

THESES & MASTERS

Co-édité
avec
l'INRA-ESR



*Echanges frontaliers de produits
agro-pastoraux et dynamisme du
monde rural en pays Gourma
(Burkina-Faso - Ghana - Togo)*

Master of Science du CIHEAM-IAMM

Bio Goura SOULE ^B

1992



Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier
Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes

Série Thèses et Masters

Ce Master est le treizième numéro de la nouvelle série *Thèses et Masters* de l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier (voir liste en fin de volume).

Cette collection réunit les thèses *Master of Science* du CIHEAM-IAM-M ayant obtenu la mention "*Publication*", ainsi que les travaux doctoraux réalisés dans le cadre des activités scientifiques et pédagogiques de l'Institut et de ses enseignants-chercheurs.

La thèse *Master of Science* du Centre International de Hautes Etudes Agronomiques Méditerranéennes :

ECHANGES FRONTALIERS DE PRODUITS AGRO-PASTORAUX ET DYNAMISME DU MONDE RURAL EN PAYS GOURMA (BURKINA-FASO - GHANA - TOGO)

a été soutenue par M. **Bio Goura SOULE** en octobre 1989 devant le jury suivant :

F. LAURET : Directeur de recherche INRA, Montpellier..... Président
J. PLUVINAGE : Directeur-adjoint LESCA/INRA, Montpellier.....Membre
E. GREGOIRE : Chargé de recherche CNRS, Paris.....Membre
J. EGG : Chargé de recherche GEI/INRA, Montpellier.....Membre

Le travail de recherche a été encadré par M. **Johny EGG** et M. **Jean PLUVINAGE**, ainsi que par M. **John IGUE**, professeur de Géographie à l'Université Nationale du Bénin.

Le texte a été mis en forme pour cette publication par **Marie-Claude TIGOULET** pour le Bureau des Publications de l'institut de Montpellier.

CIHEAM
Institut Agronomique Méditerranéen
de Montpellier

Directeur : Roland Pérez

3191, route de Mende - B.P. 5056
34033 Montpellier Cédex 1 - France
Tél. 67 04 60 00 Télex 480 783 F
Fax : 67.54.25.27

Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo)

Master of Science du CIHEAM-IAMM
(soutenu en octobre 1989)

Bio Goura SOULE

CIHEAM/IAMM
collection *Thèses et Masters* n°13

1992

L'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse.

Ces opinions n'engagent que leur auteur.

SOULE (Blo Goura).- *Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo).*- Montpellier : CIHEAM/IAMM, 1992.- 113 p.- (Thèse Master of Science, IAMM, 1989. Collection Thèses et Masters, n°13).

REMERCIEMENTS

Au terme de ce travail, je voudrais exprimer mes sentiments de reconnaissance à tous ceux qui ont contribué aussi bien à ma formation qu'à la réalisation de cette thèse.

Mes remerciements vont à :

- Messieurs John IGUE et Johny EGG, qui en m'intégrant à leur équipe de recherche m'ont permis de bénéficier de cette formation. Qu'ils trouvent dans ce travail, à la réalisation duquel ils ont contribué matériellement et moralement, le témoignage de ma reconnaissance.

- Tout le corps professoral, en particulier à Monsieur Jean PLUVINAGE pour avoir accepté de co-diriger ce travail avec Monsieur Johny EGG.

- Monsieur et Madame SENIUK pour leur soutien moral et matériel.

- Mes amis de promotion, singulièrement à Monsieur BADAMASSI Djariri dont les suggestions de toutes natures ont été d'un grand intérêt pour ce travail.

- Mes compatriotes et amis AFOUDA Germain, WETOHOSSOU Celestine, BONOU Clément, DOSSA Cyrille, GONSALLO Germain pour leur permanente disponibilité.

- Ma compagne SERIF Ouzeinatou dont le soutien moral a été d'un grand apport à la réalisation de cette thèse.

- Enfin mon tuteur, ma maman, mes frères et soeurs pour l'intérêt qu'ils ont toujours témoigné à ma formation.

Avant-propos

Alors que les échanges officiels et la coopération entre pays d'Afrique de l'Ouest marquent le pas, l'intégration régionale par les marchés se développe. Basé sur de très anciennes traditions marchandes, le commerce régional s'est restructuré avec l'apparition des Etats modernes et connaît aujourd'hui un dynamisme qui tranche avec les difficultés que rencontrent les actions de développement initiées par l'Etat ou l'aide extérieure.

La ligne de partage politique entre les Etats n'est donc pas une barrière aux échanges. Bien au contraire, elle les stimule. Par le biais des circuits et des marchés de change parallèle, cette activité est génératrice de revenus qui confèrent une vitalité particulière aux espaces frontaliers.

Comment rendre compte de cette réalité qui bouscule les concepts habituellement utilisés ? En effet, les observations montrent que le secteur dit non structuré ou les activités informelles reposent en réalité sur une organisation précise et hiérarchisée de l'espace et des agents économiques. Elles attestent aussi que l'officiel ne peut être distingué nettement du parallèle ou du clandestin et que, de fait, l'un ne va pas sans l'autre. Enfin elles montrent que la frontière entre le public et le privé n'existe pas comme le voudrait la théorie.

Quel est le sens de cette dynamique ? Lorsque l'on a montré la vitalité des échanges transfrontaliers, le nombre d'acteurs impliqués dans ces activités et le développement des marchés, on se doit de conclure que ces échanges contribuent largement à la sécurité alimentaire des populations, à la distribution des revenus et au développement économique. Mais quelle est la nature de ce développement basé sur le commerce, est-il cantonné à la sphère commerciale ou peut-il favoriser la croissance de la production ?

Et comment qualifier le rôle de l'Etat dans cette dynamique ? Les "périphéries nationales" (John Igué) se développent en dehors du contrôle de l'Etat et souvent celui-ci fait mine de réprimer les activités transfrontalières illicites. Mais à travers la disparité des politiques économiques qu'ils entretiennent à l'échelle régionale, ce sont bien les Etats qui stimulent le commerce frontalier et, pour une part, ce sont bien les agents du pouvoir public qui en tirent parti. Dans le processus de développement des zones frontalières, reste-t-il alors une place pour l'Etat, qui soit autre qu'une fonction de prélèvement par le jeu des rapports de clientèle ?

Ce sont quelques-unes des interrogations dans lesquelles nous entraîne le travail de thèse de M. Soulé Bio Goura. Certes ce travail ne peut répondre à toutes ces questions de façon élaborée, mais son mérite est de les poser. La force de ce travail est de partir véritablement de l'observation des faits. La réalité du pays gourma ainsi décrite est celles des échanges, d'un milieu rural aux activités diversifiées, d'un secteur agricole dynamique, mais aussi des marchés parallèles de change et du trafic transfrontalier que les Etats considèrent comme illicite. Partagé entre le Burkina-Faso, le Ghana et le Togo, donc politiquement désuni, cet espace fonctionne comme un ensemble économique intégré.

La mise en évidence de cette réalité est probablement chose habituelle pour la géographie, discipline première de M. Soulé, mais elle l'est beaucoup moins pour

l'économie. En cela le travail de Soulé Bio Goura fait œuvre "décapante" car il bouscule les faux a priori et questionne salutairement les normes et les concepts généralement utilisés.

Pour parvenir à ce résultat, il a fallu "s'asseoir sur le marché" comme on dit et multiplier les observations. Sur ce terrain, M. Soulé a fait preuve de qualités remarquables qui lui ont permis de surmonter les nombreuses difficultés rencontrées, notamment pour mener des enquêtes dans trois pays différents.

Ce travail s'inscrit dans le cadre plus large d'une étude que nous avons menée sur les échanges régionaux, le commerce frontalier et la sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest, en collaboration avec John O. Igue, professeur de géographie à l'Université Nationale du Bénin. A travers cette étude soutenue par le Club du Sahel/OCDE et le Ministère de la Coopération, nous nous sommes fixés pour objectif de former des jeunes chercheurs africains. M. Soulé Bio Goura est le premier de ces étudiants à voir publier sa thèse. Nous espérons que son exemple sera suivi et que lui-même continuera à approfondir les questions qu'il soulève dans son travail.

Johnny EGG
(INRA-ESR)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION

- Problématique	3
- Justification du sujet	3
- Hypothèse de travail	5
- Méthodologie de recherche (l'approche globale, la méthode employée)	5

CHAPITRE UN : LE CONTEXTE DES ECHANGES 9

I. Le support des échanges 11

1. L'espace frontalier	11
2. La base sociale des transactions	15
A. La diversité ethnique	15
B. La répartition spatiale de la population	16
C. L'organisation sociale	17

II. Les déterminants des échanges 18

1. La complémentarité des trois Etats	18
2. Les différences de politique économique et monétaire	19
A. Les politiques commerciales	19
a. Les dispositions sous-régionales	19
b. Les réglementations spécifiques à chaque Etat (Burkina-Faso, Ghana, Togo)	21
B. Les politiques monétaires	25
3. Les prix	27
A. Les prix officiels	28
B. Les prix sur les marchés locaux	30
C. Analyse des marges commerciales	34

CHAPITRE DEUX : LE FONCTIONNEMENT DES ECHANGES 37

I. Les marchés et les entrepôts dans le commerce régional 39

1. La structure des marchés	39
A. Typologie des marchés	41
a. Les marchés de production	41
b. Les marchés régionaux ou urbains	41
c. Les marchés internationaux	41
B. L'organisation interne des marchés	41
a. Les marchés - rue	41
b. La forme circulaire	41
c. Les marchés en damiers	42
2. Le fonctionnement des marchés	42
A. La périodicité et l'animation des marchés	42
B. Les marchés de produits agricoles	46
C. Les marchés de bétail	49
3. Les entrepôts	52

II. Les flux frontaliers	55
1. Nature et circuit des produits agricoles	55
A. Les céréales	55
a. Le riz	55
b. Le mil, le sorgho et le maïs	58
B. Les tubercules et dérivés	58
C. Les autres produits	59
2. Les volumes de produits agricoles échangés	62
A. Les transactions enregistrées	62
B. L'estimation du volume des échanges par le bilan alimentaire	66
a. La situation dans le secteur burkinabé	66
b. Le cas du secteur togolais (région des savanes)	68
3. Le cas du bétail	73
III. La stratégie des acteurs économiques	74
1. Les commerçants	75
A. Les différents types de commerçants	75
a. Les commerçants permanents	75
b. Petits détaillants	75
c. Gros commerçants	75
B. L'organisation des commerçants	75
2. Le mode d'intervention des commerçants : le rôle des courtiers et des passeurs	78
A. Les courtiers	78
B. Les passeurs	80
a. Les passeurs de produits agricoles et manufacturés	80
b. Les convoyeurs de bétail	81
CHAPITRE TROIS : L'IMPACT DES ECHANGES	87
I. Les effets socio-économiques des transactions	89
1. L'impact budgétaire des échanges	89
2. Le dynamisme du secteur agricole	92
A. La production rurale	92
a. Les conditions de la production	92
b. Les tendances de spécialisation sectorielles	93
c. Rapport production vivrière - production de rente	93
B. Evolution des systèmes productifs	95
a. Le système de culture	95
b. Le système de production	96
c. Le système d'exploitation	96
II. Echange et structuration de l'espace	97
1. L'essor urbain	97
A. Les migrations de population	97
B. Le dynamisme urbain	98
2. La polarisation spatiale	99
A. L'interdépendance des centres urbains	99
a. Les activités de collecte	99

b. Les fonctions de transit	99
c. Les centres de distribution	100
B. L'émergence d'un espace économique transnational	101

CONCLUSION	103
-------------------	------------

BIBLIOGRAPHIE	109
----------------------	------------

INTRODUCTION

Problématique

La problématique des régions frontalières apparaît comme la conséquence des restrictions imposées à une communication normale entre deux ou plusieurs communautés séparées par des limites territoriales. L'apparition des frontières s'est souvent traduite par la dislocation d'une entité géographique homogène abritant les mêmes groupes socio-culturels. Les contraintes qu'imposent les frontières et la volonté des pouvoirs en place de les maintenir pour mieux tirer profit des avantages qu'elles engendrent, ont généralement suscité des réactions contraires à celles qu'on pouvait attendre. En effet, les populations locales (les plus grandes victimes de cette situation) tentent de contourner ces obstacles en créant des espaces de solidarité. Il s'agit d'espaces économiques transfrontaliers caractérisés par l'existence d'un fort courant d'échanges autour d'un ou de deux pôles : généralement deux villes jumelles. Les deux facteurs souvent complémentaires :

- l'inégal développement des états contigus. Le cas le plus connu est certainement l'espace frontalier entre le Mexique et les Etats-unis ; région que polarisent plusieurs villes jumelles parmi lesquelles on peut citer El Paso et Ciudad Juarez (Revel-Mouroz, 1978). Le même phénomène se remarque aux frontières du Nigéria avec ses voisins (Bénins, Niger, Cameroun, Tchad).

- l'existence, de part et d'autre de la frontière, d'un groupe socio-culturel, comme cela se présente partout en Afrique.

Sur ce continent, l'enclavement de certains Etats, les tailles disproportionnées de beaucoup de pays, les crises alimentaires que subissent d'autres, les différences de politique économique des états en présence, ont contribué à multiplier ce genre d'espaces. Ainsi du Sénégal au Tchad on rencontre aujourd'hui une multitude d'espaces économiques transfrontaliers entre Etats sahéliens et côtiers. Ces espaces échappent parfois au contrôle des Etats. Il s'y déroule en effet des transactions commerciales dont la majeure partie passe par des circuits clandestins.

- Quels sont les déterminants de ces échanges ?
- Comment fonctionnent-ils ?
- Quel impact ont-ils sur le milieu dans lequel ils se déroulent ?

C'est à l'analyse de ces questions que nous consacrons ce travail qui porte sur le pays Gourma, région à cheval sur trois Etats (Burkina-Faso, Ghana, Togo).

Justification du sujet

Depuis 1987, nous participons à un projet de recherche intitulé "échanges régionaux, commerce frontalier et sécurité alimentaire en Afrique de l'Ouest". Le projet, financé par la Coopération française et l'OCDE, est placé sous la responsabilité scientifique de J. Egg (INRA, Montpellier) et John Igue (Université Nationale du Bénin). L'étude vise à expliquer la manière dont l'approvisionnement alimentaire est satisfait en Afrique de

l'Ouest. Elle tente de l'apprécier à partir de l'analyse des échanges intra-régionaux dont elle cherche à déterminer l'ampleur et les facteurs.

Le commerce régional est analysé suivant deux axes :

- la circulation des produits importés,
- les transactions concernant les productions locales.

Nous nous sommes intéressés spécifiquement au second volet pour la raison suivante : certains Etats de l'Afrique de l'Ouest frappés par des calamités naturelles sont périodiquement déficitaires en produits vivriers. Ce déficit est toujours comblé par les approvisionnements extérieurs des pays développés, que ce soit au titre de l'aide ou des importations, on ignore presque entièrement le volume des échanges entre pays limitrophes. Les transactions commerciales de produits alimentaires, notamment entre pays voisins n'en représentent pourtant pas moins une part importante des échanges globaux de ces Etats. Nous avons choisi d'analyser ce type d'échange en Pays Gourma qui présente l'intérêt d'être :

- une ancienne région d'escale du commerce caravanier, donc imprégnée d'une vieille tradition commerciale,
- un territoire aujourd'hui à cheval sur trois Etats différents du point de vue écologique (opposition Sahel-forêt), comme du point de vue des politiques économiques et monétaires.

L'étude porte sur les transactions frontalières, par opposition aux échanges transfrontaliers. Les deux expressions, bien qu'évoquant un même phénomène : le commerce entre deux ou trois Etats, n'en comportent pas moins des nuances qu'on peut apprécier à deux niveaux :

- nature et ampleur des flux,
- stratégie des acteurs économiques.

Les transactions frontalières brassent pour l'essentiel des flux modestes, courts ou tout au plus moyens. Les produits échangés proviennent généralement des régions frontalières ou des zones proches. Les échanges dépendent, dans ce contexte, plus des facteurs locaux que de déterminants relevant de politiques économiques nationales des Etats. Finalement, le commerce frontalier constitue un élément de solidarité et du maintien d'une certaine cohésion entre les populations.

Par contre, les échanges transfrontaliers ont la particularité d'animer des flux de produits assez importants, sur de longues distances. Ils mettent en contact d'une part plusieurs régions d'un pays, et d'autre part un groupe d'Etats avec l'extérieur. Cela est particulièrement vrai pour le commerce de transit ou de réexportation. Les échanges transfrontaliers incluent ainsi les transactions régionales qui se déroulent dans un

espace géographique moins important et le commerce frontalier dont le rayon d'action dépasse rarement le cadre des périphéries territoriales. Ces différences impliquent également des stratégies particulières selon qu'on a affaire à des acteurs de l'une ou l'autre forme de ces échanges.

Le commerce transfrontalier génère un réseau international de négociants auquel peut s'identifier un groupe socio-culturel type (en Afrique de l'Ouest, on peut retenir l'exemple des Dioulas pour le commerce de la cola et de Haoussa et Moussi pour le bétail et les étoffes). La stratégie des commerçants qui animent le commerce transfrontalier consiste à nouer des alliances avec les pouvoirs en place pour s'assurer le monopole du négoce des produits de grande consommation. Le commerce frontalier implique des enjeux nettement moins importants et la stratégie des acteurs recouvre des aspects organisationnels conjoncturels beaucoup plus que structurels. On y note une absence de spécialisation nette pour tel ou tel produit, une plus grande participation des populations locales.

En effet, le commerce frontalier s'appuie en priorité sur les marchés locaux, alors que le transfrontalier utilise, en plus des marchés, des entrepôts localisés tant dans les zones frontalières que dans les centres urbains. Enfin, les échanges frontalières, du fait qu'ils puisent leur substance dans le milieu où ils se déroulent, impriment nécessairement à l'espace une certaine personnalité, un dynamisme. C'est à cet aspect des échanges que nous nous intéressons dans le sujet que nous formulons ainsi : *Echanges frontalières et dynamisme du mode rural en pays gourma (Burkina-Faso, Ghana, Togo)*.

Hypothèse de travail

Les échanges frontalières qui se déroulent en pays Gourma :

- impliquent une gamme assez large de produits, agro-pastoraux notamment,
- reposent, certes, sur des complémentarités des deux zones, mais tirent l'essentiel de leur vitalité des différences de politiques économiques, de niveau des prix, de taux de change du *cédi* (Ghana) et du C.F.A. (Burkina-Faso, Togo),
- sont à la base des tendances à la spécialisation de chaque secteur territorial de la région comme le laisse présager le développement de la culture du riz et des produits maraîchers dans la vallée de la Volta Blanche,
- impriment une nouvelle structuration à l'espace, à travers une redistribution des rôles entre les plus importantes localités de la région.

Méthodologie de recherche

L'approche globale

L'étude des espaces frontalières s'apparente bien à celle d'une région. Or, l'analyse régionale se heurte à deux types de difficultés :

- la première tient au fait que les espaces régionaux se trouvent toujours sous l'influence de faits ou de décisions extérieurs. Comme le souligne G. Ancey "l'analyse régionale déborde toujours sur son propre cadre". La délimitation du niveau d'analyse constitue donc un problème.
- la seconde vient de la complexité des espaces régionaux et du grand nombre de spécialistes qui en font aujourd'hui leur champ d'étude.

Ces deux problèmes expliquent l'existence d'une série de méthodes d'analyse parmi lesquelles nous en retenons deux :

La première, dite exhaustive se base sur une équipe pluridisciplinaire et consiste à définir trois strates d'analyse :

- une combinaison d'inventaires géographiques axés sur le peuplement et de monographies villageoises articulées,
- une étude de paysage qui combine plusieurs niveaux d'observation,

- l'articulation de plusieurs niveaux allant de la parcelle à la zone agricole en passant par un palier privilégié, le terroir villageois.

La principale limite de cette méthode, qui a été utilisée par une équipe de l'ORSTOM au Sénégal et en Côte-d'Ivoire, est qu'elle exige le concours de plusieurs spécialistes dont les approches analytiques sont généralement loin d'être similaires.

La seconde méthode, dite globale, a été utilisée par (J.Y Marchal, 1971) pour une étude dans la région de Yatenga au Burkina-Faso. Cette méthode part "des principes de l'analyse systématique selon lesquels, le paysage (structure) est considéré comme l'expression d'un système fonctionnant dans le temps et dans l'espace". L'analyse de cet espace apparaît comme une démarche opératoire ; Elle permet de se servir du paysage pour appréhender les relations inscrites dans l'espace.

La même démarche peut répondre aux exigences de l'analyse des espaces frontaliers où domine un type particulier de phénomène : les transactions commerciales. Ces dernières, par leur nature et leur fonctionnement, constituent l'ossature d'un système économique combinant les structures d'une économie de marché à celle d'une économie traditionnelle de subsistance. De ce fait, les fondements sociologiques qui sous-tendent les échanges sont aussi importants que la réalité économiques qu'ils véhiculent. Dans ce contexte, les méthodes classiques d'analyse (basées sur le dépouillement et l'interprétation des statistiques existantes) ne permettent d'appréhender que la partie émergée (officielle) d'un phénomène en réalité plus important.

Il s'agit donc de procéder à une analyse globale prenant appui sur les marchés considérés comme les éléments centraux d'un système mettant en jeu un certain nombre d'acteurs : Etat, producteurs, commerçants aussi bien sur le plan local que dans l'espace transnational. Le fonctionnement des échanges et les structures qui régissent les marchés apparaissent alors comme le résultat d'une lutte entre les différents acteurs. Cette lutte ne doit donc pas être perçue comme le simple résultat des antagonismes entre les différents acteurs économiques, mais comme un élément permanent de régulation de tout le système, celle qui en dernier ressort imprime à l'espace une personnalité.

La méthode employée

Elle a consisté en une analyse socio-économique de l'espace frontalier. Elle a combiné les approches anthropologique et économique.

L'approche anthropologique des investigations s'est restreinte aux entretiens avec différents acteurs économiques :

- les commerçants pour appréhender leur forme d'organisation, leur mode d'intervention et leurs champs d'activité,
- les producteurs pour saisir les liens qu'ils entretiennent avec les autres agents économiques et l'influence que les échanges ont sur leurs activités,
- les intermédiaires ou courtiers, maillons centraux des circuits de commercialisation des différents produits,
- les transporteurs, pour déterminer l'origine et la destination des produits,
- les monnayeurs et les passeurs,
- les agents de contrôle aux frontières,
- les autorités locales.

Cette première démarche a été doublée d'une autre, spécifiquement économique qui a comporté deux volets :

- Le premier a été consacré aux investigations sur les marchés et aux observations de visu des phénomènes à la frontière (mouvement des hommes et des biens) ; au niveau des marchés, les informations recherchées concernent l'origine et l'importance :
 - des usagers, obtenues par une double opération
 - blocage des voies d'accès aux marchés tôt le matin et dans l'après-midi, pour compter tous ceux qui y pénètrent ou en sortent,
 - comptage systématique de tous les commerçants présents devant un étalage et une estimations des vendeurs ambulants.
- des produits exposés. L'origine des produits exposés est obtenue à partir des entretiens avec les commerçants et autres courtiers.

Quant à l'estimation du volume des principaux produits vendus en un jour de tenue de marché, elle relève d'une démarche assez complexe. Elle s'appuie sur les opérations journalières d'un échantillon représentatif de deux catégories de commerçants (les grossistes et les détaillants). La différence de volume entre le stock initial du matin et le final du soir de chaque catégorie, divisée par le nombre d'individus constituant l'échantillon, donne une estimation du volume par jour de tenue de marché et par commerçant. Cette moyenne est ensuite multipliée par le nombre de commerçants pour obtenir la quantité totale vendue. Il faut toutefois prendre la précaution de ne pas confondre le résidu du stock initial et les achats éventuels du commerçant. De même, on veillera à la représentativité de l'échantillon (le tiers de la population mère).

Les enquêtes sur les marchés se poursuivent par l'étude des prix. Le prix pratiqué sur le marché est une moyenne prenant en compte le prix de chaque produit relevé auprès de plusieurs détaillants et acheteurs, à trois périodes de la journée : le matin, à midi et le soir. Elle est complétée par une analyse des disparités spatiales des prix et des marges commerciales, en tenant compte de :

- la position géographique des marchés,
- le coût de transport,
- la taille des marchés,
- la période de l'année,
- l'origine de la clientèle,
- l'importance de l'offre des produits exposés.

Cette démarche a permis d'établir une typologie des marchés, de cerner les relations existant entre eux et corrélativement de déterminer la direction des flux des différents produits.

Les enquêtes de marchés sont conduites simultanément avec celles des entrepôts. A ce niveau, on fait dans un premier temps l'inventaire des locaux servant à entreposer des produits et leur localisation. Ensuite, on détermine la nature et le volume des produits qui y sont stockés. Par des entretiens avec les commerçants et les intermédiaires, on est renseigné sur le mode de gestion des entrepôts, l'origine et la destination des produits stockés.

Il s'est donc finalement agi d'une étude des circuits commerciaux et non de filières qui, elles, incluent les phases de production et de consommation. Notre préoccupation était de suivre les circuits de distribution, d'analyser leur fonctionnement et le comportement des différents agents.

L'appréciation du mouvement des marchandises a consisté à suivre le déplacement des moyens de transport (traction animale, vélos, véhicules) à travers les axes principaux et les sentiers ruraux. Dans l'impossibilité d'un suivi permanent, la veille du jour d'animation des marchés constitue le moment le mieux indiqué pour les investigations.

Le second volet des enquêtes économiques a été orienté vers le dépouillement des différentes sources statistiques disponibles : douanes, impôts, offices gouvernementaux de commercialisation, organismes régionaux de développement rural.

Les données obtenues auprès de ces différentes sources croisées avec celles des marchés et des entrepôts et confrontées aux soldes des bilans alimentaires des populations de part et d'autre de la frontière, permettent de se faire une idée approximative du volume des produits échangés dans la région.

Le dernier aspect des enquêtes a été la mesure de l'impact des transactions commerciales sur la région. Deux domaines ont été retenus : les activités agricoles et les transformations de l'habitat.

L'évolution des activités agricoles a été analysée à l'aide d'une grille mettant l'accent sur :

- le fonctionnement et la dynamique des exploitations agricoles (nature du système productif, des spéculations, évolution des rendements et de la productivité),
- le rythme d'accroissement des membres de la structure exploitation - famille,
- la nature de l'encadrement des producteurs (système de vulgarisation, modalités d'allocation de crédits),
- la localisation des grands projets de développement.

Le tout a débouché sur une typologie des exploitations et sur une carte agricole de la région.

L'évolution démographique et spatiale des localités a été étudiée à l'aide des documents du recensement général de la population et de l'habitat. Elle a permis de constater une tendance à la concentration de l'habitat jadis dispersé.

CHAPITRE UN

LE CONTEXTE DES ECHANGES

Les transactions commerciales entre le Togo, le Ghana et le Burkina-Faso se caractérisent par une variation de la direction aussi bien de l'ampleur des flux au fil des années. Elles sont pour l'essentiel tributaires des conjonctures politiques économiques et climatiques.

Bien avant les indépendances et jusque dans la deuxième moitié des années soixante, le Ghana affichait une économie prospère. Elle combinait une rente cacaoyère florissante, avec une mise en valeur des riches gisements aurifères du pays. L'agriculture vivrière était le parent pauvre de cette expansion. Le pays couvrait une partie de ses besoins alimentaires par des importations de produits en provenance du Togo et du Burkina-Faso. Il accueillait aussi de nombreux migrants de ces deux voisins.

Mais, de nos jours, la situation semble totalement inversée. Les échanges ont vu leur direction et leur ampleur se modifier. Aux denrées alimentaires qui quittent désormais le Ghana pour les pays voisins, se sont ajoutés les produits de rente comme le cacao et l'arachide.

Quelle que soit la période considérée, les échanges entre les trois pays ont toujours tiré leur vitalité de la nature du cadre et de facteurs fort variés.

I. Le support des échanges

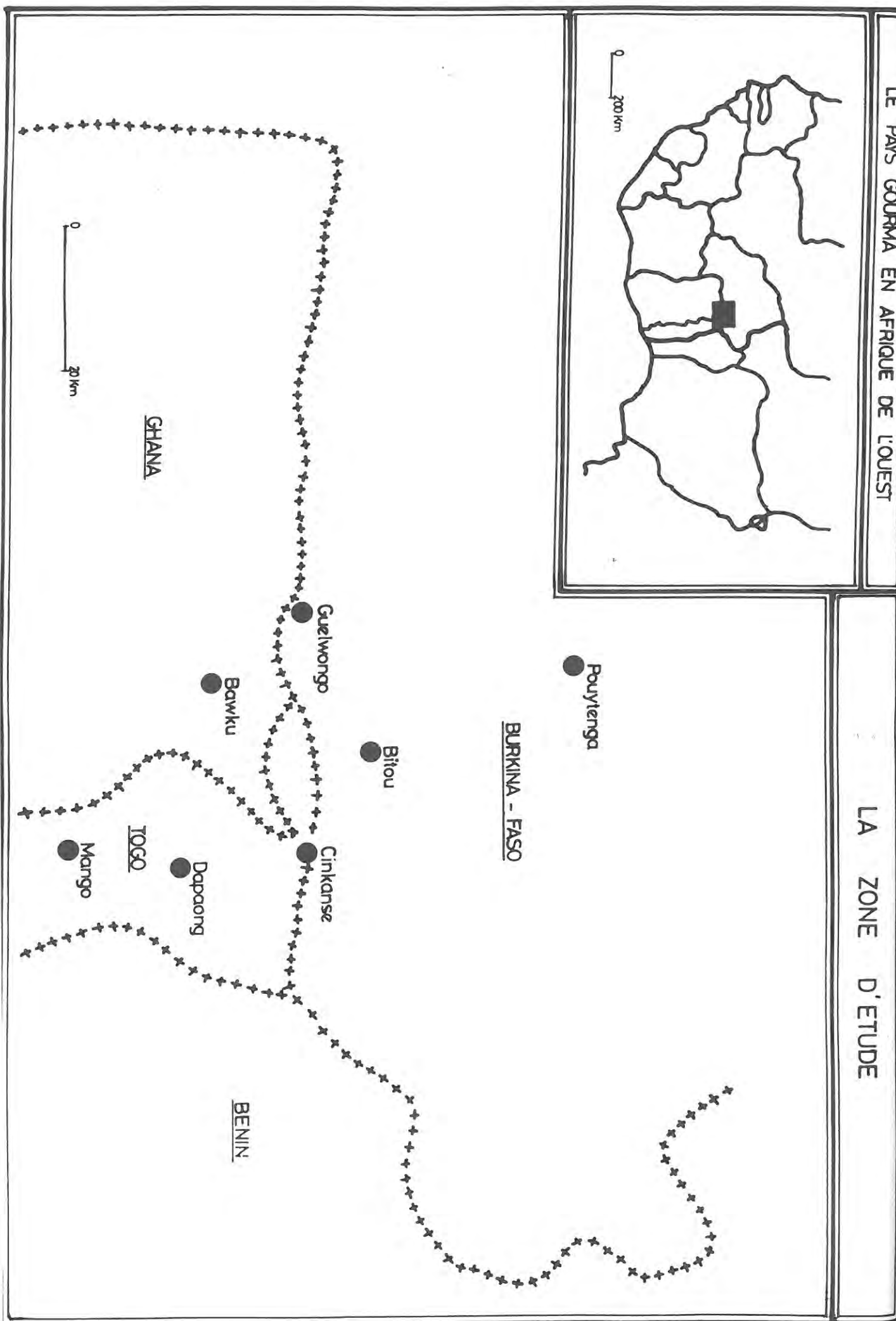
Cette partie analyse le cadre frontalier dans ses aspects physiques et humains. Loin d'une simple description monographique de la zone, l'étude mettra l'accent sur les éléments dont la présence dans le milieu favorise les échanges. Il s'agit de considérer l'espace comme le cadre des activités des hommes et spécifiquement comme le support du commerce.

1. L'espace frontalier

Le Pays Gourma constitue une des zones de contact entre les pays sahéliens et ceux de la Côte en Afrique Occidentale. Il doit son nom à un peuplement majoritaire de Gourma : groupe socio-culturel qu'on retrouve à la fois au Burkina-Faso (leur berceau), au Bénin, au Niger, au Ghana et au Togo. Pour des raisons méthodologiques, nous ne nous intéresserons ici qu'au groupe restreint du Togo, du Ghana et du Burkina-Faso.

Le cadre de notre étude se localise donc aux extrémités septentrionales du Togo, du Ghana et méridionale du Burkina-Faso. La région a la forme d'un triangle dont les sommets se trouvent à Bittou (Burkina-Faso), Dapaong (Togo) et Bawku (Ghana).

Le tout gravite autour de Cinkansé : ville frontalière située de part et d'autre de la frontière Togo Burkina-Faso. Cette localité est pratiquement située à mi-chemin des trois villes citées ci-dessus.



La topographie de la région résulte d'une plaine qui, descendant des piedmonts de l'Atacora (Bénin), s'étend dans les trois pays. C'est une vaste surface d'aplanissement dont l'altitude oscille entre 225 et 350 m. On passe, en effet, progressivement d'une succession de deux plateaux gréseux à partir de la latitude de Dapaong à une pénéplaine qui, englobant les hauteurs de Pusiga au Ghana et de Cinkansé, se prolonge jusqu'à Bittou au Burkina-Faso. Il s'agit d'une topographie assez homogène dont la relative monotonie est cependant rompue par la présence de buttes tabulaires atteignant parfois 300 mètres d'altitude que le caractère extrêmement découvert du paysage laisse apercevoir çà et là. Le paysage est en effet, ici, constitué d'une savane faiblement arborée, à forte empreinte humaine. Cette savane, verger-parc, dominée par des essences protégées par les paysans : karité, néré, offre des facilités de circulation. C'est pourquoi le Pays Gourma, comme toutes les portions de l'Afrique occidentale comprises entre douze et quatorze degrés de latitude nord, a été fortement marqué par une longue et riche tradition commerçante : le commerce caravanier.

Les échanges de produits entre l'Afrique méditerranéo-sahélienne et forestière avaient contribué à donner un certain dynamisme à des portions d'espace situées sur le parcours des caravanes. Le Pays Gourma qui se situe sur la route des échanges de la cola, de l'ivoire et de l'or provenant de Gonja et Salaga¹, et du sel, des cotonnades venus de la Méditerranée et de Kano avait vu son identité s'affirmer avec l'émergence de deux importants caravansérails : Bawku et Dapaong. Ces deux localités étaient devenues les lieux de convergence des populations environnantes, tant le rayonnement des marchés qu'elles abritaient dépassait le strict cadre de leur agglomération. Dapaong, par exemple était une petite localité qui a vu sa croissance s'accélérer autour d'un marché de transit créé, probablement dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Cet événement a si profondément marqué la localité qu'elle le pérennise par son nom, Dapaong : nouveau marché en Moba, une variante du Gourmantché.

Bawku a connu une évolution similaire. Elle doit l'essentiel de son expansion au XIX^e siècle au trafic caravanier entre le Sahara et la forêt (Benneth, 1974).

Autour de ces deux centres s'était forgée une identité régionale que la langue et la culture commune ont contribué à renforcer. La force de cette identité explique en partie les péripéties qu'a connues la mise en place des frontières d'Etat dans la région. Ainsi, des portions de territoire ont alternativement changé de pays au rythme des conflits et des tractations entre les puissances colonisatrices en présence (Allemagne, France, Grande-Bretagne).

A l'ouest du cercle de Dapaong, le partage provisoire de 1914 a été modifié par l'accord franco-anglais de 1919 qui enlève à l'administration togolaise la région de Timbou, Boadé, Cinkansé. Il a fallu attendre l'année 1928 pour voir la commission de délimitation Bauchy-Lilly restituer au Togo français ces trois localités et l'essentiel de la zone.

¹ Gonja et Salaga étaient des centres commerciaux de l'ancien royaume Ashanti dans l'actuel Ghana

Entre le Burkina-Faso et le Togo, la délimitation a suscité moins de problèmes. Les dispositions de la fin du XIXe siècle n'ont pas fondamentalement été modifiées par les restructurations de 1919 (consécutives à la défaite de l'Allemagne lors de la première guerre mondiale). Ces diverses modifications ont fini par donner à la frontière une allure artificielle.

Deux éléments majeurs montrent le caractère conventionnel de la frontière à cette latitude :

- l'irrégularité du tracé qui donne naissance à un saillant de terre togolaise enfoncée en territoire ghanéen. Cette sorte de poche contrôlée par le poste douanier de Goulougoussi oblige le voyageur qui part de Zabré ou Bittou pour Bawku à traverser le territoire togolais,

- la perméabilité de la frontière due à l'absence d'obstacle naturel majeur. Sans la présence des postes de douane, on se croirait toujours sur un même territoire comme le révèle la situation à la frontière du Togo et du Burkina-Faso. La rivière Tamné qui partage l'agglomération de Cinkansé en deux ne sert pas de frontière au Togo et au Burkina-Faso. L'affiche qui indique qu'on pénètre en territoire togolais en venant du Burkina-Faso est implanté à la première rive de ce cours d'eau. Aussi est-il difficile de déterminer à première vue, à qui (Burkinabé ou Togolais) appartiennent les champs de mil se trouvant sur cette rive.

La frontière elle-même, qui s'étend sur une quarantaine de kilomètres, est matérialisée par la présence de plusieurs postes de douanes. Les postes permanents ou mobiles se répartissent comme suit :

TAB. 1 - LISTE DES POSTES DE DOUANES DE LA REGION

Pays	Dénomination du poste
Togo	Cinkansé, Goulougoussi, Ponio, Koundjoaré, Mandouri, Dapaong
Burkina-Faso	Cinkansé, Bittou, Yartenga, Djapaga, Sangha, Lambendé, Soudagui
Ghana	Pusiga, Widana, Bawku

Ces postes ne contrôlent que le trafic officiel et, en dehors des grands axes, les populations ont tracé une multitude de pistes conduisant de *tata en tata*². Ces pistes permettent aux populations de contourner les contraintes qu'impose la frontière. La plus importante de ces pistes est certainement celle qui conduit de Widana à Cinkansé, véritable instrument de contrebande entre le Ghana, le Togo et le Burkina-Faso. Tracé à partir du flanc ouest de la localité de Cinkansé, ce raccourci de 5,5 kilomètres aboutit au Nord de Widana, évitant soigneusement le poste de douane installé au quartier Pulimakom, au Sud de la ville.

Entre le Burkina-Faso et le Togo, on ne compte plus le nombre de pistes. Il ne peut en être autrement quand l'absence d'adduction d'eau oblige les populations de Cinkansé à partager les eaux de la rivière Tamné avec leurs voisins togolais. Cette facilité de contact, en dépit de l'existence des barrières d'Etat tient tout à la fois à la nature du modelé qu'à celle du peuplement du pays Gourma.

2. La base sociale des transactions

A. La diversité ethnique

Le pays Gourma est peuplé de trois importants groupes socio-culturels dont les aires d'extension dépassent parfois le strict cadre des limites territoriales actuelles. Le Sud englobant le secteur togolais et du Burkina-Faso constitue le terroir des Gourma³. Ces derniers ont sécrété un sous-groupe : les Moba, qui peuplent la majeure partie du secteur togolais. Loin de leur berceau, Fada-N'Gourma, ils n'ont, semble-t-il, pas pu résister à l'hégémonie d'autres groupes mieux structurés comme les Bissa et les Mossi du Burkina-Faso, ou encore des peuples guerriers comme les Tcho-Kossis de Sansané Mango. Les Gourma, qui représentent aujourd'hui près des deux tiers de la population de la région ont longtemps été dominés par ces groupes. Ki.Zerbo⁴ fait remarquer que les Bissa encore appelés Boussancé, peuples d'origine Mandé, comme les Samo et les Yarsé, constituèrent à l'extrémité Sud du Burkina-Faso, dans une région qui chevauche les frontières actuelles, la grande chefferie de Bané dont le centre était Bittou.

Par contre, à l'ouest dans le secteur ghanéen, on rencontre les Kusasis. Ils peuplaient cette zone jusqu'à la lisière du Burkina-Faso actuel avant d'être refoulés dans le district de Bawku par les Maprussi, avec qui ils sont demeurés en continuelle rivalité.

Entre ces trois importants groupes : Gourma, Bissa et Kusasis, s'interpose une minorité de Yenga qu'on rencontre à Cinkansé et dans quelques villages environnants. Mais, très tôt, la région située sur les routes du commerce caravanier a été fréquentée par des Haoussa, des Yoruba et des Mossi installés dans les caravansérails : Dapaong et Bawku notamment. Aussi la région est-elle l'une des plus peuplées des trois pays avec environ 408 000 habitants en 1985.

² Cellule d'habitation constituée d'une concession de trois à quatre cases noyées au milieu des champs.

³ Le terme Gourma désigne le peuple et Gourmantché le parler.

⁴ KI-ZERBO (J).- *Histoire générale de l'Afrique*.- Paris : Hatier.

B. La répartition spatiale de la population

Les densités de population, partout supérieures aux moyennes nationales, varient d'un secteur à l'autre comme le montre le tableau ci-dessous.

TAB. 2 - DISPARITE DES DENSITES DE POPULATIONS

Secteur	Densité sectorielle	Moyenne nationale
Burkinabé	45 hab./km ²	29 hab./km ²
Ghanéen	87 hab./Km ²	51 hab./km ²
Togolais	85 hab./km ²	53 hab./km ²

Source : Document du R.G.P.H. des trois pays.

Au niveau des secteurs, on note également des différences assez marquées. Ainsi, tout l'ouest du secteur togolais a connu, dans les franges immédiates de la frontière, un afflux de population déplacée lors de l'aménagement des parcs de la Kéran et de l'Oti. Les densités y sont supérieures à 100 hab./km². Mais c'est au niveau de la répartition des établissements humains que la région se singularise. L'habitat dispersé constitue le mode dominant d'occupation de l'espace.

Comme le montre le tableau suivant, la population se répartit dans des localités de petite taille et les grosses agglomérations ne sont pas nombreuses.

TAB. 3 - REPARTITION DES ETABLISSEMENTS HUMAINS SELON L'EFFECTIF DE LA POPULATION (en habitants)

Secteur	Moins de 200 hab.	200 à 500 hab.	500 à 1000	1000 à 1500	1500 à 5000	Plus de 5000
Burkinabé	6	20	27	12	10	3
Ghanéen	139	158	75	15	13	4
Togolais	24	80	71	22	8	1
Total	169	258	173	49	31	8
Pourcentage	24,78	37,82	25,3	7,18	3,86	1

Source : D'après les documents du R.G.P.H. des trois pays.

On assiste à une prolifération des localités dont l'effectif de population est compris entre deux cents et mille habitants. Ce résultat ne doit d'ailleurs pas masquer une réalité : le caractère dispersé de l'habitat rural à cette latitude. En effet, la formation de certaines localités, unités administratives de base, nécessite le regroupement de plusieurs cellules d'habitations dispersées dans l'espace. L'habitat, ici, est généralement constitué d'une concession de quatre à cinq cases noyées au milieu d'un champ de mil. C'est le *Soukhala* des Moba et des Gourma : premier maillon d'une organisation sociale hiérarchisée.

C. L'organisation sociale

La structure sociale hiérarchique de la population contraste nettement avec le mode d'occupation de l'espace qui aurait pu engendrer ce que les sociologues appellent une organisation de type acéphale, de société sans Etat. Le *Soukhala* constitue le noyau de cette organisation sociale patrilinéaire où la direction du groupe est confiée au membre le plus ancien du lignage («*diedano*», en Gourmantché). Le *Soukhala* correspond à l'unité socio-économique de base : unité de résidence, de production, de consommation du groupe élargi. On se trouve bien en face du mode de production domestique définissant des rapports de production dont Meillassoux dit qu'ils "créent des rapports viagers organiques entre les membres de la communauté, ils suscitent une structure hiérarchique fondée sur l'antériorité (ou l'âge), ils contribuent à la constitution de cellules économiques et sociales fonctionnelles cohérentes organiquement liées dans le temps, ils définissent une appartenance, une structure et un pouvoir de gestion dévolu au plus ancien dans le cycle productif (Meillassoux, 1977).

Cette structure sociale qui se restreignait à la dimension d'une unité de production constitue le fondement d'une formation économique et sociale plus large. L'unité entretenait avec l'ensemble du groupe des rapports multiples qui ne se limitaient pas

seulement aux échanges sociaux, mais s'étendaient aussi aux biens marchands. Le tout se déroulait dans le cadre d'une cohésion sociale fondée sur la communauté de langue et de culture et sur le sentiment d'appartenir à un même terroir. C'est sur ces aspects et éléments de solidarité que se greffent les réseaux traditionnels ou modernes de commerçants. Cette judicieuse exploitation des éléments de solidarité par les commerçants fait qu'on se trouve, dans les espaces frontaliers, en présence d'une "économie où les structures sociales, familiales et religieuses fonctionnent comme des rapports de production" (Grégoire, 1986).

Le découpage colonial et la naissance des Etats modernes n'ont pas pu altérer le dynamisme de ces rapports. Les velléités de souveraineté et de micro-nationalisme des Etats se sont traduites par une sorte de repli sur elles-mêmes des populations frontalières qui profitent de leur éloignement des centres de décisions pour développer des échanges complémentaires de produits de base.

Cette brève analyse de l'espace frontalier montre que le pays Gourma présente une ambivalence de facteurs naturels. Le milieu, par son caractère découvert, facilite la communication entre les hommes et la circulation des biens. Il a constitué le lieu privilégié de passage des caravanes. Pourtant, la dispersion de l'habitat a été dans le passé un obstacle à l'intensification des échanges. Cette situation a longtemps relégué les populations locales au rang de spectatrices du fructueux commerce caravanier. Cependant, les changements structurels intervenus au niveau de l'espace ces dernières années et l'évolution de la situation économique de la région ont suscité des courants nouveaux d'échanges dont le dynamisme repose, en grande partie, sur l'appartenance des acteurs socio-économiques à une même culture et surtout sur les différences de politiques commerciales des nouveaux Etats.

II. Les déterminants des échanges

Ils sont nombreux et fort diversifiés. Outre les complémentarités régionales et les disparités spatiales des prix, les échanges tirent leur dynamisme des facteurs qu'on présente souvent comme des obstacles : les différences de politiques commerciales.

1. La complémentarité des trois Etats

Elle repose sur leurs différences de conditions agro-climatiques. Il en résulte des spécificités dans les produits agricoles que chacun des trois pays fournit au marché régional. Les Etats sahéliens produisent de la viande, des céréales, des légumineuses, qu'ils échangent contre les tubercules, les oléagineux, d'autres céréales (maïs notamment) et du poisson pour lesquels les Etats côtiers disposent d'un avantage comparatif certain.

Mais au niveau du pays Gourma, les différences sont moins tranchées. Bien que les conditions agro-écologiques générales soient partout favorables à la culture du sorgho, l'existence de la fertile vallée de la Volta Blanche, commune au Burkina-Faso et au

Ghana, a engendré une spécialisation de ce secteur. Dans cette vallée, s'est développée une intense culture de produits maraîchers : oignons, tomates, salades. Les productions burkinabé des villages frontaliers jusqu'aux localités intérieures de Beguedo et de Bangoula alimentent un vaste circuit de commercialisation qui s'étend jusqu'à Lomé : la capitale togolaise. Celles du Ghana, provenant des districts de Pusiga et de Bawku entrent sans contrôle à Cinkansé et à Dapaong avant de se répandre dans tout le pays.

A cette spécialisation en cultures maraîchères, les Ghanéens ont ajouté une abondante production de riz, et fait de leur secteur le grenier de l'ensemble régional pour cette céréale. Pour les autres céréales (mil, sorgho), les différences sont moins marquées, exception faite du maïs dont le Ghana est le principal producteur.

Le secteur togolais, en raison des pressions démographiques qu'il connaît depuis quelques années, se spécialise dans la culture du mil hâtif dont la période végétative est de trois mois seulement. La complémentarité des trois états se retrouve dans le trafic des tubercules et leurs dérivés. En effet, le gari (farine de manioc) et l'igname viennent des deux Etats côtiers (Togo, Ghana). Le Burkina-Faso ajoute à sa gamme de produits maraîchers, les animaux sur pied et du niébé.

Les échanges régionaux qui résultent de cette complémentarité de zones ou des avantages comparatifs sont très anciens, bien antérieurs aux lignes de partage entre les Etats. Ils revêtent un caractère structurel. Les marchés frontaliers qui les animent exercent de ce fait un double rôle :

- "ils mettent en contact des zones Nord et Sud aux productions complémentaires et
- ils constituent des lieux de transactions pour les populations situées dans une même zone agro-écologique liées par l'histoire et la solidarité ethnique, mais séparées par des frontières d'Etat" (Egg et Igue, 1986).

Mais le regain de dynamisme que connaissent les échanges ces dernières années est imputable aux différences de politiques commerciales et aux disparités spatiales des prix.

2. Les différences de politique économique et monétaire

A. Les politiques commerciales

Nous les analysons du double plan des dispositions supranationales et des réglementations intérieures à chaque Etat.

a - Les dispositions sous-régionales

Les trois Etats ont souscrit aux règlements économiques d'un certain nombre d'organisations à caractère régional ou à des conventions au niveau continental.

La première de ces organisations économiques est la CEDEAO (Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest). Dans ses statuts, la CEDEAO recommande la libre-circulation des biens et des hommes entre les Etats membres. Elle a pour objectif à long terme de supprimer les barrières douanières entre les seize pays membres. Actuellement les Etats ne sont censés percevoir que des taxes paratarifaires appelées tarifs CEDEAO. Dérisoires de par leur montant, ces redevances concernent :

- la taxe sur la Chambre du Commerce : 100 F CFA/tonne
- la taxe phytosanitaire : 125 F CFA/tonne
- la taxe de péage : 200 F CFA/tonne.

La non application des dispositions de la CEDEAO a finalement alourdi les frais de transactions entre les Etats. Aux taxes douanières dépendant des législations intérieures à chaque Etat, s'ajoutent désormais celles énoncées plus haut. Aussi la CEAO, Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest, restreinte aux anciennes colonies françaises de l'Afrique Occidentale - à laquelle le Ghana ne participe donc pas - se montre-t-elle plus précise. Les dispositions relatives à la libre circulation des biens, clairement énoncées dans l'article 5, paragraphe 1er stipulent que "la Communauté constitue un ensemble économique régional à l'intérieur duquel la circulation des marchandises originaires n'est soumise à aucune restriction quantitative" (Kamadini, 1982). Et l'article 7 de donner des précisions complémentaires en stipulant que "les produits du cru et les produits de l'artisanat traditionnel originaires de l'un des Etats membres circulent entre les Etats membres en franchise de tous droits et taxes perçus à l'entrée de ces Etats, à l'exclusion, le cas échéant, des taxes intérieures spécifiques (ou *ad Valorem*) frappant également et au même taux les produits de l'espèce, que ceux-ci soient produits localement ou importés. En raison de leur importance particulière, certains produits du cru pourront faire l'objet d'accords spéciaux" (Kamadini, 1982).

L'objectif de la CEAO est donc de développer les échanges de produits agricoles et industriels des Etats membres, notamment en établissant entre eux une zone d'échanges organisée. C'est la recherche d'une organisation simple, mais efficace des échanges qui a conduit à la mise au point de la taxe de coopération régionale (TCR). L'article 10 des statuts de la communauté indique clairement que "la TCR, remplace, à l'importation, l'ensemble des taxes perçues dans chaque Etat membre, à l'exclusion des taxes intérieures". Elle est perçue dans chaque Etat membre, en lieu et place des droits et taxes d'entrée auxquels elle se substitue : c'est donc une taxe de substitution. Elle est finalement un impôt destiné à protéger le commerce, voire l'économie des Etats membres contre les produits des pays tiers.

La TCR est modulée de telle façon qu'elle permette d'assurer une protection raisonnable aux produits de la CEAO à l'égard des produits concurrents d'origine tierce, mais aussi de placer, sur le marché communautaire, la même catégorie de produits provenant de n'importe quel état membre dans une situation de compétitivité semblable

ou proche. Cette modulation se traduit par des variations de niveau de protection entraînant de *facto* des flux importants de produits en direction des pays pratiquant des prix élevés.

b - Les réglementations spécifiques à chaque Etat

*** Le cas du Burkina-Faso :**

Le Burkina-Faso a une politique commerciale qui évolue au gré de la conjoncture alimentaire du pays.

Pendant la grande sécheresse des années soixante-dix, le pays a décidé, par l'arrêté n°001937 de novembre 1976, d'interdire la sortie, hors des limites territoriales des céréales suivantes : mil, maïs, sorgho, riz. Mais, en 1986, le pays doit suspendre provisoirement cette interdiction pour faciliter l'écoulement des excédents de la production estimés à 50 000 tonnes.

A la même période, le pays impose une taxe de 13 % sur la valeur mercantile des animaux sur pied à l'exportation, pour freiner la sortie de son cheptel en partie décimé par la sécheresse. La mesure n'a pas produit les effets escomptés. Les commerçants ont su la contourner en impliquant dans les transactions d'autres acteurs. Ils confient les animaux aux gardiens Peuls qui sous le couvert de transhumance traversent la frontière. Il en résulte une situation paradoxale au niveau des statistiques douanières. Contre la cinquantaine de têtes de bovins déclarée à la sortie du Burkina-Faso, les statistiques togolaises ont enregistré l'entrée de 1 750 boeufs pour le seul poste de Cinkansé en 1987. Outre ces mesures conjoncturelles, les échanges avec l'extérieur sont régis par des dispositions spécifiques.

- au niveau des exportations, une autorisation préalable est nécessaire pour tous les produits, exception faite du blé et ce pour tous les pays destinataires. Deux taxes paratarifaires sur le prix C.A.F. de 0,5 % pour le conseil burkinabé des charges et de 0,25 % pour l'Office National du Commerce Extérieur sont perçues.

- le régime des importations est réglementé par l'arrêté n° 1628 du 26 novembre 1985. Il accorde l'exclusivité de l'importation du riz à une centrale d'achat : le Faso Yaar, et institue une autorisation préalable pour tous les autres produits et ce pour tous les partenaires. Tous les produits en provenance de la CEDEAO sont exonérés de droits de douanes. Mais le pays perçoit un ensemble de taxes paratarifaires et de droit fiscal dont les taux varient en fonction des produits comme le montre le tableau 4.

TAB. 4 - MESURES DE MAITRISE DES IMPORTATIONS AU BURKINA-FASO

Produits	Riz	Maïs	MII	Sorgho
Mesures				
Droit douane	0	0	0	0
Taxes paratarifaires	4,75 %	4,75 %	4,75 %	4,75 %
Droit fiscal	14,00 %	14,00 %	14,00 %	19,00 %
Taux cumulé	18,75 %	18,75 %	18,75 %	23,75 %
Droit de péage	75 F CFA/T	500 F CFA/T	500 F CFA/T	500 F CFA/T

Source : *Inventaire des mesures de maîtrise des échanges extérieurs céréaliers des pays de l'Afrique de l'Ouest*. - Paris : IRAM, Montpellier : INRA/ESR doc. n°2, 1988.- 38 p.

Il faut mentionner que si le prix CAF est supérieur à 500 000 F CFA, l'assurance burkinabé devient obligatoire.

De tous les produits locaux, le sorgho paraît le mieux protégé. Dans tous les cas, les différents droits et taxes sont inférieurs au quart de la valeur CAF des produits ce qui témoigne d'une relative ouverture des frontières burkinabé aux produits étrangers.

* Le cas du Ghana :

Le pays se singularise par la rigueur de ses mesures. A l'importation, les valeurs mercuriales et le droit fiscal sont absents. Par contre le droit de douane prélevé est assez élevé : 30 % sur le mil et le sorgho et 25 % sur les autres produits. Les taxes paratarifaires ont un taux uniforme de 20 % pour tous les produits, de même que la taxe de vente qui est de 20 % sur le prix CAF.

L'ensemble de ces mesures se présente comme suit :

TAB. 5 - MESURES DE MAITRISE DES IMPORTATIONS AU GHANA

% prix CAF

Produits	Riz	MII	Maïs	Sorgho
Mesures				
Droit de douane	25	30	25	30
Taxes paratarifaires	20	20	20	20
Taux de vente	20	20	20	20
Taux cumulé	65	70	65	70

source : idem TAB. 4

Avec ces taxes et droits, le marché ghanéen est sans doute le plus protégé des trois pays. Cette protection est renforcée par un régime des importations particulièrement contraignant. En effet, l'importation de tous produits est conditionnée par l'obtention d'une licence spéciale, dite licence "S" caractérisée par le fait que les importateurs doivent payer leurs achats à l'aide de leurs propres devises, par opposition à la licence spécifique ou "A" pour laquelle les devises doivent être demandées à la Banque Centrale. Les importations doivent aussi faire l'objet d'un contrôle avant embarquement si leur valeur FOB est supérieure à 2 000 dollars américains.

Aucun régime, ni taxe ne s'applique aux exportations.

* Le cas du Togo :

Le pays applique un tarif préférentiel pour tous les produits venant de la CEAO. Les valeurs mercuriales et les droits de douane à l'importation sont inexistants. Mais le pays prélève un ensemble de droits et taxes qui se présentent comme suit :

TAB. 6 - MESURES DE MAITRISE DES IMPORTATIONS AU TOGO

Produits	Riz	MII	Sorgho	Maïs
Mesures				
Droit douane	0	0	0	0
Taxes para-tarifaire	6	6	6	6
Taxes de transactions	4	0	0	0
Timbre douanier	4	4	4	4
Droit fiscal	4	4	4	0
Taux cumulé	18%	16%	14%	10%
Taux spécifique	425F/T	425F/T	425F/T	425F/T

Source : Idem TAB. 4

Cette relative faiblesse de la protection du marché intérieur s'explique par le fait que le Togo se spécialise depuis quelques années dans les activités de transit et de réexportation. Cette politique libérale lui permet d'importer massivement des produits étrangers pour les ré-exporter vers les pays voisins par la suite. Des quatre produits cités plus haut seul le riz fait l'objet d'un monopole d'importation.

Un droit fiscal de 10 % et une taxe de transaction à taux uniforme de 8% pour tous les produits sont prélevés à l'exportation.

Cette brève analyse des politiques commerciales des trois pays fait apparaître des différences qui régissent les transactions régionales, les stimulent et les orientent. Outre les degrés inégaux de protection, c'est surtout dans le régime des importations qu'il faut chercher les stimulants des échanges régionaux. En effet, l'obligation faite à l'importateur ghanéen d'obtenir la licence "S" pour exercer ses activités, le contraint à aller chercher les devises à l'extérieur du pays. Il ne les obtient qu'en contre partie des marchandises qu'il propose aux pays voisins à monnaie convertible (Togo, Côte d'Ivoire, Burkina-Faso). Cette pratique est d'autant plus facile qu'il n'existe ni taxe ni régime de monopole spécifique à l'exportation des produits agro-alimentaires au Ghana. De même, le degré de protection des marchés togolais et burkinabé est trop faible pour résister à l'assaut des produits ghanéens. La situation de la monnaie ghanéenne contribue à orienter les flux des produits dans le sens Ghana - Togo et Burkina-Faso.

B. Les politiques monétaires

Elles constituent un des déterminants importants des échanges entre les trois pays. Elles expliquent l'inversion des rôles dans la région et, en partie, l'ampleur qu'ont pris les transactions.

Le Togo et le Burkina-Faso utilisent le franc CFA, monnaie stable et convertible en raison de son affiliation à la devise française dans le cadre de l'Union Monétaire Ouest-Africaine (UMOA). Par contre, le cedi, monnaie en usage au Ghana est inconvertible, et se déprécie au rythme de l'accentuation des problèmes économiques du pays. Cette dépréciation explique les nombreuses dévaluations opérées à partir de 1977 comme le montre le tableau ci-dessous :

TAB. 7 - EVOLUTION DU TAUX DE CHANGE DU CEDI ET DU CFA PAR RAPPORT AU DOLLAR

Années	F CFA	Taux de change du Cedi	
		Officiel	Parallèle
1977	245,7	1,15	8,14
1978	225,6	2,75	13,17
1979	212,7	2,75	
1980	211,3	2,75	
1981	271,7	2,75	65,27
1982	328,6	2,75	40,00
1983	381,6	30,00	110,00
1984	436,6	50,00	120,00
1985	449,0	60,00	150,00
1986	346,0	90,00	180,00
1987	300,5	150,00	256,00
Jui-88		185,00	
Déc-88	296,5	231,00	253,00

Sources : - USDA : Intra regional Trade in West Africa, 1984
 - Daily Graphic.- Accra, 18 décembre 1987.
 - enquête de terrain.

Le tableau suivant permet de se faire une idée plus précise de l'évolution de la valeur du cedi par rapport au CFA au cours de la même période.

TAB. 8 - EVOLUTION DE LA VALEUR DU CEDI PAR RAPPORT AU CFA

CFA pour 1 Cédi

Années	Taux officiel (1) 1 Cédi =	Taux parallèle 1 Cédi =	Coefficient de conversion
1977	213,65	30,18	0,14
1978	82,03	17,12	0,20
1979	77,34	16,15	0,20
1980	76,83	16,04	0,20
1981	98,80	4,16	0,04
1982	119,49	8,21	0,06
1983	12,70	3,46	0,27
1984	8,73	3,63	0,41
1985	7,48	2,99	0,39
1986	3,84	1,92	0,50
1987	2,00	1,17	0,58
1988	1,28	1,17	0,91

(1) Ces données ont été obtenues à partir des opérations suivantes :

$$\text{Taux officiel} = \frac{\text{Valeur off. du Cédi}}{\text{Valeur du CFA}}$$

$$\text{Coefficient de conversion} = \frac{\text{Taux de change parallèle}}{\text{Taux de change officiel}}$$

A la lecture du tableau 8, on distingue deux périodes dans l'évolution de la monnaie ghanéenne depuis 1977. Jusqu'en 1983, le cédi a connu une dépréciation très importante. Le coefficient de conversion (rapport entre les taux de change parallèle et

taux de change officiel) a varié entre 0,04 et 0,27. C'est dire que durant cette période la valeur du cédi au marché noir a à peine dépassé le quart de son cours officiel. Une telle situation traduit l'ampleur des problèmes économiques du pays :

- une inflation assez importante
- le manque de devise
- le déficit de la balance de paiement.

Mais à l'opposé, elle a l'avantage de rendre les produits du pays très compétitifs, avantage sur lesquels les commerçants ghanéens ont beaucoup joué. Cet avantage comparatif, engendré par la faiblesse de la devise ghanéenne au marché noir, a permis à ce pays d'inonder les marchés voisins de produits de grande valeur marchande comme le cacao, l'arachide et aussi les denrées alimentaires.

Mais, à partir de 1984, le pays procède à des dévaluations profondes du cédi. Cette politique est renforcée à partir de 1986 par l'institution d'un double marché de change. Elle a permis de réduire progressivement l'écart entre la valeur officielle et la valeur au marché parallèle du cédi, au point de porter le coefficient de conversion à 0,91 en 1988. Mais cette pratique n'a pas liquidé le marché noir, encore moins le rôle déterminant que les disparités monétaires jouent sur les échanges régionaux. En effet, la convertibilité du cédi en CFA est toujours impossible, si ce n'est dans le seul cadre des banques centrales des trois pays.

Or la Banque Centrale du pays est à court de devise, comme en témoigne la création de cette licence spéciale "S" à l'importation qui oblige l'importateur à régler ses achats avec ses propres devises. De ce fait, les commerçants ghanéens sont obligés de s'adresser au marché noir pour s'approvisionner en devises CFA. Cette soit du CFA stimule finalement les échanges régionaux car les négociants ghanéens sont obligés de proposer des marchandises en contrepartie des devises qu'ils sollicitent. A cela il faut ajouter le fait que la très forte dépréciation du cédi rend les produits ghanéens compétitifs en l'absence d'une forte inflation intérieure à ce pays. Même si l'inflation était assez importante au Ghana, aussi longtemps que durera la mesure d'interdiction d'octroi d'une licence spécifique à l'importation, le marché noir persistera et encouragera ainsi les échanges régionaux. L'hypothèse est d'autant plus vraie que le niveau général des prix penche en faveur des produits ghanéens.

3. Les prix

Dans un système de concurrence parfaite, le prix est déterminé par l'offre et la demande d'un produit. Le prix qui intervient résulte de la compétition des acheteurs et des vendeurs. Mais le marché des produits agricoles en général et des produits alimentaires en particulier échappe un peu à cette règle. Les fluctuations de l'offre de ces produits et la rigidité de leur demande provoquent sur les marchés les phénomènes décrits par la loi de King. Selon cette loi, sur un marché aussi peu élastique que celui des principales denrées alimentaires (demande à peu près constante, quelle que soit l'abondance de la récolte) les prix varient plus que proportionnellement aux fluctuations de l'offre. A cette loi générale, les marchés traditionnels en Afrique de l'Ouest ajoutent deux spécialités :

- les ventes se font en volume et non en poids,
- les prix ne sont jamais affichés.

Dans ce contexte, c'est la pratique du marchandage qui permet de déterminer le prix d'un produit. Le prix d'une denrée peut ainsi varier selon le vendeur, selon l'origine du

client, selon la période de la journée. Le prix ici tient plus à des considérations sociologiques qu'économiques. (C.O.Ilori, 1975) fait remarquer que "le prix déterminé par le marchandage est fonction de plusieurs facteurs parmi lesquels on compte le degré de compétition parmi les vendeurs, les conditions du produit, l'intensité des besoins de l'acheteur et du vendeur, l'heure de la vente et le temps dont dispose un acheteur pour s'approvisionner" (Hill, 1975). Ce mécanisme s'adapte bien au milieu où la plus grande partie de la clientèle est analphabète. Mais il pénalise les personnes étrangères au milieu et ne permet pas fondamentalement de parler de prix pratiqués sur un marché de ce genre.

Dans ce contexte, l'analyse des prix requiert des précautions spécifiques. Les prix que nous présentons résultent d'une série d'opérations : un relevé auprès de plusieurs vendeurs et acheteurs par produits à trois périodes différentes de la journée : le matin, à midi et le soir. C'est la moyenne de chaque journée qui est donnée comme le prix ayant cours sur le marché enquêté ⁵.

A. Les prix officiels

Ils s'agit de ceux pratiqués par les organismes de commercialisation : OFNACER pour le Burkina-Faso et TOGOGRAIN pour le Togo. Ce sont des prix administrés. En effet, compte tenu de leurs contraintes (moyens limités, personnel pléthorique) et de leurs objectifs (développement de la production vivrière, amélioration de la commercialisation, garantie et stabilisation des prix des produits de base), ces organismes achètent et vendent à des prix différents de ceux du marché, souvent inférieurs.

⁵ Nous avons emprunté cette méthode à TOGOGRAIN.

Pour l'OFNACER, l'évolution des prix se présente comme suit :

TAB. 9 - EVOLUTION DU PRIX DU SORGHO COLLECTE PAR L'OFNACER (BURKINA-FASO)

Unité = CFA

Campagne	Prix d'achat	Prix de vente	marge commerciale
1978-79	40	57	17
1979-80	40	57	17
1980-81	45	69	24
1981-82	50	80	30
1982-83	60	80	20
1983-84	66	90	24
1984-85	80	90	10
1985-86	80	94	14
1986-87	40	60	20

Source : OFNACER, Koupéla, Burkina-Faso

On remarque, sur ce tableau des fluctuations importantes des prix d'achat d'une année sur l'autre. La différence va ainsi du simple au double de la campagne 1978-79 à celles de 1984-85 et 1985-86. Ces deux campagnes ont été marquées par un déficit céréalier très important. Aussi, les organismes de commercialisation ont-ils éprouvé beaucoup de difficultés à collecter les grains.

Quant aux marges commerciales, elles varient entre 17 et 30 F selon les années et couvrent rarement les frais d'intervention de ces sociétés hors amortissements et frais financiers (environ 25 à 30 F CFA par kg de céréales, aussi bien au Togo qu'au Burkina-Faso). Ces sociétés reviennent donc très cher aux Etats. A moins d'une réduction structurelle très importante de leurs coûts, les opérations de commercialisation deviennent hasardeuses et anti-économiques⁶. Les prix administrés parce que trop bas et constants, n'incitent pas les agriculteurs à la production en vue de la commercialisation. Cela est d'autant plus vrai que, dès 1975, un rapport de la communauté économique de l'Afrique de l'Ouest montrait que les prix officiels des céréales ne tiennent pas compte du prix des différents facteurs de production. La différence s'établissait alors comme suit pour le Burkina-Faso :

⁶ Les pertes cumulées de TOGOGRAIN étaient de 1,5 milliards de F CFA en 1984 et n'ont pas cessé de croître depuis lors.

TAB. 10 - COMPARAISON DU PRIX DE REVIENT NET (P.R.N.) ET DES PRIX OFFICIELS (P.O.) DU BURKINA-FASO

Produits	Prix 1975	Traction asine	Traction bovine	Culture traditionnelle
Sorgho-mil	PRN	37,0	32,5	47,5
	PO	18,0	18,0	18,0
Maïs	PRN		24,0	27,0
	PO		18,0	18,0
Riz	PRN			54,0
	PO			35,0

Source : Extrait de GIRI (J.), - La politique des prix des céréales dans le Sahel.- In *La politique céréalière dans les pays du Sahel*, 1979, 119 p.

Bien qu'anciennes, ces données traduisent la situation actuelle. C'est la faiblesse des prix officiels qui explique d'une part la faiblesse des quantités que ces organismes commercialisent (30 à 40 % des produits céréaliers commercialisés) (Ministère de l'agriculture - Togo - 1985) et d'autre part le dynamisme des circuits traditionnels qui proposent des prix plus rémunérateurs.

B. Les prix sur les marchés locaux

Il sera ici question des disparités spatiales des prix sur les principaux marchés (Bawku, Bittou, Cinkansé et Dapaong).

TAB. 11 - EVOLUTION DES PRIX SUR LES MARCHES DE BITTOU (BURKINA-FASO), DE BAWKU (GHANA) ET DE CINKANSE (TOGO)

Unité = F CFA/kg

Date et localités	06.1.88	09.1.88	10.1.88	24.8.88	05.9.88	07.09.88
Produits	Bittou	Bawku ⁷	Cinkansé	Bittou	Bawku ⁷	Cinkansé
Sorgho	90	40	85	105	55	60
Mil	95	60	75	110	45	55
Maïs	80	60	80		40	100
Riz	135	120	115	180	155	170
Haricot	145	145	160	165		140
Gari	120	90	105	130	90	130

Source : enquête de marché et statistiques TOGOGRAIN

La comparaison de l'évolution des prix sur les marchés⁷ des trois localités structurant l'espace régional (Bittou, Bawku et Cinkansé) appelle un certain nombre de remarques.

Le prix de certaines denrées varie énormément d'une période à l'autre de l'année. C'est le cas du riz sur tous les marchés. Il en est de même du maïs au Ghana. Ces variations sont fonction de la période de l'année, des sources et des difficultés d'approvisionnement. Le prix d'autres produits reste stationnaire toute l'année sur certains marchés. C'est le cas du gari à Bawku (Ghana).

Dans l'ensemble, les prix des produits au marché de Bawku, au Ghana sont plus bas que ceux relevés à Cinkansé et à Bittou. L'écart qui, sauf pour le haricot peut atteindre 30 F est imputable en partie à la dépréciation de plus en plus prononcée de la monnaie ghanéenne. Mais la différence tient aussi à d'autres facteurs : coût de production, niveau de productivité, aspects impossibles à élucider ici faute de données. Les niveaux de disparité de prix entre les trois localités laissent présager un flux de produits quittant le Ghana pour le Togo avant de continuer sur le Burkina-Faso. Ce schéma suppose que le marché de Bawku est un centre d'approvisionnement régional, celui de Cinkansé de distribution et enfin celui de Bittou un marché de consommation.

En étudiant de près l'évolution des prix à l'intérieur d'un même secteur, comme celui du Togo par exemple, on note la même tendance. Sur les marchés de Dapaong et de

⁷ Les prix au Ghana ont été calculés à partir du taux de change parallèle qui était de 1,20 F CFA en janvier 1988 et de 1,17 F CFA en septembre 1988.

**TAB. 13 - EVOLUTION DU PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES EN 1988 SUR
LES MARCHES DE CINKANSE ET DE DAPAONG**

Unité = F CFA/kg

Date et localité	07.02.88		29.02.88		07.04.88		30.04.88		07.06.88		30.06.88		31.07.88	
	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.
Produits														
Sorgho	80	90	80	80	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Maïs blanc	100	100	90	95	110	120	110	110	100	100	130	120	120	115
Haricot	160	180	160	180	190	200	190	200	200	200	200	220	200	240
Riz décor.	160	180	150	180	180	180	180	180	200	200	180	200	160	160
Anc. mil	85	90	85	85	100	100	100	100	100	100	100	100	100	105
Nouv. mil	80	85	80	80	95	95								
Gari	100	110	100	120	100	100	110	120	120	130	130	120	120	110
Maïs jaune	90	90	80	85			80	100						

Source : Annexe TOGOGRAIN, Dapaong, Togo.

Cinkansé où nous avons pris part au relevé d'une journée en compagnie des agents de TOGOGRAIN, la situation se présente comme suit durant la campagne 1987-1988.

**TAB. 12 - EVOLUTION DU PRIX DES PRINCIPAUX PRODUITS ALIMENTAIRES
SUR LES MARCHES DE CINKANSE ET DE DAPAONG (TOGO) EN 1987**

Unité = F CFA/kg

Date et localités	07.09.87		30.09.87		08.10.87		31.10.87	
	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.	Cink.	Dap.
Produits								
Sorgho	60	60	60	60	70	60	50	60
Maïs blanc	100	110	90	90	90	80	75	80
Haricot	140	140	140	140	90	90	90	100
Riz décor.	170	170	170	180	180	160	155	160
An. mil	55	60	55	60	60	60	55	70
Nouv. mil	50	50	50	50	50	50	50	60
Gari	130	135	130	140	140	120	110	110
Maïs jaune		70		70	70	65	65	70

Source : Annexe régionale de TOGOGRAIN, Dapaong, Togo.

La juxtaposition de ces deux tableaux qui se complètent dans le temps, permet de se faire une idée de l'évolution des prix au cours d'une période de douze mois.

A partir de ces données, on peut calculer le prix moyen des produits sur l'année.

TAB. 14 - PRIX MOYEN DES PRODUITS AU COURS DE LA CAMPAGNE 1987-88 ET ECARTS ENTRE LES EXTREMES

	Prix moyens entre 07.09.88 et 31.07.88		Ecart entre les prix extrêmes	
	Cinkansé	Dapaong	Cinkansé	Dapaong
Sorgho	82,72	83,63	50	50
Maïs blanc	101,30	101,80	30	30
Haricot	164,50	171,80	110	150
Riz	169,50	177,20	25	40
Anc. mil	82,27	84,50	55	45
Nouv. mil	65,00	67,14	35	35
Gari	117,20	118,63	40	40
Maïs jaune	77,00	78,57	10	30

Bien que situés sur un même territoire, et distants de quarante kilomètres, ces deux marchés affichent des prix sensiblement différents. Les prix sont relativement plus bas à Cinkansé qu'à Dapaong du fait que :

- bon nombre de produits importés du Ghana sont reçus par le marché de Cinkansé avant d'être ventilés soit vers l'intérieur du Togo, soit vers le Burkina-Faso. L'incorporation des frais de transport et de conditionnement supplémentaires rendent ces prix légèrement plus élevés à Dapaong et à Bittou,

- sa position frontalière fait bénéficier Cinkansé d'une clientèle fidèle, qui de plus a des capacités d'achat relativement élevées. De ce fait, les commerçants appliquent des prix relativement bas et rattrapent le manque à gagner par l'importance des quantités écoulées.

C. Analyse des marges commerciales

L'importance des marges commerciales que les négociants tirent de ces transactions dépend notamment de la période de l'année et de leur éloignement par rapport au marché. En effet, à l'achat, le commerçant engage les frais suivants :

- 150 F/sac = commission du collecteur,
- 30 F/sac = manutention : chargement et déchargement,
- 30 F/T/km = frais de transport.

Pour dix tonnes de sorgho achetées à 40 F/kg dans un village distant de 30 km du marché, la marge commerciale fluctuerait de la façon suivante :

1°) Hypothèse basse : Le sorgho est vendu en période d'abondance à 50 F :

- Achat 40 F x (10 x 1000) kg	= 400 000 F
- Frais d'ensachage 150 x 100	= 15 000 F
- Frais de manutention 30 x 100	= 3 000 F
- Transport 30 x 10 x 30	= 9 000 F

	427 000 F

Le prix de revient net d'un kilogramme de sorgho pour le commerçant serait de 42,70 F.

La marge commerciale réalisée est alors de 7,30 F

2°) Hypothèse haute : Le commerçant attend la période de soudure pour vendre son sorgho à 100 F. Sa marge commerciale serait alors de 57,30 F. Cette estimation minimise les frais de stockage, les commerçants étant généralement propriétaires de leurs magasins ou entrepôts. Mais, dans le cas où le négociant loue son magasin à 8000 F par mois comme c'est le cas à Cinkansé, cette marge commerciale sera à amputer des frais de location. Pour une période de dix mois, ces frais s'élèveraient à :

$$\frac{8000 \text{ F/mois} \times 10 \text{ mois}}{10\,000 \text{ kg}} = 8 \text{ F/kg}$$

La marge commerciale serait donc finalement de :

$$57,3 \text{ F} - 8 \text{ F} = 49,3 \text{ F}$$

L'importance de cette marge bénéficiaire est toute relative, puisqu'elle se répartit entre trois catégories de commerçants : les grossistes, les demi-grossistes et les détaillants.

On connaît très mal la part qui revient à chaque catégorie. Mais on estime que les grossistes et les détaillants se taillent plus des deux tiers des bénéfices.

La faiblesse des marges commerciales en période d'abondance incite les commerçants à acheter et à stocker de grandes quantités de produits afin de spéculer sur la vente au moment de la pénurie. Mais deux facteurs limitent l'ampleur de la spéculation dans la région :

- la faiblesse des capitaux des commerçants. Ils tournent autour de 4 000 000 F CFA pour les grossistes, moins de 2 000 000 F CFA pour les demi-grossistes et environ 500 000 pour les détaillants (ministère de l'Agriculture du Togo - 1985). Les marchands de céréales ici n'ont pas réussi à constituer de gros capitaux comme leurs homologues du Niger par exemple (Grégoire, 1986).

- la faiblesse des capacités des entrepôts (50 à 100 tonnes) que gèrent personnellement les négociants.

A ces deux facteurs s'en ajoute un troisième de portée locale. En effet, ces dernières années, les gouvernements togolais et burkinabé ont entrepris des politiques de colonisation agricole qui ont affecté les zones frontalières.

L'aménagement des réserves cynégétiques de l'Oti et de la Kéran au Togo a nécessité le déplacement des populations de certains villages de la préfecture de l'Oti vers l'extrême nord-ouest de celle de Tône. Très tôt la pression démographique qu'a connue cette frange frontalière a amené les populations à s'adonner à la culture du petit mil hâtif que les togolais proposent aux échanges avec leurs voisins.

Dans le secteur burkinabé, c'est le repeuplement de la vallée de la Volta Blanche qui a engendré l'installation de près de 12 000 colons (Leban, 1979). L'opération visait le développement du coton. Mais les fluctuations de prix de cette culture de rente ont vite détourné les colons vers des spéculations plus rémunératrices comme l'oignon et la tomate.

Au total, on peut affirmer qu'il existe des conditions optimales pour le développement des échanges frontaliers en Pays Gourma. Les déterminants relèvent à la fois du niveau national et local. Nous analysons dans les pages qui suivent le fonctionnement de ces échanges frontaliers.

CHAPITRE DEUX

LE FONCTIONNEMENT DES ECHANGES

Les échanges frontaliers sont régis par un certain nombre de mécanismes qui tiennent à la fois à la nature des éléments qui les structurent, aux flux des produits qu'ils brassent et à la stratégie des acteurs qui les animent. Leur fonctionnement s'appuie sur des structures traditionnelles de transactions : les marchés, dont le rôle est aussi bien social qu'économique. Les échanges frontaliers ont également un caractère participatif, en ce sens qu'ils impliquent un grand nombre d'acteurs. Dans ce contexte, la stratégie des acteurs se confond aisément avec les préoccupations populaires visant à contourner les contraintes qu'imposent les frontières d'Etat. Les échanges frontaliers s'inscrivent dans le cadre de ce qu'on qualifie d'activités non structurées, c'est-à-dire "de distribution de biens et services qui sont exercées en dehors des normes fixées par la puissance publique et dans l'ignorance de la plupart des règlements que celle-ci édicte"(Oudin, 1987-9). Le fonctionnement des échanges implique l'analyse des marchés, des flux frontaliers et de la stratégie des acteurs.

I. Les marchés et les entrepôts dans le commerce régional

Dans le contexte actuel, les marchés et les entrepôts constituent les structures par lesquelles s'opèrent les plus importantes transactions. Ils suppléent de plus en plus, sans les abolir, les échanges directs à domicile entre producteurs et consommateurs, type de transaction que P. Hill (op. cit.) qualifie de "commerce caché" (Hill, 1975). Cette forme de commerce, très développée dans les économies de subsistance est peu à peu remplacée par les échanges sur un lieu fixe conformément aux normes de l'économie de marché. Dans leur fonctionnement actuel d'éléments de gestion d'une économie de subsistance en mutation, les marchés de cette latitude combinent deux rôles essentiels :

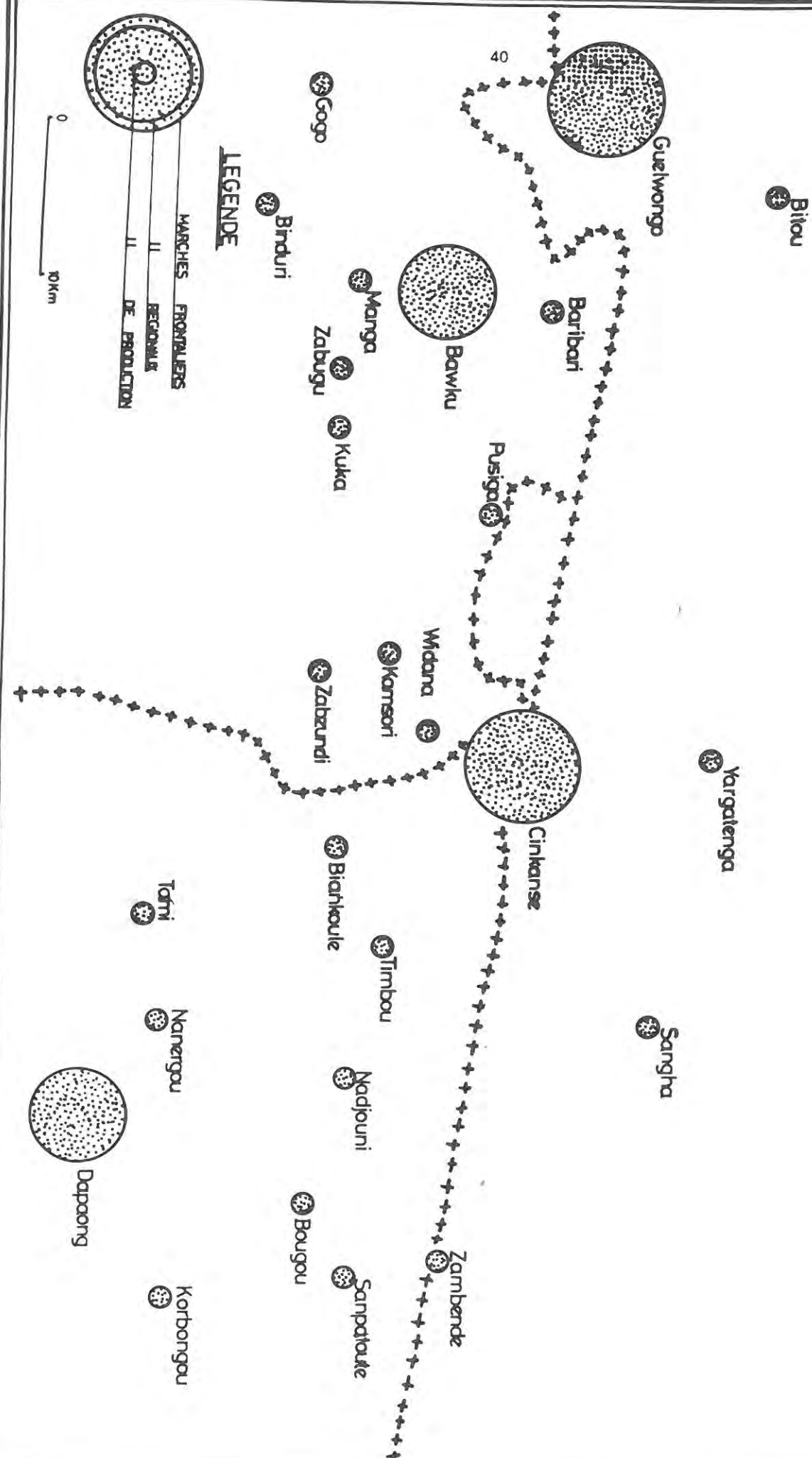
- économique, en organisant les échanges de biens marchands. Les deux plus importants marchés de la région : Dapaong et Bawku, déjà en place au XIX^e siècle avaient servi de relais au commerce lointain entre les cités sahéliennes (Mopti, Djenné, Tombouctou) et forestières (El Mina, Cape-Coast). Leur rôle plus modeste aujourd'hui s'insère dans les fonctions d'un plus vaste réseau de marchés : assurer la circulation de produits entre les populations frontalières.

- social, en constituant périodiquement le cadre de concertation et de diffusion de l'information entre les groupes socio-culturels en présence. Cette fonction est si importante que partout les marchés sont encore sous l'autorité des chefs traditionnels.

Leur fonctionnement répond donc à des normes économiques et socio-anthropologiques.

1. La structure des marchés

Les échanges fonctionnent à partir d'un dense réseau de marchés. L'étendue de l'aire d'occupation, l'origine et l'importance des usagers, la nature et la provenance des produits exposés, permettent de distinguer trois catégories de marché dans cet espace frontalier.



a - Les marchés de production

a - Les marchés de production

b - Les marchés régionaux ou urbains

b - Les marchés régionaux ou urbains

c - Les marchés internationaux

c - Les marchés internationaux

La particularité de ces marchés est qu'ils sont partout implantés au centre des localités. Toutefois, ils ne répondent pas tous au même schéma directeur.

La particularité de ces marchés est qu'ils sont partout implantés au centre des localités. Toutefois, ils ne répondent pas tous au même schéma directeur.

Chaque marché s'organise à sa guise en fonction des contraintes de l'espace. On peut distinguer trois formes différentes.

Chaque marché s'organise à sa guise en fonction des contraintes de l'espace. On peut distinguer trois formes différentes.

a - Les marchés - rue

b - La forme circulaire

b - La forme circulaire

Elle se développe autour d'un ou de deux noyaux originels. C'est le cas de Dapaong. Les nouveaux hangars s'alignent derrière les anciens en formant une sorte de cercle. Une certaine anarchie, et corrélativement un désordre, accompagnent ce genre de disposition : on trouve à Dapaong, pêle-mêle, des étalages de produits de nature très différente. La plupart des marchés de production s'organisent suivant ce modèle.

c - Les marchés en damiers

C'est le genre que tente de prendre le marché de Cinkansé. A l'arrière du noyau central qui longe la voie Dapaong Ouagadougou, se dressent quatre rangées de hangars, séparées par des allées perpendiculaires.

Au delà de ces différences morphologiques, tous les marchés possèdent des caractéristiques structurelles communes.

- Partout, le noyau originel est occupé par les vendeurs de produits agro-alimentaires, allant des produits agricoles du cru à la viande de boucherie, en passant par les condiments et les restaurants populaires. C'est la matérialisation de la fonction première de ces marchés, celle d'écouler les produits agricoles. Malgré l'évolution structurelle qu'ils ont connue, les noyaux ont gardé leur rôle initial.

- La qualité des matériaux et des hangars se dégrade partout, à mesure qu'on s'éloigne du noyau originel. Malgré les ressources procurées par les recettes de droit de place sur le marché et les impôts sur le revenu perçus par les services fiscaux, il n'existe pas de politique systématique de restauration des installations, vieilles parfois de plus de vingt ans.

2. Le fonctionnement des marchés

Le marché est analysé ici comme un lieu fixe où se tient à intervalles réguliers une rencontre d'acheteurs et de vendeurs pour échanger des marchandises. C'est donc le lieu privilégié de la confrontation de l'offre et de la demande. Leur fonctionnement répond à une périodicité et à une ventilation particulière des produits.

A. La périodicité et l'animation des marchés

La régularité de la tenue des marchés est invariable quelle que soit la période de l'année. Mais leur périodicité varie d'un secteur à l'autre. Du côté ghanéen et burkinabé, la tenue des marchés a lieu tous les trois jours. Cela permet aux trois plus importants marchés du Ghana - Bawku, Pusiga et Widana - de se succéder dans la semaine. La pratique est très ancienne et le rapprochement (trois jours) des séances d'animation de chaque marché tient certainement à la faiblesse du pouvoir d'achat des populations qui ne permet pas de constituer un stock sur plus de jours. Dans le secteur togolais, l'animation se fait selon des jours fixes comme le montre le tableau 15.

TAB. 15 - LES JOURS DE TENUE DES MARCHES DU SECTEUR TOGOLAIS

Lundi et Jeudi	Mardi et Vendredi	Mercredi et Samedi	Dimanche et Jeudi
Bogou Nanergou	Karbongou Samraba Nassabé	Dapaong Timbou Biankouri	Cinkansé

Source : Rapports annuels D.R.D.R. Savanes, Dapaong

La périodicité de ces marchés était autrefois alignée sur celle des autres secteurs. Ce n'est que ces dernières années que les autorités togolaises ont décidé de la modifier⁸.

Il arrive que le jour d'animation des marchés de Bawku, Pusiga ou de Widana coïncide avec celui de Cinkansé ou de Dapaong. Cette situation, loin de traduire le manque d'emprise des marchés sur la zone, témoigne au contraire du retard qu'accusent les autorités sur le développement des activités économiques régionales. C'est dans cet imbroglio que certains marchés comme Cinkansé ont émergé pour devenir le centre commercial le plus dynamique du Pays Gourma.

La fréquentation des marchés dépend des périodes de l'année. Sur tous les marchés, la fréquentation est très élevée au moment de la soudure en saison sèche. Cependant, le nombre d'usagers varie énormément d'un marché à l'autre. Les marchés de Bawku, de Dapaong et de Cinkansé connaissent les plus grandes affluences.

Dans le dernier, les services des impôts affirment n'enregistrer que 162 commerçants permanents auxquels ils ajoutent neuf autres grossistes, six tailleurs, cinq exploitants de buvettes. Ce recensement ne concerne en fait que les commerçants supposés avoir un chiffre d'affaire de plus de 50 000 F CFA. Ce critère marginalise un grand nombre de petits vendeurs, encore que les critères d'évaluation du capital des négociants soient fort discutables.

Le marché de Cinkansé est bien plus important que ne le révèlent ces données. Le 5 septembre 1988, nous avons recensé 1347 commerçants à l'intérieur du marché comme le montre le tableau ci-après :

⁸ Cette décision relève du souci des autorités de réglementer les activités commerciales. Mais certains pensent qu'elle vise à limiter la consommation de la bière locale qui détournait une part croissante des productions de mil et de sorgho.

**TAB. 16 - NOMBRES DE COMMERÇANTS PRÉSENTS DEVANT UN
ÉTALAGE DE CINKANSÉ LE 5 SEPTEMBRE 1988**

Produits exposés	nombre de détaillants	Produits exposés	Nombre de détaillants
Maïs	2 1	Pièces détachées	4 8
Sorgho	5 2	Chaussures	4 7
Gari	2 1	Tissus prêt à porter	1 1 5
Riz	5 3	Cassettes	1 3
Haricot	1 2	Montres et lunettes	2 7
Graine de néré	9	Emaillé et plastique	3 0
Frétins	1 8	Concentrés divers et cigarettes	1 2 7
Igname	1 1	Produits cosmétiques	3 6
Pain	2 6	Friperie	8 7
Cola	6 4	Réparateurs de vélos	3 9
Volaille	1 3		
Caprins	2 5		
Condiments	4 2 6		
Bière locale	2 7		
		TOTAL	1 3 4 7

Notre enquête n'a pas pris en compte les vendeurs ambulants dont le nombre est loin d'être négligeable. En fait, ce jour-là, près de mille cinq cents commerçants de toutes catégories étaient présents sur le marché de Cinkansé. Or cette période de l'année est celle où les marchés connaissent une faible animation en raison des précipitations. En janvier et juin, le nombre des commerçants avoisine les deux mille avec la présence sur le marché de petits détaillants de céréales. Quant aux autres usagers, leur nombre évolue sensiblement dans le même sens.

L'année précédente, en septembre 1987, nous avons estimé à environ quatre mille, le nombre des usagers que brassait le marché de Cinkansé le jour de son animation. En effet, le blocage de la voie Cinkansé-Bittou qu'empruntent les ressortissants du Burkina-Faso et une bonne partie des ghanéens a permis de dénombrer 1911 personnes en un jour de marché. Par ailleurs, on pouvait estimer qu'au moins un millier de personnes étaient allées vers le Togo et le Ghana par Widana et qu'un autre millier était resté sur place.

Sur les marchés rivaux de Cinkansé, Bawku et Dapaong, le nombre des usagers est plus élevé. Il peut être estimé à cinq mille à Dapaong et entre six et sept mille à Bawku. Dans ce dernier marché, nous avons dénombré 1241 commerçants de produits agro-alimentaires.

**TAB. 17 - NOMBRE DE DÉTAILLANTS DE PRODUITS ALIMENTAIRES
AU MARCHÉ DE BAWKU LE 6 SEPTEMBRE 1988**

Produits exposés	Nombre de détaillants
Maïs	9 1
Riz	8 7
Sorgho	6 4
Frétins	1 0 8
Igname	6 1
Pain	8 2
Cola	1 0 2
Oignon	5 6
Graine de Néré	4 1
Fruits divers	5 3
Condiments	4 9 6
TOTAL	1 2 4 1

Mais ce qui marque la différence entre Cinkansé et ses concurrents est moins l'importance des usagers des marchés que leur origine et la quantité des produits exposés. Cinkansé a l'avantage d'être fréquenté par les ressortissants des trois pays (Togo, Burkina-Faso, Ghana). Cette vocation internationale du marché de Cinkansé ne date pas d'aujourd'hui. En effet, au début du siècle, le commandant du cercle de Sansané-Mango, Monsieur De Coutures constatait déjà : " il y a un marché à Cinkansé tous les trois jours où se rendent les gens de Haute-Volta et du Togo britannique. Il y est vendu : mil, arachide et différents condiments. Il se tient au bord de la piste automobile entre Cinkansé et Ouayiré. Ce sont les habitants de Cinkansé et de Haute Volta qui vendent leurs produits aux sujets anglais. Ceux-ci sont exclusivement acheteurs" (De Coutures, 1929).

Cinkansé semble avoir conservé, voire renforcé cette tradition. La présence des voisins est plus importante que sur tout autre marché de la région comme en témoignent les estimations des usagers données plus haut et surtout celles des véhicules.

TAB. 18 - NOMBRE DE VEHICULES PRESENTS AU MARCHÉ DE CINKANSE LES 19.09.87, 09.01.88, ET 05.09.88

origine	Nombre de Véhicules		
	19.09.1987	09.01.1988	05.09.1988
Togo	39	29	36
Burkina	14	31	38
Ghana	27	40	16
Autres	3		2
TOTAL	87	100	92

Source : Enquête de marché

Ce tableau appelle un certain nombre de remarques :

- Premièrement, le nombre total de véhicules burkinabé et ghanéens est toujours supérieur à celui du Togo, pays qui abrite le marché de Cinkansé.

- Deuxièmement, le nombre de véhicules burkinabé a plus que doublé en un an. Cette évolution traduit l'affermissement de la vocation régionale et internationale de ce marché. Il a réussi à devenir un passage obligé pour les populations de la région et même pour celles de régions plus éloignées.

Par contre, sur le marché de Dapaong, on ne note pas de trace d'une fréquentation étrangère. A Bawku, on observe une modeste présence de voisins burkinabé notamment. Le 6 septembre 1988, nous y avons dénombré dix-sept véhicules immatriculés au Burkina-Faso, contre quatre seulement d'origine togolaise.

Malgré l'apparente anarchie qui règne entre les marchés (possible chevauchement de leur jour d'animation), il existe des tendances à la spécialisation qui aboutissent à une interdépendance entre eux. Ainsi Cinkansé, par sa situation géographique, apparaît comme un marché de distribution alors que Dapaong et Bawku constituent pour lui des centres d'approvisionnement.

B. Les marchés de produits agricoles

La vocation première de tous les marchés de la région est de servir de cadre aux échanges de produits agricoles. Compte tenu de la similitude des conditions agro-climatiques, on retrouve sur tous les marchés les mêmes produits. Seulement, on note des différences de volume de certains produits quand on passe d'un marché à l'autre en liaison avec les zones agricoles. Ainsi, sur les marchés de Cinkansé et de

Dapaong, on constate une assez forte présence de mil, de sorgho, de gari (farine de manioc). Par contre, à Bawku, c'est le riz, les tubercules d'ignames, les fretins et la cola qui dominent. A Guelwongo, outre le riz et le sorgho, ce sont les produits maraîchers (oignons, tomates) qui l'emportent à certaines périodes de l'année.

Pour des raisons méthodologiques, nous ne nous intéresserons qu'au marché de Cinkansé et accessoirement à ceux de Dapaong et Bawku. Ce marché est en effet le prototype du centre frontalier de trafic international comme nous le mentionnions plus haut.

Les produits qui y sont exposés vont des produits agricoles aux pièces détachées pour engins de toutes catégories en passant par les diverses manufactures.

L'évaluation de la quantité des produits exposés est un travail très complexe car :

- les produits agricoles sont généralement exposés dans des récipients dont le contenu excède rarement la cinquantaine de kilos,

- la vente en gros est une pratique peu usitée si ce n'est dans le seul cadre des entrepôts.

Les enquêtes menées courant 87 et 88 en utilisant l'approche méthodologique indiquée plus loin ont donné les résultats suivants :

TAB. 19 - EVOLUTION DU VOLUME DES PRODUITS ESPOSES AU MARCHÉ DE CINKANSE

Unité = Nbre de sacs de 110 à 115 kg

Produits	Nombre de sacs	
	09.01.1988	05.09.1988
Riz local	20	39
Mil	27	35
Sorgho	40	17
Gari		50
Cola	66	72
Néré		50

Les fluctuations de volume sont étroitement liées à la période de l'année. Ainsi, en septembre deux facteurs expliquent la baisse de volume des produits sur le marché malgré la maturation du petit mil :

- les pluies qui empêchent une bonne animation des marchés,
- la rareté du sorgho qui ne se récolte qu'en octobre et novembre.

Sur les deux autres marchés (Dapaong et Bawku) la situation se présente comme suit :

**TAB. 20 - VOLUME DES PRODUITS EXPOSES
AUX MARCHES DE DAPAONG ET DE BAWKU**

Unité = Nbre de sacs de 110 à 115 kg

Produits	Dapong 03.09.1988	Bawku 05.09.1988
Sorgho	69	81
Mil	106	102
Maïs	56	167
Riz	87	192
Igname	31	206

Source : Enquêtes de marché

Les quantités exposées sur les marchés de Dapaong et de Bawku sont supérieures à celles de Cinkansé. Ces deux localités doivent satisfaire les demandes d'une population urbaine assez importante (75 000 habitants pour Bawku) et 35 000 pour Dapaong contre seulement 7 000 pour Cinkansé.

Mais ces résultats ne donnent que la physionomie de la situation à un moment précis sur les marchés. Se pose alors le problème de l'évaluation du volume des produits échangés tout au long d'une année. A défaut d'une enquête menée tout au long de l'année, on se contente d'une estimation partant de la moyenne des quantités exposées multipliées par le nombre de jours d'animation des marchés dans l'année. Ainsi, pour le marché de Cinkansé, on aura :

$$\text{Riz local} : \frac{(69 + 56)}{2} \text{ sacs} \times 115 \text{ kg} \times (52 \text{ j} \times 2)^9 = 747,7 \text{ T}$$

$$\text{Mil + Sorgho} : \frac{(178 + 116)}{2} \text{ sacs} \times 115 \text{ kg} \times (52 \text{ j} \times 2) = 1752,12 \text{ T}$$

⁹ Le marché de Cinkansé s'anime deux fois par semaine, le dimanche et le jeudi.

$$\text{Gari} : \frac{(23 + 51)}{2} \text{ sacs} \times 115 \text{ kg} \times (52 \text{ j} \times 2) = 442,52 \text{ T}$$

$$\text{Igname} : \frac{(45 + 56)}{2} \text{ sacs} \times 115 \text{ kg} \times (52 \text{ j} \times 2) = 592,02 \text{ T}$$

$$\text{Maïs} : \frac{(15 + 7)}{2} \text{ sacs} \times 115 \text{ kg} \times (52 \text{ j} \times 2) = 131,56 \text{ T}$$

D'après ces estimations, c'est environ quatre mille tonnes de produits vivriers qui sont vendues au détail au marché de Cinkansé. Or, une bonne quantité passe par le biais des entrepôts comme on le verra plus loin.

L'insuffisance de données ne permet pas de faire les mêmes évaluations sur les marchés de Dapaong et de Bawku et surtout de Guelwongo qui, avec Cinkansé, constituent les principaux pôles de trafic de produits agricoles vers le Burkina-Faso.

Les marchés de bétail semblent être plus dynamiques que les marchés de produits agricoles.

C. Les marchés de bétail

Contrairement aux marchés agricoles, les points de vente du bétail sont situés nettement en retrait des zones frontalières. Ils sont tous localisés en territoire burkinabé. Deux exercent une influence directe sur le trafic frontalier. Il s'agit des importants marchés de Pouytenga, situé à un vingtain de kilomètres de Koupéla, sur la route de Ouagadougou et de Fada - N'Gourma, plus à l'est. Le marché de Fada est récent : sa création ne remonte qu'à 1978. Celui de Pouytenga est très ancien. Déjà, lors du commerce caravanier, la ville avait été une plaque tournante du trafic du bétail vers les régions de la côte. Mais ce n'est que dans les années cinquante que la localité fut dotée d'un parc de vente. Couvrant deux hectares, ce parc situé au nord-est de la ville sera rénové en 1965. Il est divisé en enclos à gros bétail et à petits ruminants et sa gestion est confiée aujourd'hui à la corporation des courtiers. Le parc de Fada - N'Gourma est nettement moins important, tant du point de vue de la taille que de ses infrastructures.

Ce parc fait de Pouytenga le plus grand centre de collecte de bétail de la région. Autour de lui gravitent de petits villages qui le ravitaillent. Il s'agit de Bogandé, Pièla, Bilanga, Boulsa et des contrées lointaines comme Sori, Dori, etc...

Agier fait remarquer que le marché livre entre trois et quatre cents bêtes par jour d'animation du marché. Les données que nous avons recueillies sur le marché en juillet-août confirment cette tendance.

**TAB. 21 - SITUATION DU MARCHÉ DE BETAIL DE POUYTENGGA
(JUILLET - AOUT 1988)**

Dates	Espèces	Nombre d'animaux présentés	Nombre d'animaux vendus
24.07.88	Ovins	380	363
	Bovins	240	213
	Asins	69	48
	Caprins	225	193
30.07.88	Ovins	189	163
	Bovins	175	148
	Asins	55	38
	Caprins	163	143
05.08.88	Ovins	186	163
	Bovins	210	179
	Asins	72	51
	Caprins	232	223
11.08.88	Ovins	191	174
	Bovins	206	183
	Asins	32	25
	Caprins	196	169
20.08.88	Ovins	474	135
	Bovins	504	177
	Asins	57	4
	Caprins	325	54

Ces données témoignent de la régularité de l'approvisionnement du marché. Sur cette base, on peut calculer le nombre moyen d'animaux présentés et vendus à chaque jour d'animation du marché.

**TAB. 22 - MOYENNE DES ANIMAUX PRESENTES ET VENDUS PAR
JOUR DE MARCHÉ A POUYTENGGA EN JUILLET ET AOUT 1988**

Unité = Nombre d'animaux

Espèces	Animaux présentés	Animaux vendus
Bovins	268	181
Ovins	284	199
Caprins	228	157
Asins	51	34

Ces chiffres ne donnent qu'un ordre de grandeur. Le nombre des bovins présentés au marché de Pouytenga est compris entre deux et six cents têtes par jour de marché. Les négociants font remarquer qu'en 1984, en pleine euphorie du trafic en direction du Nigéria, l'offre pouvait atteindre le millier de têtes par jour de tenue de marché.

A ce rythme, c'est plus de trente deux mille têtes de bovins, trente quatre mille d'ovins et vingt huit mille de caprins que Pouytenga gère par an et commercialise en direction du marché national burkinabé et des Etats voisins.

Le marché de Pouytenga apparaît comme le principal foyer d'approvisionnement en animaux sur pied du Nigéria, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Ghana, et du Bénin.

Jusqu'en 1984, le Nigéria constituait le principal client du marché de Pouytenga, mais la chute vertigineuse du cours de la Naïra au marché noir a donné un coup d'arrêt aux exportations vers le Nigéria. Le cours de la Naïra est passé de 294 F CFA pour une Naïra en 1981, à 124 F CFA en 1984, pour descendre à 80 F CFA en 1985-86 et à 35 F CFA de nos jours. Dans ce contexte, le Nigéria n'attirait plus les négociants. La Côte d'Ivoire qui a pris le relais n'a jamais pu égaler les importations nigérianes d'avant 1984. Le tableau 23 présente les tendances depuis 1984.

Quant au Togo et au Ghana, leurs importations à partir de Pouytenga restent modestes. Leurs principales sources d'approvisionnement sont Fada - N'Gourma et les petits marchés frontaliers : Dagonkolo, Samnaba, Tobi, Tambalga, Ouargaye, Sangha et Ziou.

TAB. 23 - EVOLUTION DU TRAFIC DU BETAIL A PARTIR DU MARCHÉ DE POUYTENGA VERS LE NIGERIA, LE TOGO, LE BENIN, LA COTE D'IVOIRE ET DU GHANA

Unité = Nombre d'animaux

Pays	Espèces	1984	1985	1986	1987	1.1 au 18.8.88
Nigéria	Bovins	10 361	487			
	Ovins		135			
	Caprins					
Côte d'Ivoire	Bovins	1 484	4 060	5 436	5 160	3 629
	Ovins	9 086	10 158	11 722	6 902	2 441
	Caprins	1 890	2 329	2 131	903	262
Togo	Bovins	632	960	242	767	268
	Ovins	121	93	115	191	287
	Caprins	292	74			3
Ghana	Bovins	218	271			
	Ovins					
	Caprins					121
Benin	Bovins			34		
	Ovins	1 391	178			
	Caprins	1 473	582			

Source : Service d'Elevage de Pouytenga

3. Les entrepôts

Ils constituent un véritable appont au fonctionnement des marchés. C'est en effet par les entrepôts que s'opère le commerce de gros, le marché se chargeant des opérations de détail. La place prépondérante des entrepôts s'explique par la nature des transactions frontalières qui se déroulent en dehors du cadre officiel, exigeant de ce fait la discrétion des opérateurs. Ils sont le point de départ des stocks envoyés durant la nuit de l'autre côté de la frontière par les commerçants.

Les entrepôts sont gérés soit par les courtiers soit par les commerçants. Ces derniers construisent des boutiques aux abords immédiats des marchés, où plutôt des ensembles de bâtiments comprenant les résidences des commerçants et aussi les magasins de stockage des produits. Ce modèle de construction d'origine ghanéenne se répand très rapidement à Dapaong et à Cinkansé. Parfois les commerçants, possédant plusieurs locaux de ce type, louent une ou plusieurs pièces à d'autres. La pièce de

quatre mètres sur trois est mise en location à 8000 F CFA par mois, voire 10 000 à 12 000 F CFA par mois. Ce sont elles qui tiennent lieu d'entrepôts.

Ces entrepôts ont deux caractéristiques essentielles :

- Ils sont pour la plupart situés à l'intérieur des concessions ce qui complique, empêche même, une enquête exhaustive sur leur contenu et leur mode de gestion.

- Leur capacité est souvent modeste, de cinquante à cent tonnes. Dans cette région, il existe deux véritables localités entrepôts frontaliers pour le stockage des produits de toute catégorie. Ce sont les localités de Cinkansé et de Widana.

Aux abords immédiats du marché de Cinkansé, nous avons dénombré huit entrepôts. Trois étaient en service au moment de nos passages. Le seul que nous ayons pu inventorier lors de nos deux passages contenait les produits suivants :

TAB. 24 - CONTENU D'UN ENTREPOT AU MARCHÉ DE CINKANSE

Produits	Nombre de sacs	
	09.01.1988	05.09.1988
Riz local	20	39
Mil	27	35
Sorgho	40	17
Gari		50
Cola	66	72
Néré		50

Source : Enquête de marché

Cet entrepôt était loin d'être le plus important, seulement il avait le privilège d'être situé aux abords du marché et d'accès facile. Les autres contenaient des quantités nettement supérieures à celles-ci. A défaut de pouvoir dénombrer le nombre de sacs qui y sont stockés, contentons-nous des données avancées par les propriétaires. Le 05.09.88, les trois entrepôts auraient contenu environ huit cents sacs de produits de tout genre. Ces produits sont destinés, selon les commerçants, à la consommation locale, mais, en réalité, ils alimentent le trafic frontalier. Tous produits vivriers confondus, c'est à environ trente à quarante tonnes qu'on peut estimer la quantité que les entrepôts de Cinkansé livrent chaque veille de marché pour les localités frontalières. A ce rythme, c'est entre trois et quatre mille tonnes de produits qui sont annuellement stockés à Cinkansé.

Parfois, de simples baraquements tiennent lieu d'entrepôts. Ils sont généralement réservés aux produits comme la cola. C'est le cas à Cinkansé où nous avons compté dans une seule baraque, le 19 janvier 1988, 78 sacs de cola. Mais ceux situés autour

du marché de Dapaong reçoivent des produits vivriers (céréales, tubercules d'ignames). Les quatre baraques situées en face de la maison de commerce (S.G.G.G.)¹⁰ (contenaient, le vendredi 2 septembre 1988, 322 sacs de produits répartis comme suit :

- 177 sacs de mil et sorgho,
- 31 sacs de riz local,
- 66 sacs de maïs rouge,
- 58 sacs de gari.

Un important tas d'igname d'environ cinq à huit tonnes s'y trouvait également.

Quant au marché de Widana, malgré sa baisse de fréquentation par rapport à ses rivaux de la région, il continue d'être un véritable entrepôt. Pratiquement accolé à Cinkansé, Widana constitue un important relais pour les échanges entre Bawku, Dapaong, Bittou et Cinkansé. En raison du coût relativement bas des transports au Ghana, les commerçants ont fini par faire de Widana une ville de transit. Les produits y arrivent en camions de Bawku et sont acheminés à vélos à Cinkansé, Bittou et Dapaong. De la même manière, les produits achetés dans ces dernières localités arrivent à Widana sur des vélos avant de continuer en camion à l'intérieur du Ghana. Cette pratique permet aux commerçants de tirer deux avantages majeurs :

- échapper aux contrôles douaniers,
- contourner les frais relativement élevés dûs aux transports au Togo et surtout au Burkina-Faso. Pour assurer ces transactions, Widana dispose de nombreux entrepôts dont le dénombrement est rendu difficile par la configuration de l'habitat.

A ces entrepôts, gérés par les commerçants privés, s'ajoutent ceux construits par les organismes officiels de commercialisation et de développement rural. Ainsi l'OFNACER (Office National de Céréales) du Burkina-Faso dispose de silos à Bittou, Sangha et Yargatenga. Ils sont complétés par ceux du C.R.P.A (Centre Régional de Promotion Agro-pastorale) du centre-est à qui le gouvernement avait momentanément confié la commercialisation des céréales. Les silos situés dans la zone frontalière ont une capacité de cinq mille tonnes.

Dans le secteur togolais, c'est la Direction Régionale du Développement Rural (D.R.D.R), TOGOGRAIN et le "projet FED" qui ont construit un ensemble de silos d'une capacité totale de douze mille tonnes. Ces magasins approvisionnés aussi bien en produits locaux qu'en marchandises reçues de l'extérieur (au titre parfois de l'aide alimentaire) permettent de constituer des stocks régulateurs. Ils constituent ainsi des magasins et des postes de vente lors des spéculations consécutives aux déficits céréaliers.

¹⁰ Société générale du Golfe de Guinée : une des plus anciennes maisons de commerce installée au Togo.

On peut ranger également dans la rubrique des entrepôts, le parc de collecte du bétail de Dapaong. Cette localité dispose au nord-est de la ville d'un terrain d'accueil des troupeaux en transit. C'est le lieu de convergence du bétail local et de celui acheté sur les marchés burkinabé de Pouytenga, Fada-N'Gourma et autres avant d'être acheminés sur Lomé. Le parc de Dapaong qui couvre plus de trois hectares est géré à l'instar de ceux de Pouytenga et de Fada-N'Gourma par une caste de logeurs-courtiers. Ce sont eux qui accueillent le troupeau durant toute la période de la "quarantaine médicale" et des formalités douanières. Parfois, certains troupeaux, officiellement en transhumance, mais en réalité destinés à la vente à Lomé y séjournent également. Dans tous les cas, le logeur touche une commission de trois cents francs par bête durant tout le séjour au titre des frais d'entretien du parc. S'il y a transaction, il perçoit une commission de mille francs par boeuf vendu. Plus de vingt mille bêtes transitent chaque année par ce parc.

Qu'il s'agisse des marchés ou des entrepôts, ces structures constituent les supports essentiels des échanges à cette latitude. C'est à elles que l'on doit la circulation des produits de toutes catégories que l'on rencontre en Pays Gourma. Leur organisation et leur gestion répondent à des préoccupations sociologiques et économiques. Leur fonctionnement évolue, malgré les transformations structurelles et conjoncturelles de ces dernières années dans le sens de la perpétuation des liens de solidarité des populations de la région.

II. Les flux frontaliers

Ils impliquent une gamme variée de produits. Le Pays Gourma, par sa situation géographique, constitue une zone privilégiée d'échanges entre le Togo, le Burkina-Faso et le Ghana. Des matériaux de construction aux hydrocarbures, en passant par divers produits manufacturés : pièces détachées, tissus, conserves, chaussures, cosmétiques, tout un volet important de produits circulent dans la région. Mais nous ne nous intéresserons qu'aux transactions de produits agricoles : céréales (sorgho, mil, maïs, riz), cultures maraîchères (oignon, tomate) et bétail. Après avoir déterminé l'origine et la destination de chaque produit commercialisé, nous nous efforcerons d'estimer les volumes échangés.

1. Nature et circuit des produits agricoles

A. Les céréales

a - Le riz

Il représente une partie importante des transactions des céréales. Il s'agit exclusivement de riz local, le riz importé n'étant pas exposé sur les marchés enquêtés. Bien que produit dans les trois secteurs, l'essentiel du riz commercialisé vient du Ghana. Ce pays dispose de vastes périmètres consacrés à la culture du riz dans la vallée de la Volta Blanche ; sa production, largement supérieure à celle de ses voisins et disponible à un prix relativement bas, alimente les différents marchés de la région, d'autant plus

facilement que la production des pays voisins présente soit de grandes fluctuations, soit une tendance à la baisse comme le montre le tableau ci-après :

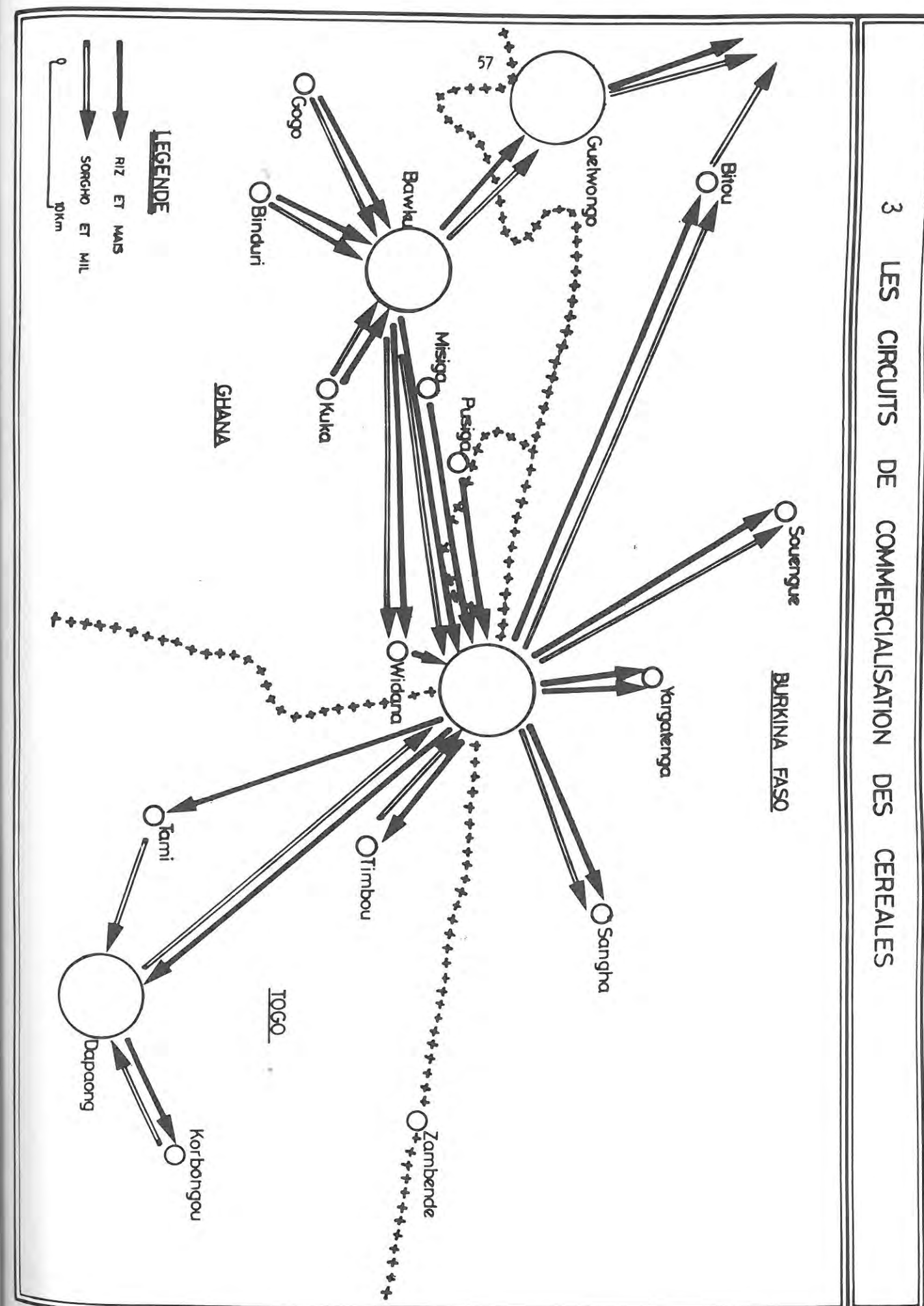
TAB. 25 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU RIZ DES ZONES BURKINABE ET TOGOLAISE

Unité = tonne

Campagne	Production	
	Burkinabé	Togolaise
1981-82	666	5 500
1982-83	255	5 500
1983-84	139	4 700
1984-85	12	5 100
1985-86	918	1 579
1986-87	620	794
1987-88	1 188	711

Source : C.R.P.A., Koupela et D.R.D.R, Dapaong

Les secteurs burkinabé et togolais sont des importateurs nets de riz ghanéen. La circulation de ce produit est rendue d'autant plus facile qu'il ne fait l'objet d'aucune restriction commerciale dans les trois pays.



Les marchés de Cinkansé et de Guelwongo constituent le point de départ d'un réseau de distribution qui touche en territoire togolais les localités de Dapaong, Timbou et Nanergou, et dans le secteur burkinabé celles de Sangha, Yargatenga, Pouytenga, Bittou et Zabré. Les marchés de Cinkansé et Guelwongo sont approvisionnés à partir de Bawku, Pusiga, Misiga et Bolgatenga (Ghana).

b - Le mil, le sorgho et le maïs

Le mil et le sorgho sont les produits les plus cultivés de la région. Quant au maïs, sa culture souffre encore d'un manque d'enthousiasme dans les secteurs burkinabé et togolais. Au Burkina-Faso, il est cultivé comme un produit d'appoint et malgré l'interdiction faite depuis 1985 d'importer du maïs ghanéen, sa production a rarement dépassé les deux mille tonnes. Du côté togolais, la production annuelle de la région frontalière tourne autour de mille tonnes dont plus de 85 % sont fournis par un projet initié par le Fonds Européen de Développement. Seul le Ghana produit cette denrée en quantité assez importante. Deux variétés de maïs sont cultivées dans la région. La variété produite au Ghana est blanche, alors que celle de ses voisins est jaune. La variété blanche est pratiquement la seule présente sur les marchés de Cinkansé, Guelwongo et Bittou, ce qui indique sa provenance du Ghana. La quantité de maïs exposé à Cinkansé et Bittou est faible. Sur le premier marché, elle n'a jamais excédé la quinzaine de sacs à chaque jour d'animation du marché. Il en est de même sur le second où, le 16 janvier 1988, nous n'avons évalué qu'à quatre sacs la quantité de maïs exposé, à un moment certes où ce produit devenait rare. Par contre, aux marchés de Dapaong et de Pouytenga, d'importants volumes sont commercialisés, on ne peut attribuer leur provenance aux seules régions ghanéennes. En effet, certaines régions occidentales du Burkina-Faso et méridionales du Togo produisent aussi du maïs.

Le circuit du mil et du sorgho est plus difficile à analyser du fait que ces céréales sont produites de part et d'autre de la frontière et que la direction et le volume du commerce varient d'une année à l'autre. Le Togo et le Ghana semblent être les pourvoyeurs essentiels de la région. En effet, les franges frontalières de la préfecture de Tône au Togo sont grosses productrices de mil hâtif. C'est cette variété que le Togo présente sur les marchés. Elle domine les échanges durant les mois de septembre, octobre et novembre. A partir de décembre, le sorgho rouge intervient dans l'approvisionnement des trois pays, le Togo et le Ghana occupant une place prépondérante dans l'offre de cette céréale. Les apports de mil et de sorgho du Burkina-Faso dans les transactions se limitent à quelques calebassées que les paysans amènent eux-mêmes au marché de Cinkansé. Il s'agit essentiellement d'échanges entre populations se trouvant aux alentours des marchés frontaliers : Cinkansé, Guelwongo.

B. Les tubercules et dérivés

Il s'agit essentiellement de l'igname et du gari (farine de manioc). Ces deux produits sont essentiellement des cultures de la côte. Aussi le Ghana, et dans une moindre mesure le Togo, constituent-ils les principaux fournisseurs.

L'igname provient des régions centrales de ces deux pays. Elle est surtout exposée sur les marchés de Bawku et de Cinkansé. Toutefois, elle ne fait pas l'objet d'une très grande transaction frontalière. A mesure qu'on progresse à l'intérieur du Burkina-Faso, l'igname intervient aux côtés des céréales, comme un aliment d'appoint. Les quantités qui traversent la frontière à partir de ces deux marchés sont celles que les passagers emmènent avec eux, cinq à dix tubercules soit l'équivalent de quinze à vingt-cinq kilogrammes.

Par contre, le gari est en train de prendre une place de plus en plus importante dans le trafic frontalier. C'est un produit qui est entré dans les habitudes alimentaires des populations de cette latitude depuis les vagues de sécheresse et leur corollaire, la disette des années soixante-dix. On note un accroissement des volumes exposés sur le marché de Cinkansé à mesure qu'approche la période de pénurie des céréales. Le point de départ de son circuit de commercialisation se trouve au centre du Togo (région des plateaux) et du Ghana. Ce dernier pays semble être le plus gros fournisseur comme nous le montrons plus loin. Mais le gari togolais est bien meilleur, du point de vue qualité, que son homologue ghanéen.

C. Les autres produits

Nous désignons par ce terme la cola, l'arachide, le haricot et les produits maraîchers.

La cola est cueillie au Ghana qui la commercialise en direction du Togo et du Burkina-Faso. Si la cola ghanéenne est concurrencée au Burkina-Faso par celle de la Côte d'Ivoire, au Togo, par contre, elle est prisée. Le principal point d'entrée de ce produit au Burkina-Faso est la localité de Yargatenga.

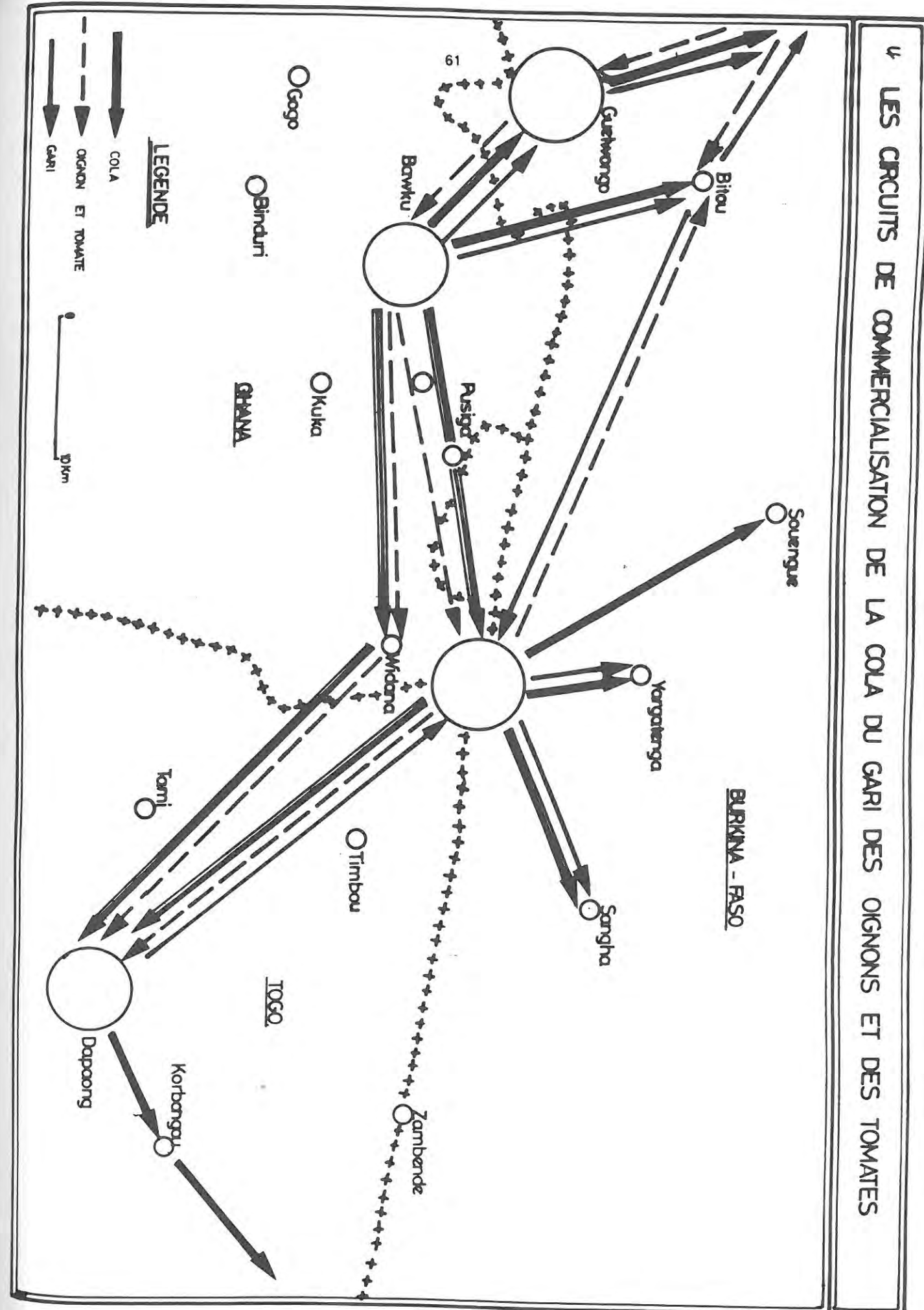
Quant au Togo, il reçoit l'essentiel de son approvisionnement par les postes de Cinkansé et de Widana. Ces entrées sont si importantes que le pays en ré-exporte une partie vers le Burkina-Faso, le Niger et le Bénin. En dépit des modifications sensibles ces dernières années de la direction des circuits commerciaux en Afrique de l'Ouest, les négociants de cola essaient de perpétuer les réseaux traditionnels de négoce de ce produit. C'est avec le bétail, le produit qui connaît le moins de fluctuation au niveau des volumes échangés. La consommation de la cola est en effet très importante dans la région. Outre son rôle de stimulant, la cola est utilisée dans toutes les cérémonies : dot, mariage, funérailles, fêtes diverses comme signe d'invitation ou d'introduction à une manifestation.

Quant à l'arachide, elle change de direction en fonction des prix officiels. Ainsi, jusqu'en 1986, le Ghana vendait une bonne partie de sa production au Togo. Les offices de commercialisation de ce pays achetaient le kilo d'arachide à 80 F. Mais dès la campagne 1986-1987, les cours de l'arachide avaient chuté à 45 F, en raison du doublement de la production togolaise. Cette brusque dégradation des cours a mis fin aux fournitures ghanéennes.

Viennent ensuite les produits maraîchers : oignons, tomates et salade. Cette dernière est produite dans les marécages qui bordent la localité de Widana au Ghana. C'est à partir de ces champs de case que les cyclistes drainent quotidiennement ce produit vers les marchés de Bawku, de Dapaong et de Cinkansé. Mais, compte tenu des techniques peu évoluées de cultures, seuls les mois de juin à novembre sont relativement bien approvisionnés.

Quant aux tomates et aux oignons, ils arrivent du Burkina-Faso. En effet, sur les abords de la Volta Blanche, à partir des localités de Béguedo, Bangoula, jusqu'à la frontière ghanéenne, la culture de ces produits se développe beaucoup. De même, le Ghana développe en ce moment des périmètres réservés au maraîchage. Les produits burkinabé transitent par Guelwongo et Widana avant d'être acheminés sur Lomé. Mais les fournitures de ces pays sont insuffisantes et doivent être complétées par celles du Niger.

On peut également mentionner la présence du haricot, du piment et du souchet. Les deux premiers produits sont commercialisés à partir du Burkina-Faso. La quantité faisant l'objet des transactions est très faible, malgré l'importance de la demande. Le haricot reste l'un des produits dont la demande n'a jamais pu être couverte dans cette région.



Cette brève description de l'origine et de la destination des produits échangés dans la région montre que le Ghana est devenu le principal fournisseur. Outre l'abondance de production que connaît ce secteur depuis quelques années, c'est dans l'évolution de sa monnaie qu'il faut rechercher les causes de cette situation. Comme nous le mentionnions plus haut, la chute du cours du cedi a rendu les produits ghanéens moins chers et donc très compétitifs dans la région. Mais si la détermination de l'origine et de la destination des produits ne pose apparemment aucun problème, l'estimation des volumes échangés est en revanche une entreprise très difficile.

2. Les volumes de produits agricoles échangés

L'évaluation du volume des produits échangés prend en compte trois sources de données :

- l'analyse des statistiques douanières par une confrontation des données recueillies de part et d'autre de la frontière.

- le résultat des enquêtes de marchés auquel sera associé celui des entrepôts. Celui des marchés est obtenu comme nous l'avons montré plus haut par une estimation du volume des produits exposés par séance d'animation (la moyenne des périodes enquêtées est multipliée par le nombre de jours de tenue des marchés dans l'année).

- le bilan alimentaire de chaque secteur par confrontation du volume des produits disponibles et des besoins alimentaires céréaliers des populations.

Le croisement de ces trois sources de données n'apporte en réalité qu'une vue approximative du volume des produits échangés. La nature même des transactions, qui allient les mécanismes de l'économie de marché à ceux d'une économie de subsistance en mutation, rend complexe l'interprétation des données. Par exemple, les sources officielles estiment les quantités commercialisées à 15 ou 20 % de la production totale.

Or, sous la pression de facteurs multiples, de nombreux paysans vendent la plus grande partie de leur récolte, pour les racheter ensuite, lors des pénuries. Cette pratique fausse toutes les estimations.

A. Les transactions enregistrées

Il ne s'agit pas des opérations de commercialisation effectuées par les organismes d'Etat, mais de la part des échanges enregistrés par les statistiques douanières. Ces transactions concernent un nombre limité de produits : oignons, tomates, haricots, maïs, tabac, sel, gari, piment, et une partie de la cola. Les céréales de grande consommation comme le riz, le sorgho et le mil ne figurent dans aucun des registres de douanes que nous avons dépouillés. Théoriquement, chacun des trois pays se déclare autosuffisant.

Mais en réalité, ils reconnaissent qu'il subsiste des poches de déficit qui, à quelques exceptions près, se localisent dans notre région d'étude. Dans ce contexte, les autorités locales font preuve de souplesse et laissent circuler "des volumes de produits dont la quantité ne dépasse pas la capacité de consommation de son porteur". Le résultat de cette situation est l'absence de données pour les produits de grande consommation.

La nature des produits enregistrés varie d'un pays à l'autre comme le montre le tableau 26.

TAB. 26 - NATURE DES PRODUITS ENREGISTRES PAR LES SERVICES DES DOUANES

Produits	Togo		Burkina-Faso	
	importat°	exportat°	importat°	exportat°
mil	-	-	-	-
sorgho	-	-	-	-
maïs	+	-	-	-
riz	-	-	-	-
oignon	+	-	-	+
tomate	+	-	-	+
cola	+	-	+	-
tabac	-	-	+	-
souchet	-	-	+	-
haricot	+	-	-	+
piment	+	-	-	+
gari	-	-	+	-
poisson	+	-	+	-
bétail	+	-	-	+
igname	-	-	-	-

- Produits non enregistrés

+ Produits enregistrés

Les quantités enregistrées n'échappent pas à cette variation. Partout, les volumes figurant dans les statistiques douanières sont loin de refléter la réalité.

Pour le Togo et le Burkina-Faso, pour lesquels nous disposons de données, la situation des échanges régionaux se présente comme suit :

TAB. 27 - EXPORTATIONS BURKINABE VERS LE TOGO ET LE GHANA

Unité = tonne

Produits	Togo		Ghana	
	1986	1987	1986	1987
Haricot	0,72	935,00		
oignon	49,74	718,43	1 129,14	964,24
Tomate		509,60		810,05

Source : Bureau de la statistique de Ouagadougou et bureau des douanes de Bittou et de Cinkansé

Les chiffres de 1986 ont été relevés au bureau de la statistique à Ouagadougou, ceux de 1987 proviennent directement des registres des douanes des bureaux de Bittou et Cinkansé. L'écart qui existe entre les données des deux années ne traduit pas forcément un accroissement du trafic de ces produits, mais plutôt l'incapacité des services statistiques à appréhender les transactions à un moment donné. Au niveau des importations, la situation est sensiblement la même.

TAB. 28 - IMPORTATIONS BURKINABE A PARTIR DU TOGO ET DU GHANA

Unité = tonne

Produits	1986			1987		
	Togo	Ghana	Total	Togo	Ghana	Total
Cola	5,64	372,36	378,01	4,29	358,75	363,04
Tabac	56,77	169,03	225,81		140,75	140,75
Sel					272,20	272,20
Graine de Néré	8,23		8,23	15,34		15,34
Farine de manioc	10,89	17,23	28,13		8,23	8,23

Source : Bureau de la statistique de Ouagadougou et bureaux des douanes de Cinkansé et de Bittou

L'absence de données pour certaines années ne signifie pas forcément que les échanges ont diminué ou disparu. Parfois, c'est le contraire. En effet, plus les agents de douanes restent longtemps au même poste, plus la collaboration avec les commerçants se traduit par une baisse sensible des chiffres officiels.

Mais, malgré leur faiblesse, les chiffres officiels confirment l'assertion que nous avançons à l'issue de la description de la nature, de l'origine et de la destination des produits, à savoir que le Ghana constitue le grenier de la région. Pour l'ensemble des produits importés par le Burkina-Faso en provenance de ces deux voisins, les approvisionnements ghanéens représentaient 87,26 % du total en 1986 et 99,45 % en 1987.

Cette situation est confirmée par les données recueillies du côté togolais. Dans ce pays, les registres ne mentionnent pas le passage de la frontière des produits agricoles locaux (absence de chiffres dans la colonne des exportations du tableau suivant) :

TAB. 29 - SITUATION DES ECHANGES OFFICIELS DU TOGO AVEC LE BURKINA-FASO ET LE GHANA EN 1987

Unité = tonne

Produits	Importations	Exportations
Cola	127,180	
Poisson	17,930	
Tomate	578,310	
Oignon	466,290	
Haricot	5,200	
Sel	19,420	
Souchet	1,005	
Maïs	540,890	

Source : Statistiques des douanes de Cinkansé et Dapaong

De l'ensemble de ces données, il se dégage que le Togo, bien que situé au centre des transactions (position et activité du marché de Cinkansé) ne joue pratiquement que le rôle de transit et de redistribution des produits qui pour l'essentiel sont fournis par le Ghana et le Burkina-Faso. Par le recoupement de ces données, en considérant le chiffre le plus élevé enregistré, on peut établir un tableau estimatif du volume des produits échangés par voie officielle comme suit :

TAB. 30 - ESTIMATION DES QUANTITES DE PRODUITS ECHANGES OFFICIELLEMENT

Unité = tonne

Produits	Quantités
Oignon	1 700
Haricot	950
Tomate	600
Maïs	540
Cola	370
Sel	300
Gari	30
Poisson	18
Néré	15

Ces chiffres, même s'ils ont le mérite d'exister sont loin de traduire la réalité. Si on s'intéresse au seul cas des oignons, on constate que tout le trafic qui passe par Guelwongo à destination de Dapaong, via Bawku et Widana, n'a jamais été comptabilisé. Le fait d'exclure les produits de grande consommation montre que ces sources statistiques ont des insuffisances. D'où la nécessité de recourir à d'autres méthodes d'évaluation, notamment celle du bilan alimentaire.

B. L'estimation du volume des échanges par le bilan alimentaire

L'analyse s'appuie sur le degré de couverture des besoins alimentaires par la production locale en céréales : mil, sorgho, riz, maïs sur une période de cinq ans. L'hypothèse est faite que les importations ne participent pas de l'approvisionnement des trois secteurs.

a - la situation dans le secteur burkinabé (départements de Blittou, Yargatenga et Sangha).

TAB. 31 - EVOLUTION DE LA POPULATION

Unité = tonne

Campagne	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Produits					
Sorgho - mil	10 117	15 594,0		13 921	21 782
Maïs	1 525	257,0		447	1 845
Riz	255	139,7		918	666
Total	11 894	15 990,7		15 286	24 293

Source : C.R.P.A., Centre-Est Koupéla, Burkina-Faso.

Dans ce secteur, les agents de développement estiment à 10 % la quantité de produits perdue lors des opérations de récolte et de stockage. De ce fait, la production réellement disponible peut être évaluée à :

TAB. 32 - EVOLUTION DES DISPONIBILITES CEREALIERES DU SECTEUR BURKINABE

Unité = tonne

1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
10 704,6	14 391,7		13 757,4	21 863,7

Quant aux besoins de consommation des populations en produits céréaliers, ils sont estimés à cent cinquante kilogrammes par personne et par an, par les responsables du secteur.

Ce chiffre nous paraît trop faible et peu réaliste quand on sait que les céréales constituent la base de l'alimentation des populations à cette latitude. Au Niger, par exemple, pays ayant presque les mêmes caractéristiques que le Burkina-Faso, ces besoins sont estimés à 250 kg. Dans le secteur togolais, où on a recours aussi à des tubercules, les besoins en céréales sont estimés à 205 kg par personne et par an. Or, les secteurs togolais et burkinabé se trouvent dans la même zone agro-climatique et abritent des populations ayant le même régime alimentaire. Par souci d'homogénéisation des données, nous avons opté pour le chiffre de la FAO : 210 kg par personne et par an.

TAB. 33 - EVOLUTION DES BESOINS CEREALIERS DES POPULATIONS DU SECTEUR BURKINABE

Unité = hab. et tonne

	1983	1984	1985	1986	1987
Population	81 152,0	83 318,0	85 542,0	87 762,0	90 046,0
Besoins	17 041,9	17 496,7	17 963,8	18 430,6	18 909,6

A partir de ces données, on peut calculer le solde alimentaire du secteur :

TAB. 34 - SOLDE ALIMENTAIRE DU SECTEUR BURKINABE

	1983	1984	1985	1986	1987
Disponibilité	10 704,6	14 391,7		13 757,4	21 863,7
Consommation théorique	17 041,9	17 496,7	17 963,8	18 430,6	18 909,0
Solde	-- 6 337,3	-- 3 105,0		-- 4 673,2	+ 2 954,1

Bien qu'il faille prendre ces chiffres avec beaucoup de réserve, on peut penser qu'ils traduisent une tendance réelle. En effet, depuis 1987, le Burkina-Faso connaît des excédents qu'il ne sait comment écouler. Or, les zones méridionales où se situe notre région d'étude sont celles qui fournissent ces surplus estimés à plus de cinquante mille tonnes en 1987. Mais l'excédent du secteur de Bittou représente à peine la moitié des six mille tonnes de déficit du C.R.P.A du centre-est (Koupela) dans lequel il est inclus. Ce surplus est donc très fragile.

b - Le cas du secteur togolais (région des savanes)

Dans le secteur togolais, l'évaluation est rendue plus difficile en raison des différences de données d'une source à l'autre. Aussi avons-nous décidé de considérer séparément les deux sources de données.

Selon les chiffres des rapports annuels de la Direction Régionale du Développement Rural de Dapaong :

TAB. 35 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION

Unité = tonne

Année	1982-83	1983-84	1984-85	1985-86	1986-87
Produits					
Mil-sorgho	39 420	40 108	40 589	24 015	20 580
Maïs	820	897	1 484	1 462	803
Riz	945	1 061	2 147	765	
Haricot	2100	2 276	2 906	4 071	2 255
Total	43 285	44 342	47 122	30 313	23 638

Source : D.R.D.R, Dapaong

En tenant compte des 10 % de perte lors des récoltes et du stockage, le volume des disponibilités était de :

TAB. 36 - EVOLUTION DES DISPONIBILITE REELLES

Unité = tonne

1983	1984	1985	1986	1987
38 957	39 908	42 410	27 282	21 275

Sur la base des 210 kg de consommation par habitant et par an, les besoins de la population s'élèveraient à :

TAB. 37 - EVOLUTION DES BESOINS DES POPULATIONS DU SECTEUR TOGOLAIS

	1983	1984	1985	1986	1987
Population	296 081,00	303 483,00	311 070,0	318 846,0	322 814,0
Consommation théorique	62 177,01	63 731,43	65 324,7	66 957,6	68 630,9

Le solde alimentaire résultant des données évoluera de la manière suivante :

TAB. 38 - EVOLUTION DU SOLDE ALIMENTAIRE DE LA REGION DES SAVANES

	1983	1984	1985	1986	1987
Quantité disponible	38 957,00	39 908,00	42 410,0	27 282,0	21 275,0
Consommation théorique	62 177,01	63 731,43	65 324,7	66 957,6	68 630,9
Solde	- 23 220,00	- 23 823,40	- 22 914,7	- 39 675,6	- 47 355,9

Ce tableau fait apparaître un déficit permanent du secteur togolais en céréales.

Si on reprend les mêmes opérations avec les données obtenues à la direction de la statistique agricole à Dapaong, la situation se présente tout autrement :

TAB. 39 - EVOLUTION DE LA PRODUCTION DU SECTEUR TOGOLAIS

Unité = tonne

Année	1983	1984	1985	1986	1987
Produits					
Sorgho	24 667	36 301	43 299	33 914	21 424
Mil	44 771	47 279	68 108	75 455	62 058
Riz	3 257	5 100	960	350	3 276
Maïs	775	1 681	2 996		2 138
Total	73 470	110 361	115 363	109 719	88 896

Source : Bureau de la statistique agricole de Dapaong, Togo

En tenant compte des 10 % de perte, les disponibilités réelles seraient de :

TAB. 40 - EVOLUTION DES DISPONIBILITES

Unité = tonne

1983	1984	1985	1986	1987
66 123	93 325	103 827	98 748	80 007

Dans ce contexte, le solde alimentaire évoluerait comme suit :

TAB. 41 - EVOLUTION DU SOLDE ALIMENTAIRE

Unité = tonne

	1983	1984	1985	1986	1987
Quantité disponible	66 123,00	99 325,00	103 827,0	98 748,0	80 007,0
Consommation théorique	62 177,01	63 731,43	65 324,7	66 957,6	68 630,9
Solde	+ 3 945,90	+ 35 593,30	+ 38 502,3	+ 31 780,4	+ 11 376,1

En bref, selon la source à laquelle on se fie, le secteur connaît une situation soit de déficit, soit d'excédent permanent. Toutefois, nous pensons que la première estimation à partir des données du D.R.D.R. est plus proche de la réalité parce qu'émanant directement de l'organisme de développement rural. De même dans ce secteur, Togograin a rarement réussi à collecter des grains.

Une autre remarque tient aux résultats même. Si les données de besoins de consommation alimentaire par habitant avancées par les autorités locales avaient été utilisées ici, on aurait abouti à des résultats sensiblement différents. Mais ce calcul est lui-même discutable, car les céréales font l'objet de multiples utilisations : repas quotidiens et bière locale.

A partir de ces données, on peut évaluer les quantités de produits échangés. Un bref récapitulatif des résultats des différentes sources donnerait :

- pour les enquêtes de marché : environ 4000 tonnes de céréales par an,
- pour les opérations des entrepôts : entre 3000 et 4000 tonnes de céréales par an,

Ces résultats concernent le seul marché de Cinkansé, plus important centre frontalier d'échange. Dans l'hypothèse que son homologue moins important, Guelwongo, brasse au moins la moitié de ce flux, c'est à environ 12 000 tonnes de céréales qu'il faut estimer l'ensemble des quantités échangées,

- les statistiques douanières ne mentionnent pas de céréales,
- les résultats du bilan alimentaire sont mitigés, les fluctuations vont de 10 000 à 20 000 tonnes par an.

Le recoupement de tous ces résultats donnerait :

TAB. 42 - ESTIMATION DU VOLUME DES PRODUITS ECHANGES ORIGINE ET DESTINATION (EN TONNES)

Origine	Produits	Quantités	Destination
Ghana, Togo	mil-sorgho	8 000	Burkina-Faso
Ghana	riz	2 500	Burkina-Faso, Togo
Ghana	maïs	1 500	Burkina-Faso, Togo
Ghana	cola	370	Burkina-Faso, Togo
Ghana, Togo	gari	600 à 800	Burkina-Faso
Ghana, Togo	igname	2 000	Burkina-Faso
Burkina-Faso	oignon	2 000	Ghana, Togo
Burkina-Faso	Tomate	700 à 800	Ghana, Togo
Burkina-Faso	haricot	950	Togo

Ces chiffres ne donnent qu'un ordre de grandeur et doivent être manipulés avec beaucoup de prudence. De plus, ils sont susceptibles de variations d'une année à l'autre : les céréales sont des produits dont l'offre varie beaucoup en volume.

Dans le contexte actuel, ces chiffres témoignent d'un certain dynamisme des échanges frontaliers. Dans la région, les responsables du développement rural estiment que seulement 15 % du volume de la production agricole font l'objet d'une commercialisation.

Bien qu'il faille prendre ce chiffre avec beaucoup de réserve, ils donneraient en volume, pour l'ensemble des secteurs togolais et burkinabé pour l'année 1987 :

$$\text{- secteur burkinabé : } \frac{21\,863,7 \times 15}{100} = 3279,5 \text{ tonnes}$$

$$\text{- secteur togolais : } \frac{21\,275 \times 15}{100} = 3191,2 \text{ tonnes}$$

$$\text{soit..... } 6470,7 \text{ tonnes}$$

Comme on peut le remarquer, ce chiffre est pratiquement la moitié de celui que nous avons avancé plus haut.

3. Le cas du bétail

Le commerce du bétail constitue sans nul doute, l'un des plus vieux objets d'échange entre les Etats sahéliens et ceux de la forêt. Le bétail est un produit que les pays sahéliens offrent en contrepartie des produits qu'ils reçoivent de leurs homologues de la forêt. C'est un trafic très ancien, dont les circuits se compliquent actuellement à travers des ramifications parfois inextricables. Mais, faute de données sur le Ghana, nous ne nous intéresserons qu'aux échanges en direction du Togo.

L'exportation des animaux sur pied du Burkina-Faso en direction du Togo et du Ghana est contemporaine du trafic caravanier. Le Ghana semble avoir été le premier bénéficiaire de ce commerce comme l'affirment encore de nombreux informateurs à Pouytenga. Avec le Togo, c'est à partir des années quarante qu'il a pris une forme officielle. Dans ces années, comme le fait remarquer (Agier 1983), l'administration coloniale a fait l'appel aux ethnies étrangères musulmanes de Lomé pour organiser l'approvisionnement de la ville en bétail devant l'insuffisance du cheptel local. Cet appel légitima la pratique des Haoussa qui, très tôt, s'étaient intéressés à ce commerce. Mais, le trafic ne s'intensifia véritablement qu'à partir de 1960. Lomé devient alors la principale consommatrice des animaux importés du Burkina-Faso.

Selon Agier, en 1977, sur la dizaine de milliers de zébus importés au Togo, près de neuf mille ont été vendus à Lomé. En 1978, ce chiffre atteint douze mille. Une quarantaine de boeufs était alors vendue chaque jour à Lomé, chiffre qui doublait le samedi.

De mars à août 1979, Agier a comptabilisé 5400 zébus importés par le Togo du Burkina-Faso à travers les postes de Dapaong, Koundjoaré et de Mango.

En 1987, les relevés des douanes ont donné les résultats suivants :

TAB. 43 - TRAFIC DU BETAIL SELON LES STATISTIQUES DOUANIERES DU TOGO EN 1987

Espèces	Bovins	Ovins	Caprins
Postes			
Cinkansé	1 753	4 675	6 845
Dapaong	4 473	1 152	5 062
Goulougoussi	162	5 751	1 329
Ponio	1 820		
Mandouri	695		

Source : Statistiques douanières, Dapaong, Togo

Le poste de Mango, qui constitue également une importante poche d'entrée du bétail burkinabé au Togo, n'a pas fait l'objet d'enquête ici.

Mais, comme nous le montrons plus haut pour les produits agricoles, ces chiffres ne représentent qu'une partie du volume des transactions. A titre d'exemple, pour les 8903 boeufs enregistrés par les douanes togolaises, celles du Burkina-Faso ne mentionnaient en 1987 que 57 unités. De même, les responsables du parc de Dapaong, principal centre de transit du bétail en provenance du Burkina-Faso, ont enregistré plus de vingt mille têtes de bovins en 1987.

C'est pourquoi, tous circuits d'acheminement confondus, c'est à environ quinze mille boeufs, vingt mille ovins et vingt-deux mille caprins qu'il faut estimer le cheptel burkinabé commercialisé vers le Togo chaque année.

L'intérêt de l'étude des flux est d'avoir servi de terrain d'application des trois méthodes d'investigation de ce travail. Le faible volume des transactions auquel elles ont abouti (environ quinze mille tonnes de produits alimentaires et près de quarante mille têtes d'animaux), n'enlève rien à la validité de cette démarche. La relative faiblesse du volume des produits échangés tient au niveau général de développement des forces productives et au faible pouvoir d'achat des populations. Malgré la faiblesse des volumes échangés, les transferts d'un secteur frontalier à l'autre de ces produits répondent à une stratégie bien précise des acteurs économiques.

III. La stratégie des acteurs économiques

Ce chapitre met en relief l'ensemble des mécanismes par lesquels les différents acteurs essaient de contrôler à leur profit le commerce régional. Ces stratégies constituent la réplique des différents acteurs économiques aux contraintes qui les empêchent d'exercer librement leurs activités. Elles constituent une rationalité opposée à celle de l'Etat. La force de ces stratégies réside non seulement dans leur souplesse, leur capacité d'adaptation, mais aussi dans leurs fondements sociologiques et anthropologiques. Mais on se trouve en face d'une multitude de stratégies dont

l'interaction façonne les types de circuits commerciaux qu'on rencontre dans la région. En effet, si les acteurs se retrouvent toujours ensemble dans le processus de commercialisation, ce n'est pas parce qu'ils ont les mêmes stratégies ou qu'ils sont d'accord entre eux, c'est parce que cela leur permet de résoudre un problème.

Nous aborderons ces stratégies acteurs par acteurs avant de dégager leur convergence dans les schémas de circuits commerciaux.

1. Les commerçants

Ils sont les éléments les plus dynamiques des échanges régionaux. Ils sont rarement inscrits au registre de commerce de leur pays. Le terme de commerçant recouvre ici toutes les personnes qui de façon permanente ou temporaire vendent des produits sur la place publique. En effet, l'attrait qu'exerce le commerce frontalier sur les populations est tel que tout le monde vend à une période ou une autre de l'année un produit sur le marché. Mais on peut caractériser ces commerçants-vendeurs.

A. les différents types de commerçants

En prenant comme critères l'importance des moyens et le temps mis dans l'exercice de cette activité, on peut distinguer trois catégories de commerçants dans la région.

a - Les commerçants permanents :

Ils sont présents sur les marchés tous les jours. Leurs articles sont très variés : produits cosmétiques, quincaillerie, pièces détachées pour cycle, etc... Dans cette catégorie, on trouve également les vendeurs de produits vivriers et de condiments. Le volume des produits qu'ils vendent n'est souvent pas très important. Les femmes dominent cette activité et leur origine ethnique variée est marquée par une forte présence de Yoruba et de Kotocoli.

b - Viennent ensuite les petits détaillants :

C'est le groupe le plus important numériquement. Il est constitué d'indigènes qui ne fréquentent les marchés que les jours d'animation. Les femmes de ce lot arrivent à pied des localités environnantes avec des produits extrêmement variés en petites quantités : quelques Calebassées de céréales, des condiments, de la bière locale, juste de quoi acheter en retour du sel, du pétrole et d'autres produits rares au village. Quand aux hommes, ils arrivent à vélos. Le fret consiste souvent en une ou deux volailles ou un petit ruminant attachés sur le porte-bagage de la bicyclette.

c - La dernière catégorie est constituée par des gros commerçants.

Il s'agit de véritables professionnels. Ils possèdent souvent de gros moyens de transport à bord desquels ils arrivent sur les marchés. D'origine ethnique variée, ils constituent les catalyseurs des marchés. C'est à eux qu'on doit la présence sur les grands marchés des produits comme le mil, le sorgho, l'igname, etc ; c'est cette catégorie d'acteurs qui contrôle effectivement le commerce régional. Ils sont de loin les mieux organisés et dotés d'une stratégie d'action.

B. L'organisation des commerçants

Il existe une abondante littérature sur l'organisation et la stratégie des commerçants en Afrique de l'Ouest (Grégoire, 1986, Amselle, 1976, Agier, 1983).

Ces travaux d'anthropologues, sociologues et économistes analysent, à travers le fonctionnement des échanges régionaux, le mode d'intervention des négociants. Il ressort de leurs travaux que presque partout se dégage une élite de commerçants fortunés dont l'expression achevée est matérialisée par la caste des Alhazi du Niger et du Nigéria. Cette élite parvient généralement à prendre le monopole de commercialisation de produits dont l'enjeu stratégique n'est plus à démontrer dans ces régions où la situation alimentaire reste précaire. Les fondements de l'action des commerçants reposent sur les liens qu'ils entretiennent avec les autres corps du milieu, liens qui combinent fort bien les aspects sociaux et économiques. Agier a particulièrement insisté sur cet aspect en mettant en relief les liens de parenté par le biais des mariages qui sont tissés à travers des rapports qui, au départ, se limitaient aux affaires. Hormis dans l'étude d'Emmanuel Grégoire, on perçoit mal la place et le rôle du religieux et du politique dans l'émergence de cette élite et dans les mécanismes de fonctionnement des circuits commerciaux. Tel qu'il est présenté par ces études, le circuit de commercialisation se ramène aux relations entre trois acteurs : le producteur, le courtier et le commerçant. L'intégration verticale que le négociant réalise avec les milieux politiques, religieux et traditionnels, et horizontale avec ses collègues, sont rarement évoquées. L'ensemble de la stratégie semble trouver dans cette intégration sa force d'action. En effet, les relations entre commerçants ne sont pas uniquement faites de conflits à travers la concurrence qu'ils se livrent, elles revêtent aussi des aspects organisationnels. Mis à part le cas de Pouytenga, on ne notera nulle part l'existence d'organisations de négociants à proprement parlé, dotées de règles et dont les membres sont connus. Cependant, le fonctionnement des circuits et le mode d'intervention des commerçants laissent transparaître une telle structure.

En Pays Gourma, dans les principales localités qui apparaissent comme les pôles du commerce régional et du trafic frontalier (Cinkansé, Dapaong, Pouytenga), émerge une élite de deux ou trois négociants selon les cas, autour de qui gravitent les autres commerçants. Les conditions d'émergence de cette élite qui concentre parfois entre ses mains les pouvoirs religieux, politiques et financiers sont difficiles à préciser. En effet, si le pouvoir politique et traditionnel a permis à certains de se hisser au rang de gros commerçants, d'autres par contre ont utilisé leurs capacités financières pour conquérir le religieux. Les cas les plus connus sont ceux de Cinkansé et de Dapaong.

Dans la première localité, le chef de file des commerçants est à la fois fils de chef de canton¹¹ et membre du conseil régional du parti au pouvoir dans le pays. A Dapaong, c'est un membre de la hiérarchie musulmane qui dirige les commerçants. La conquête du pouvoir, les commerçants l'obtiennent par le biais de leur intégration au milieu. Le processus commence par la recherche d'une assise sociale qui s'acquiert par l'adoption d'un nombre important de domestiques, constitués de deux catégories de personnes : les serviteurs (courtiers, apprentis, divers protégés) et les membres de la famille. Ce sont eux qui aident le négociant à gérer ses activités commerciales. Sur le statut réel de ces domestiques, les avis sont très partagés. (Claude Meillassoux, 1981) les considère comme "les prolétaires du secteur informel". Par contre, Emmanuel Grégoire les présente comme "les membres d'une structure pyramidale où les rapports sociaux sont fondés sur des rapports d'allégeance du *Bara* (le serviteur, le client) à l'égard de son patron (*Uban-Gida*)" (Grégoire, 1986). Ces domestiques sont dans tous les cas les membres actifs du négoce et non des personnes à charge comme le laisse présager l'apparence. Cette assise sociale prélude à la conquête du pouvoir religieux. Ce dernier s'obtient par une adhésion au clergé local, une participation active aux différentes manifestations et investissements (construction de mosquée, d'église) et par

¹¹ Le Canton est l'unité administrative de base au Togo.

des dons de toutes natures. Cette intégration confère aux négociants une intégrité morale et une générosité qui tout en masquant les intrigues et autres coups bas qu'engendrent les affaires, leur permet d'asseoir leur audience dans le milieu.

Certains pensent que cette "générosité" des négociants est une forme de redistribution sociale des revenus procurés par le commerce régional. En partie authentique, cette "forme de solidarité" n'en recouvre pas moins des visées stratégiques ; la religion musulmane fortement implantée dans cette région, s'accommode fort bien de ces pratiques. A Dapaong, à Cinkansé et à Bawku, les *Iman* des mosquées de quartier sont pour une large part de fortunés commerçants. Cette élite par l'influence qu'elle a acquise sur les plans religieux et financiers devient un allié objectif des pouvoirs publics et des agents de l'administration qu'elle rallie à sa cause par des moyens détournés : corruption, maraboutage, etc.

Cette combinaison des pouvoirs financiers, religieux, traditionnels et parfois politiques par l'élite des commerçants a trois effets :

- Elle conduit à relativiser la notion de trafic parallèle ou clandestin que l'on attribue au commerce frontalier. Seule l'absence de statistiques officielles autorise en fait ce qualificatif ; car les échanges se déroulent au vu et au su de tous ceux qui sont officiellement chargés de les contrôler.

- Elle permet à l'élite de gérer le commerce régional en s'appuyant sur une structure organisationnelle dont les attributions se confondent parfois avec celles des sectes religieuses : confréries et autres groupes de prière.

- Elle provoque l'exclusion des petits détaillants et des producteurs. L'illustration la plus frappante de cette situation est donnée par les conséquences de la constitution du Groupement des Eleveurs-Négociants de Pouytenga. Créé le 30 août 1984, en pleine expansion des exportations vers le Nigéria, ce groupement qui compte aujourd'hui en son sein cinq femmes, a pour but de faciliter les prêts auprès de la Caisse Nationale de Crédit Agricole et le règlement des conflits entre éleveurs et cultivateurs. La carte d'adhésion coûte 1250 F auxquels s'ajoutent 500 F de cotisation annuelle. Les prêts consentis sont destinés à l'achat des animaux pour l'embouche. L'opération a connu un tel succès que la CNCA promet de porter de dix à vingt millions de F CFA le montant de ses prêts pour l'année 1988-89. Les prêts sont remboursables en neuf mois avec un intérêt de 9 % pour les membres du groupe et de 11 % pour les engagements individuels.

Mais, l'avènement de ce groupement et ses liens avec les milieux financiers (la CNCA notamment) a eu pour conséquence la marginalisation du producteur traditionnel. De même, l'obligation faite à tout candidat au groupement de disposer d'un capital assez important au départ (250.000 F), élimine les petits négociants. Cette manoeuvre permet à cette élite de contrôler le commerce de bétail dans la région. Les producteurs professionnels regroupés au sein du groupement reconnaissent que les marges commerciales qu'ils réalisent - déduction faite de tous les frais engagés - atteignent parfois 30 à 40 % du prix d'achat. Le résultat de toute cette manoeuvre est la marginalisation des producteurs traditionnels et des petits commerçants.

Dans une localité, on peut rencontrer plusieurs organisations concurrentes de ce genre. Ces groupes organisent la promotion des nouveaux venus, choisis par les membres de l'organisation. Compte tenu de l'autonomie financière des commerçants, les opérations d'autofinancement sont courantes au sein du groupe. L'avance de fonds se fait

généralement au sein de groupes dans lesquels les liens d'affaires s'accompagnent soit de rapports de parenté, soit d'affinités religieuses. De telles pratiques ont été observées à Pouytenga en 1984, lors de l'élargissement du trafic du bétail au Nigéria.

Mais la caractéristique essentielle de ces groupes, mis à part celui qui organise le commerce du bétail à Pouytenga, ne semble pas être la spécialisation dans tel ou tel produit. De ce fait, il est difficile de parler d'une stratégie d'intervention des commerçants. Ce sont des pratiques individuelles dont la somme constitue une stratégie d'ensemble. Dans tous les cas, la stratégie des commerçants se confond avec celle d'autres acteurs économiques : les courtiers et les passeurs.

2. Le mode d'intervention des commerçants : le rôle des courtiers et des passeurs

Ces deux acteurs jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement des circuits commerciaux. Les premiers organisent l'approvisionnement des négociants en produits de tous genres alors que les seconds, par leur action, impriment un cachet particulier aux transactions : le caractère clandestin ou non structuré.

A. Les courtiers

Les intermédiaires courtiers et autres commissionnaires constituent généralement le trait d'union entre le commerçant et le producteur. Les liens qu'ils entretiennent avec les commerçants vont du rôle de simple courtier à celui d'hôte. Comme on l'avait mentionné plus haut, les intermédiaires sont souvent les logeurs des négociants. C'est l'intermédiaire qui négocie les contrats dans sa localité. Dans le cas des céréales, le commerçant confie des sacs vides au courtier qui les distribue aux producteurs. Lorsque les rapports entre le commerçant et le courtier sont garantis par une confiance mutuelle, le négociant accompagne la remise des sacs d'une somme d'argent. Cette pratique permet aux négociants d'acheter certains produits avant la récolte. Elle fait penser au procédé de contrat et de marché dans les économies modernes, où les partenaires négocient toutefois sur la base d'une certaine égalité. Ici, le commerçant tient compte à la fois de la tendance du marché et de l'urgence des besoins en argent de son interlocuteur : le producteur. Les périodes de négociation correspondent généralement à la soudure où le paysan est à court de vivres et de liquidités. Par ce biais, les commerçants agissent en usuriers, acquérant la plupart du temps le produit au-dessous du prix de marché. En retour de ses services, le courtier touche une double commission : la première auprès du vendeur et la seconde auprès du négociant. Cette commission va de 150 F par sac (mil- sorgho) à 200 F (riz).

Mais, les courtiers les plus influents sont ceux qui gèrent le trafic du bétail. Sans être structurés au sein d'une organisation comme le sont les éleveurs-négociants, ils possèdent un cadre de concertation dont la direction est toujours confiée au plus ancien dans l'activité. Ils accueillent les négociants chez eux, les hébergent et négocient les marchés pour eux. Les négociations sont menées généralement sur la place du marché. Ici le commerçant n'intervient pas. Seul le courtier fait la navette entre le vendeur et le négociant. En retour, il touche une commission de 1000 F CFA par tête de bête vendue, rémunération à laquelle il faut ajouter les cadeaux que le négociant est tenu moralement de faire aux femmes du courtier.

La fonction de courtier a été si rémunératrice en 1982 - 83 - 84 qu'elle a attiré un grand nombre de pratiquants. Toutefois, seuls ceux qui parlent les trois plus importantes langues de la région (Morré, Gourmantché, Fulfuldé) sont très sollicités. Dans les

marchés de bétail, ils représentent une force de pression telle qu'il est impossible à un étranger au terroir de vendre ou d'acheter une bête sans passer par leur service.

Dans les deux cas (céréales et bétail), les courtiers apparaissent comme les éléments centraux du système. Ils maîtrisent parfaitement tous les mécanismes des transactions et jouent au gré de l'offre et de la demande un rôle de stabilisateurs des prix sur les marchés. Ils sont tout autant craints et sollicités. En effet, les intrigues et autres manigances qui accompagnent parfois leurs services font qu'ils sont redoutés aussi bien par les commerçants que par les producteurs.

Au total, on peut distinguer trois niveaux d'intervention des différents agents :

- le premier met en relation le producteur direct et le courtier ou de petits commerçants. Les échanges se font alors soit de façon bilatérale soit sur le marché, c'est le premier stade de formation des prix.

- le second voit intervenir les gros commerçants, les courtiers et les demi-grossistes. Les opérations ont alors lieu dans les marchés régionaux. Les gros négociants gèrent entièrement les échanges à ce niveau.

- puis viennent les négociants au niveau des marchés frontaliers (internationaux). Elles déterminent les destinations finales des produits.

En raison des stratégies variables de certains agents et de l'instabilité de la conjoncture, les circuits des échanges frontaliers peuvent être modifiés :

- ainsi, il n'est pas rare de voir certains producteurs porter eux-mêmes leurs produits aux marchés frontaliers malgré la proximité des marchés de brousse.

- de même, le sens des flux des produits peut s'inverser. Cette situation est observable en période de soudure et au cours des années de disette. Elle s'explique également par le fait que certains producteurs vendent leurs produits après récolte pour les racheter en période de soudure. La vente des produits obtenus au titre de l'aide alimentaire ou importés suit souvent ce circuit inverse. Le rôle des courtiers est alors en grande partie marginalisé et se limite pratiquement aux opérations de fret.

A côté de ces courtiers traditionnels, il existe une autre catégorie d'intermédiaires entre les transporteurs et les commerçants sans moyen de locomotion. Il s'agit d'un groupe de personnes à qui certains propriétaires confient la gestion de leurs véhicules.

Le mécanisme de gestion relève d'un système de bail. Chaque propriétaire de camions dispose d'un ou de plusieurs courtiers qui s'occupent d'une liaison précise. Le jour d'animation d'un marché, le propriétaire "loue" le camion à un courtier qui se charge de trouver un chauffeur et des passagers. Chaque courtier nommé localement "*boukman*" dispose de sa clientèle constituée pour l'essentiel de demi-grossistes et de détaillants fréquentant régulièrement le marché. Le soir, le *boukman* verse intégralement la somme convenue dans le contrat au propriétaire du véhicule. Les contrats tiennent compte de la capacité de charge du camion, de l'importance du marché et de la période de l'année. Mais la rémunération du courtier ne dépasse jamais les 10 % de la recette du véhicule et de la journée. Le courtier joue finalement le rôle de commandant de bord et permet ainsi au propriétaire une meilleure gestion de son véhicule.

Ce trio, commerçant - courtier - producteur, ne constitue que la partie visible d'une stratégie de transaction qui se complexifie au moment d'acheminer le produit vers les marchés de consommation. A ce niveau, les commerçants ont recours à une autre catégorie d'intermédiaires : les passeurs.

B. Les passeurs

Il s'agit d'une catégorie d'acteurs économiques particuliers. Ils constituent les acteurs du commerce de contrebande. Il en existe de deux sortes : ceux qui s'occupent des produits vivriers et manufacturés et ceux qui se chargent de convoyer le bétail.

a - Les passeurs de produits agricoles et manufacturés

Ils assurent le passage de la frontière de produits de toute catégorie. Il s'agit de personnes qui essayent de contourner les règlements en vigueur, en organisant la contrebande des produits vivriers et manufacturés.

Ce sont des jeunes, qui utilisent le vélo comme un moyen de transport. A cette latitude, le vélo joue un rôle de premier plan dans le trafic frontalier. Voyageant en solitaire ou en convoi de deux ou trois personnes au plus, ces passeurs à vélo transportent des produits dont le poids n'excède jamais la cinquantaine de kilos. Ils empruntent les pistes rurales sans attirer sur eux l'attention des douaniers. Ce procédé permet d'introduire des produits alimentaires et autres articles prohibés au Burkina-Faso jusqu'aux localités intérieures comme Pouytenga, à partir de Cinkansé et de Bawku. La stratégie utilisée par les passeurs n'est pas vraiment subtile. La veille du jour d'animation des marchés de Cinkansé et de Bawku, un nombre important de bicyclettes quitte les villes burkinabé de Koupéla, Tenkodogo et surtout de Pouytenga pour ces localités. Les vélos sont empilés dans des camions ou sur le porte-bagage des mini-bus en direction du Togo. Le samedi 27 août 1988, nous avons dénombré sur l'axe Cinkansé - Tenkodogo, 728 vélos partant pour Cinkansé, dont 392 faisaient le voyage en camion. A la question "où vont ces vélos?", les chauffeurs et autres occupants des véhicules répondent "qu'ils sont destinés à des réparations à Cinkansé". De là à croire qu'il n'existe pas de réparateurs de vélos au Burkina-Faso, ils n'y a qu'un pas. Le ridicule est poussé à son comble quand, parfois, on a plus de vélos que de passagers dans le véhicule. Le jour d'animation du marché de Cinkansé, à l'emplacement de vente de pièces détachées et de réparation des cycles, les vélos abondent. Le dimanche 28 août 1988, nous avons compté 1120 vélos dans ce secteur du marché. En fait, ces vélos loin d'attendre une hypothétique réparation guettent pour la plupart le crépuscule pour prendre d'assaut les pistes. On distingue deux catégories de contrebandiers parmi ces passeurs :

- Ceux qui agissent pour leur propre compte. Il s'agit généralement de petits détaillants de produits très variés comme les conserves, les boissons, les cosmétiques, les cigarettes, les chaussures, les pièces détachées pour cycles et les céréales. Ce trafic leur permet de gérer de petits baraquements de produits de détail du côté burkinabé.
- Ceux qui travaillent pour des commerçants. Leurs services permettent aux négociants de reconstituer les stocks de l'autre côté de la frontière. La rémunération varie en fonction de la nature du produit et de la distance. Souvent candidats sans moyens au commerce frontalier, cette activité leur permet non seulement de se faire un petit capital de départ mais surtout de se familiariser avec les circuits. C'est donc une étape transitoire.

Plusieurs remarques ou conclusions peuvent être faites à partir de l'action et de la manière d'opérer des passeurs.

D'abord au niveau des moyens de transport : le vélo est devenu l'instrument essentiel de contrebande pour deux raisons :

- la première est liée à la morphologie du milieu et à l'état des voies de communication. En effet, la platitude du terrain et le caractère découvert du paysage favorisent la multiplication des pistes auxquelles s'accommodent bien les vélos. De plus, l'utilisation des vélos est plus adaptée à l'état des routes qui, en dehors des axes centraux, sont impraticables une bonne partie de l'année.

- la seconde tient au statut socio-économique particulier de ce moyen de transport dans la région. C'est l'un des premiers éléments de prestige venus de l'extérieur dans ces zones dominées des années quarante aux années soixante par une forte migration. Le vélo est le produit que le migrant Mossi ou Gourma ramenait au terroir à l'issue de son séjour dans les plantations de Côte d'Ivoire ou du Ghana ; on a ainsi abouti au nord du Togo et au Burkina-Faso à un important parc de bicyclettes que les populations trouvent l'opportunité de rentabiliser dans les échanges frontaliers. Objet de prestige au départ, le vélo devient ainsi un précieux auxiliaire économique.

Au niveau des acteurs économiques :

- Les passeurs constituent avec les courtiers les animateurs indispensables des circuits commerciaux tels qu'ils fonctionnent actuellement en dehors du cadre officiel. Ils sont profondément intégrés au milieu et entretiennent avec les agents de contrôle des rapports étroits.

b - Les convoyeurs de bétail

Les opérations de convoyage de bétail sont confiées à un groupe socio-culturel qui fait de l'élevage sa principale occupation : les Peuls. L'activité est aussi vieille que le trafic du bétail lui-même. Le convoyage se fait aujourd'hui de deux manières : sur pied ou en camions. Nous traiterons surtout du premier cas dans cette partie. En effet, si autrefois c'était le manque de moyens de transport qui justifiait le convoyage sur pied des animaux, de nos jours, ce sont plutôt des considérations de coût qui sont à la base de la préférence pour ce mode d'acheminement.

A partir des années soixante-dix, pour freiner la sortie de son cheptel en partie décimé par les vagues successives de sécheresse, le gouvernement burkinabé institue une taxe de 13 % sur la valeur mercantile des animaux destinés à l'exportation. A cette taxe de base, s'en ajoutent d'autres qui portent l'ensemble des impositions sur un animal (gros bétail) à l'exportation à un montant fixe de 13 000 F CFA. Sur le marché togolais, le commerçant qui s'approvisionnait au Burkina-Faso devenait moins compétitif que celui achetant sur les marchés nigériens ou, dans une moindre mesure, béninois. A partir du 1er janvier 1988, les autorités togolaises ont décidé d'élever sensiblement leurs taxes à l'importation, les portant de 3500 F à 4097 F. Toutes ces mesures, loin de freiner le trafic, l'ont stimulé. Seulement d'officiel il est devenu clandestin. Les négociants mirent au point des stratégies commerciales caractérisées par l'implication d'un plus grand nombre d'acteurs dans les transactions. Ils ont de ce fait systématiquement recours au principe du convoyage sur pied des animaux jusqu'à Dapaong ou Lomé.

Après l'achat des animaux, ils recrutent par l'intermédiaire de leur courtier des surveillants Peuls. Certains de ces Peuls se chargent de la sécurité des animaux sur le parc, les autres convoieront le troupeau jusqu'au marché de consommation. Ceux-ci sont des professionnels qui ont généralement déjà fait une ou plusieurs fois le convoi sur l'un des axes suivants :

- Pouytenga - Abidjan (Côte d'Ivoire),
- Pouytenga - Shaki (Nigéria),
- Pouytenga - Lomé (Togo).

Sur ce dernier axe, en 1979, un convoyeur Peuls touchait 6000 F quand le trajet s'arrêtait à Dapaong et 20 000 F quand il continuait jusqu'à Lomé. En 1987 - 88, ces rémunérations sont passées respectivement à 8000 F et 25 000 F contre 50 000 F pour le trajet Pouytenga - Abidjan. Un troupeau de soixante-dix à quatre-vingt bêtes nécessite quatre gardiens. Parfois le gardien reçoit une avance au départ, mais souvent c'est à l'arrivée que les sommes sont perçues. Après le contrat, les gardiens Peuls pénètrent au Togo et au Ghana sous le couvert de la transhumance tout en évitant soigneusement les postes de douanes. Ils avaient même développé à cette fin une zone de pâturage au nord du Ghana. Mais, depuis le 1er juin 1988, les autorités ghanéennes ont fermé cette zone d'escale, officiellement pour préserver l'écosystème, mais en réalité pour lutter contre la contrebande du bétail.

Le convoi sur pied de Pouytenga à Lomé prend environ deux à trois mois. La perte de temps est compensée en partie par la plus grande taille des troupeaux, soixante-quinze boeufs en moyenne contre trente-cinq par camion. De même, à l'approche de Lomé, le troupeau ralentit sa course pour paître et prendre de l'embonpoint. Ce ralentissement permet au négociant de s'enquérir de la situation du marché à Lomé et de négocier les contrats de vente.

L'action des convoyeurs a trois conséquences sur les transactions du bétail :

- la première est la multiplication des circuits d'acheminement du bétail. On en retient de nos jours cinq :

- 1) Pouytenga - Bittou - Cinkansé - Kapaong - Lomé
- 2) Pouytenga - Ouargaye - Bawku - Bolgatanga - Kpalimé - Lomé
- 3) Pouytenga - Ouargaye - Bolgatanga - Accra
- 4) Fada - Ponio - Mandouri - Dapaong - Lomé
- 5) Fada - Ponio - Mango - Lomé

(cf carte n° 4)

- la seconde est l'écart énorme entre les données statistiques enregistrées de part et d'autre des frontières : alors que les services de douane du Burkina-Faso affirment n'avoir enregistré que 57 boeufs à l'exportation vers le Togo en 1987, les statistiques douanières togolaises affichaient 8094 boeufs pour la même période.

- la troisième est la différence des prix de revient des animaux selon qu'on a adopté la voie officielle (transport en camion) ou parallèle (convoi sur pied). Par exemple, un boeuf acheté à Pouytenga à 60 000 F revient à Lomé à :

Par voie officielle

Prix d'achat	60 000 F
Commission du courtier	1 000 F
Entretien du parc	150 F
Vaccination	150 F
Taxe à l'exportation	13 000 F
Taxe à l'importation	4 097 F
Transport	12 000 F
Total	90 397 F

A ces 90 397 F, il faut ajouter les multiples commissions versées aux agents de sécurité à chaque poste traversé. Ces commissions dépassent parfois les 3000 F par tête.

Par convoi sur pied

Prix d'achat	60 000 F
Commission du courtier	1 000 F
Entretien du parc	150 F
Vaccination	150 F
Taxe à l'importation	4 097 F
Convoi $\frac{25\,000 \times 4}{70\,12}$	1 429 F
Total	66 825 F

(cf schéma n° 1)

Cette différence d'environ 23 500 F perpétue évidemment le convoi sur pied et développe le commerce clandestin.

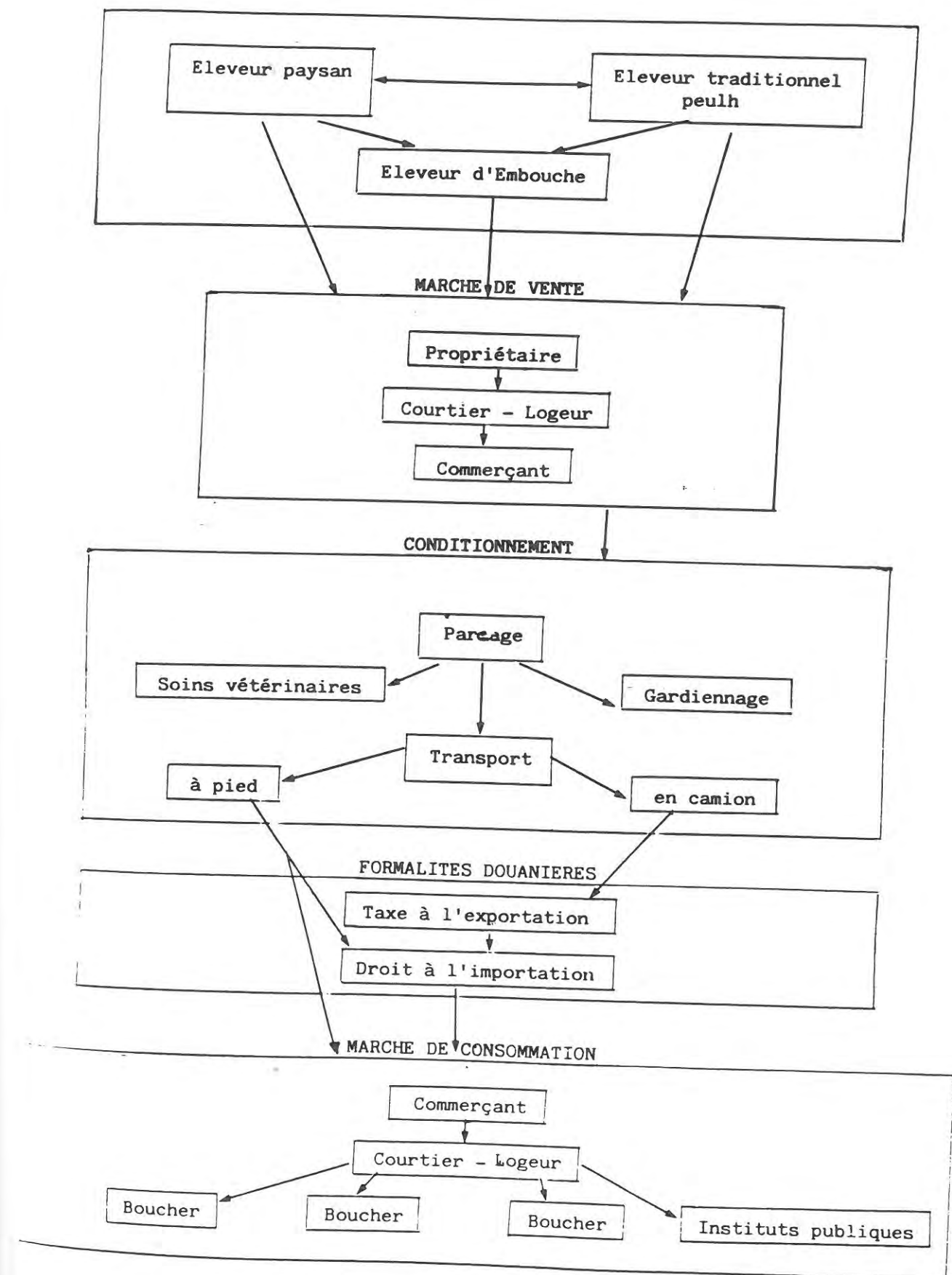
Cette brève analyse de la stratégie des acteurs économiques montre que dans les régions frontalières, on se trouve en face de deux types de circuits commerciaux. Le premier est représenté par un système local d'échange. Il fonctionne avec des acteurs économiques jouant en grande partie sur les liens de parenté. Le réseau des acteurs est fragile et informel car n'importe qui, paysan, artisan, peut se muer pendant un temps en commerçant. Ce réseau qui n'a pas fondamentalement de relais, se charge de distribuer sur des distances courtes des quantités modestes de produits. Le second circuit est constitué par un système de réseaux et intéresse les transactions sur de grandes distances. Deux produits assurent dans cette région le fonctionnement de ce système de réseaux : la cola et le bétail. C'est un système où le même négociant contrôle la commercialisation d'un produit sur tout le circuit, les intermédiaires n'intervenant que pour des opérations ponctuelles. Les commerçants qui contrôlent ce système de réseaux ont des ramifications dans plusieurs pays Ouest-Africains.

La corporation de ces commerçants s'organise souvent sur une base ethnique. Ainsi, un vaste réseau de négociants Mossi et Haoussa contrôle le trafic du bétail du Burkina-Faso, du Mali, avec l'aide des ramifications opérant sur les marchés togolais, ghanéens et ivoiriens.

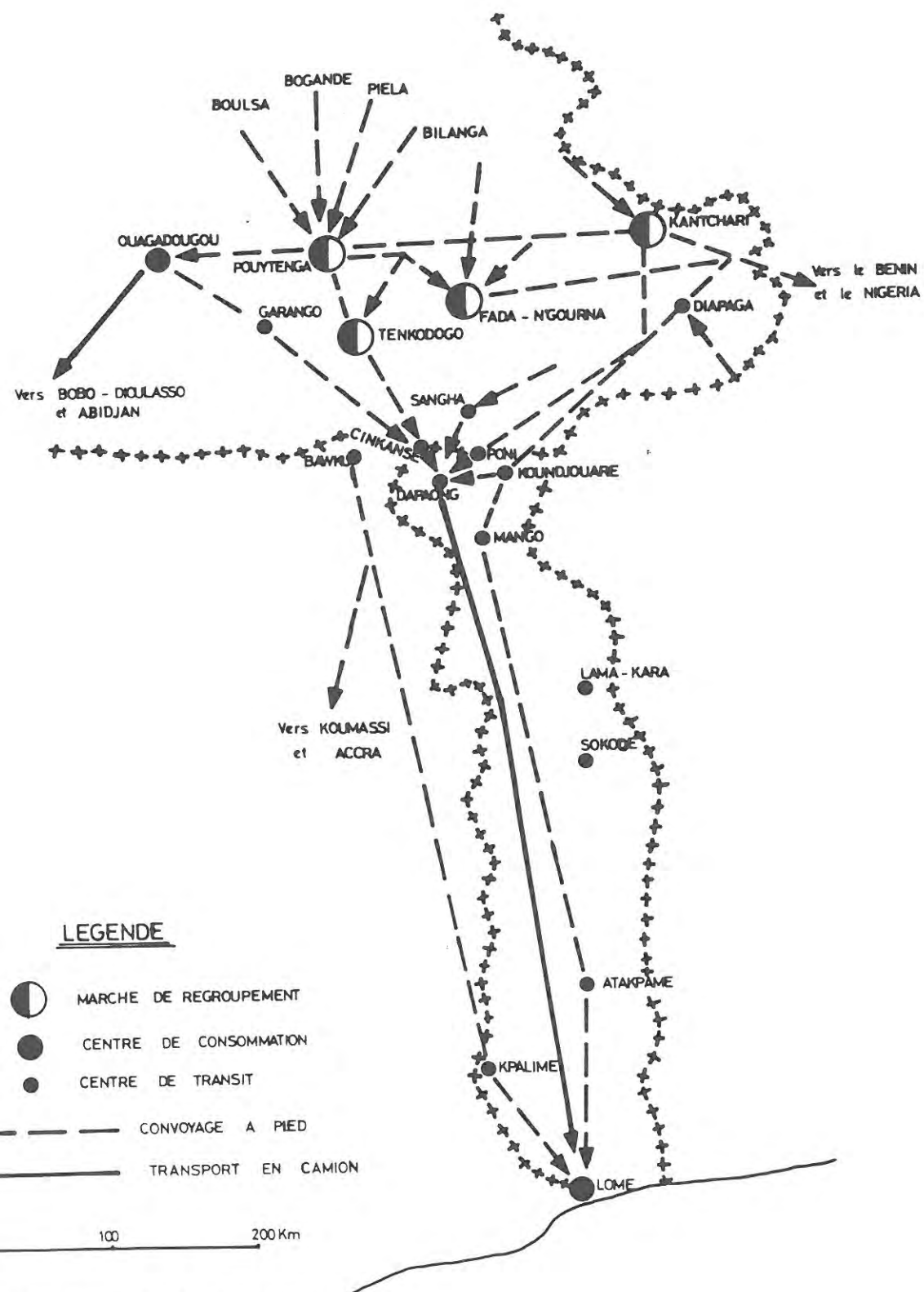
¹² Un troupeau de 70 à 80 têtes nécessite quatre gardiens rémunérés à 25 000 F chacun.

De même, une importante branche du réseau de commerçants Dioula de Côte d'Ivoire contrôle tout le circuit de distribution de la cola. Ils ont des relais au Togo, au Burkina-Faso, au Niger et au Bénin. L'imbrication des deux réseaux s'opère au niveau du commerce frontalier. Les seconds utilisant les premiers comme agents de maîtrise de la situation locale. Cela explique que pour une zone frontrière, il y circule plus de produits que n'en brassent les marchés locaux.

FILIERE DU BETAIL



LES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION DU BETAIL



SOURCE d'après AGIER (M). OP. CIT
Complété par nous.

CHAPITRE TROIS L'IMPACT DES ECHANGES

Les échanges que nous venons d'analyser ont un impact tant sur l'économie générale de la région que sur les acteurs qui l'animent. Mais l'appréciation qu'on porte sur les effets des échanges frontaliers varie d'un acteur à l'autre. Pour certains, les échanges frontaliers, activités qui se déroulent en dehors des circuits officiels, constituent un élément de désorganisation des structures économiques nationales. Pour d'autres, ils sont un facteur de régulation des économies qui de plus en plus s'enlisent dans la crise. Cette controverse tient en réalité à l'angle sous lequel on analyse les retombées économiques du commerce frontalier. Souvent, l'analyse des effets de ce type de commerce régional est circonscrite à leur impact sur les recettes budgétaires des Etats. Les autres aspects non moins importants comme l'évolution des autres activités rurales, les changements sociaux et les mutations structurelles de l'espace ne sont abordés que de façon accessoire. Leur étude pose de sérieux problèmes de quantification. Ils constituent certainement le volet le plus important des transformations apportées par les échanges. Nous essayons d'aborder successivement ces trois éléments de changement lié au commerce frontalier dans les lignes qui suivent.

I. Les effets socio-économiques des transactions

Cette partie analyse deux aspects des conséquences des transactions commerciales frontalières : les effets budgétaires et les mutations de la branche agriculture. Les effets budgétaires constituent la préoccupation des Etats alors que les retombées des échanges sur les activités agricoles intéressent particulièrement les populations locales.

1. L'impact budgétaire des échanges

Il constitue l'argument que les pouvoirs publics avancent pour juger de la rentabilité ou non de ce type de commerce. De ce fait, les Etats accordent une attention particulière à cet aspect des échanges. Leur économie dépend en grande partie des recettes douanières. Or, les acteurs économiques qui gèrent le commerce frontalier ont une stratégie entièrement orientée vers la contrebande. Dans ce contexte, des manques à gagner apparaissent rapidement pour les trésoreries de certains pays impliqués dans ces échanges. Le cas le plus cité dans cette région est celui du Burkina-Faso et de ses pertes dans le trafic de bétail sur pied en direction de ses voisins.

Sur la base des statistiques recueillies de part et d'autre de la frontière et des estimations du nombre de bêtes exportées, on peut évaluer le montant approximatif du manque à gagner de la trésorerie burkinabé sur le trafic en direction du Togo pour lequel nous possédons des données :

Hypothèse basse :

Elle considère que seuls les boeufs déclarés à l'un des postes de douane ont été effectivement exportés ; on aura : 8904 boeufs - 57 boeufs = 8847 boeufs ¹³

Dans ce contexte, le manque à gagner de l'Etat burkinabé sur les taxes douanières s'élèverait à :

$$13\ 000\ \text{F}^{14} \times 8\ 847\ \text{têtes} = 115\ 011\ 000\ \text{F}$$

¹³ 8847 boeufs constituent la différence entre le nombre de têtes enregistrées officiellement au Togo et celles déclarées effectivement à la sortie du Burkina-Faso.

¹⁴ C'est le montant de l'ensemble des taxes sur le bétail perçu par la douane burkinabé.

hypothèse haute :

Les quinze mille boeufs de notre estimation du chapitre précédent ont effectivement traversé la frontière en contrebande : les pertes en recettes fiscales du Burkina-Faso s'élèveraient à $(13\ 000 \times 15\ 000) 195\ 000\ 000$ F CFA.

Pour le seul trafic des bovins, le manque à gagner pour le budget burkinabé se situerait dans une fourchette comprise entre 115 et 195 millions de francs CFA. Si aux bovins on ajoute les petits ruminants, c'est à environ 250 millions de francs qu'il faut évaluer les pertes fiscales du Burkina-Faso. Ce manque à gagner paraît assez énorme. Mais il est certainement en partie compensé par les recettes de toutes sortes que le pays tire du trafic de ce produit. Le commerce du bétail a donné du dynamisme à son épargne agricole. Les intérêts de 9 à 11 % que le pays tire des prêts consentis aux éleveurs-négociants, les taxes intérieures sur le bétail, constituent autant de sources de revenus que l'absence de débouchés aurait rendu impossible. De même, les revenus du commerce du bétail constituent une source importante de devises pour le pays.

Quant au Togo, qui reçoit les animaux, on peut estimer globalement que la fraude qui sous-tend ses importations lui permet d'acquérir les animaux moins chers que s'ils étaient achetés par voie officielle. Son manque à gagner reste très limité. Dans l'hypothèse qu'il importe effectivement 15 000 têtes de bovins, ses pertes fiscales s'élèveraient à :

$$15\ 000 \text{ têtes} - 8\ 904 \text{ têtes} = 6\ 096 \text{ têtes} \times 4\ 097 \text{ F}^{15} = 24\ 975\ 312 \text{ F.}$$

Le manque à gagner du Togo reste donc modeste comparé à celui de son voisin, le Burkina-Faso.

Les mêmes estimations peuvent être appliquées au trafic des quelques huit mille tonnes de sorgho-mil, deux mille cinq cents tonnes de riz et mille cinq cents tonnes de maïs qui, importées du Ghana, sont réexportées vers le Burkina-Faso à partir du Togo.

Le calcul part du prix moyen de 1987 de ces céréales au marché de Cinkansé.

La valeur des volumes échangés serait de :

$$\begin{aligned} \text{pour le riz} & : 170 \text{ F} \times 2\ 500\ 000 \text{ kg} = 425\ 000\ 000 \text{ F} \\ \text{pour le mil-sorgho} & : 84 \text{ F} \times 8\ 000\ 000 \text{ kg} = 672\ 000\ 000 \text{ F} \\ \text{pour le maïs} & : 80 \text{ F} \times 1\ 500\ 000 \text{ kg} = 120\ 000\ 000 \text{ F} \end{aligned}$$

Le Togo perçoit un ensemble de 18 % de taxes sur tous les produits alimentaires à l'exportation. Son manque à gagner serait alors :

$$\frac{(425\ 000\ 000 \text{ F} + 672\ 000\ 000 \text{ F} + 120\ 000\ 000 \text{ F}) \times 18}{100} = 219\ 060\ 000 \text{ F}$$

Du côté burkinabé, en considérant l'ensemble des taxes et autres droits à l'importation de certains produits alimentaires, les pertes réelles fiscales s'élèveraient à :

$$\begin{aligned} \text{pour le riz} & \quad \frac{425\ 000\ 000 \text{ F} \times 18.75}{100} \times (75 \text{ F} \times 2500) = 9\ 875\ 000 \text{ F} \\ \text{pour le mil-sorgho} & \quad \frac{672\ 000\ 000 \text{ F} \times \frac{18.75 + 23.75}{2}}{100} + (500 \times 8000) = 146\ 800\ 000 \text{ F} \\ \text{pour le maïs} & \quad \frac{120\ 000\ 000 \text{ F} \times 18.75}{100} + (500 \times 1500) = 23\ 250\ 000 \text{ F} \end{aligned}$$

Un bref récapitulatif de cette analyse donne le tableau suivant :

TAB. 44 - ESTIMATION DES MANQUES A GAGNER DES TRESORERIES TOGOLAISE ET BURKINABE

Unité = F CFA

Nature des produits	Montant estimatif des pertes	
	TOGO	BURKINA
Mil-sorgho		146 800 000
Riz	219 060 000	79 875 000
Maïs		23 250 000
Bétail	24 975 312	195 000 000
Total	244 035 312	444 925 000

Comme on peut le remarquer, le Burkina-Faso est le pays qui sur le plan budgétaire apparaît comme le plus grand perdant des échanges. Mais cette analyse doit être relativisée si on considère les retombées des échanges sur l'ensemble de l'économie du Togo et du Burkina-Faso. En considérant les mêmes produits énoncés plus haut, la balance commerciale est légèrement favorable au Burkina-Faso. En supposant que le prix moyen d'un boeuf est de cent mille francs au Togo, les quinze mille têtes exportées par le Burkina-Faso vers ce pays lui rapporteraient 1 500 000 000 F contre 1 217 000 000 F d'achat de céréales. Si on ajoute les rentes portées par les oignons et la tomate, l'excédent de la balance commerciale du Burkina-Faso se trouve renforcé.

Mais, qu'on se situe du côté togolais ou burkinabé, les transactions frontalières procurent des avantages économiques évidents aux différents acteurs en présence. Trois conséquences socio-économiques peuvent être repérées :

- Le commerce frontalier permet de maintenir, au sein des populations locales, un équilibre alimentaire rendu précaire par les crises de famine qui secouent souvent cette région. Mieux, ces produits alimentaires sont souvent acquis à des prix nettement inférieurs à ceux pratiqués au niveau national "compensant ainsi l'éloignement des populations des capitales respectives des trois Etats".

Cette fonction primordiale explique en partie l'échec de toutes les tentatives d'enrayer ce type de commerce.

¹⁵ 4 097 F constituent le montant de l'ensemble des taxes perçues par tête de bovin à l'importation au Togo.

- Les échanges frontaliers sont également source de diversification des activités rurales ; ils stimulent par là l'économie régionale des trois pays.

- Au niveau purement social, on peut constater que le commerce frontalier est la cause de deux effets ambivalents dans la région : d'une part, on assiste à une atomisation de la cellule famille-exploitation : la *soukhala*, d'autre part, les échanges engendrent des structures organisationnelles qui bien que limitées à des corporations d'acteurs économiques n'en ont pas moins un impact sur la vie quotidienne des populations locales. Ces organisations, par les relations horizontales et verticales qu'elles ont instituées entre les différentes catégories sociales ont donné aux populations du Pays Gourma une conscience régionale.

- Au niveau des Etats, et ce en dépit de l'attitude négative des pouvoirs publics, on peut constater que les échanges constituent un facteur de régulation de l'économie nationale. Ils contribuent, par les bas prix qu'ils offrent à une importante partie de la population, à freiner quelque peu l'inflation, permettant ainsi aux populations de gérer au mieux la précarité de leur pouvoir d'achat. Enfin, le commerce frontalier stimule les activités agricoles dominées par les activités céréalières et maraîchères.

2. Le dynamisme du secteur agricole

A. La production rurale

a - Les conditions de la production

Le milieu oppose trois obstacles majeurs à sa mise en valeur : le manque d'eau, la pauvreté des sols et la présence de la similité, mouche qui provoque l'onchocercose. Le climat qui y règne est une sorte de transition entre le climat sahélien et le climat sous-équatorial, il a deux saisons contrastées. La saison sèche est très marquée (quatre à cinq mois sans pluie dans l'année). La hauteur des précipitations fluctue entre 1000 et 800 mm. Certaines années enregistrent moins de 650 mm. L'évapotranspiration est très forte (environ 2000 mm d'eau par an). Les températures passent par deux maxima, 38 et 40°, en avril et mars et deux minima, 18 et 19°, en novembre et janvier. La rigueur de ce climat limite les activités agricoles à une seule campagne par an.

Quant aux formations pédologiques, elles sont d'une grande pauvreté. On en distingue trois :

- les sols ferrugineux tropicaux sur granite ou sur grès argileux. Ils sont peu profonds.
- les sols ferralitiques sur schistes.
- enfin, les îlots de sols bruns et noirs hydromorphes dans les vallées des cours d'eau. Ces derniers sont classés parmi les meilleurs des trois secteurs.

La nature de ces sols interdit la pratique des cultures connues pour leur haut rendement à l'hectare comme l'igname. On pratique sur ces sols peu profonds des spéculations hâtives exigeant un haut niveau d'ensoleillement.

Le troisième handicap à la mise en valeur agricole de cette région a longtemps été son infection par l'onchocercose. Les vallées des fleuves infectées de similités sont restées pendant longtemps presque vides malgré leur fertilité reconnue. Ce n'est que ces dernières années que l'Organisation Mondiale de la Santé a contribué à leur assainissement. Depuis les vallées de la Volta blanche et de la Nuhao font l'objet d'une politique de mise en valeur, s'appuyant sur le repeuplement.

Quant aux autres facteurs, terre et main-d'œuvre, ils ne posent pas de problème particulier. Théoriquement, la terre ne manque pas et son acquisition en milieu rural procède des pratiques traditionnelles : "la terre appartient au premier occupant". Cependant, la médiocrité des sols oblige les agriculteurs à déplacer périodiquement leurs champs ce qui commence à engendrer des conflits entre éleveurs et paysans et entre communautés voisines.

b - Les tendances de spécialisation sectorielles

Dans cette région, plus d'une quinzaine de spéculations entre dans la composition de la production agricole : sorgho, mil rouge et blanc, haricot, maïs, riz, *voandzou*, arachide, tomate, oignon, salade, coton, etc ... Mais ce qui frappe, c'est la répartition sectorielle de certaines cultures. Cette tendance à la spécialisation semble se renforcer avec le développement du commerce frontalier. Des secteurs entiers développent la culture d'une ou deux cultures pour lesquelles les conditions agro-climatiques locales semblent les prédisposer. Trois secteurs dominants de culture peuvent ainsi être repérés :

- une première zone qui couvre tout le nord-ouest du secteur togolais a pratiquement adopté comme culture dominante le petit mil hâtif dont le cycle végétatif ne dure que trois mois. Ce choix, au départ lié à la pression démographique, a été renforcée par la multiplication des marchés frontaliers. C'est l'un des produits que les togolais offrent aux échanges.

- une seconde zone autour de Bawku (Ghana) et surtout dans la vallée de la Volta Blanche est dominée par la culture du riz. De vastes périmètres rizicoles ont vu le jour autour des villages de Sirigu, aux portes de l'important marché frontalier de Guelwongo au Burkina-Faso, de Nagodi, Tili et Gogo. La production de ces périmètres, qui connaît depuis 1982 un accroissement sensible, fait du Ghana le principal fournisseur de ses voisins en riz.

- une troisième zone est constituée par la portion de la vallée de la Volta Blanche qui va de la frontière ghanéenne aux villages intérieurs burkinabé de Beguedo et de Bangoula. Elle est consacrée pour l'essentiel à la culture des produits maraîchers : oignons, tomates. Ces cultures ont pris de l'ampleur depuis l'installation des colons dans cette vallée. A la place du coton prévu dans le cadre de la mise en valeur de cette vallée, ce sont les cultures maraîchères qui se sont révélées plus rentables en raison des débouchés immédiats qu'offrent les marchés togolais et ghanéens.

Cette spécialisation n'exclut pas la présence de l'une ou l'autre culture dans tel ou tel secteur. Cela est d'autant plus vrai que c'est le système de culture de type associatif qui est partout pratiqué. Le mil et le sorgho se retrouvent dans l'ensemble du système agricole de la région.

c - Rapport production vivrière - production de rente

Partout le rapport production vivrière, production de rente est largement favorable aux cultures entrant directement dans l'alimentation des populations. Les fluctuations du cours des cultures de rente ont poussé les populations vers les produits vivriers. Ces derniers ont le mérite d'avoir des prix plus rémunérateurs sur les marchés. Les prix offerts par les offices de commercialisation couvrent rarement les coûts de production. De même, les paysans se lassent des retards qu'accusent souvent les organismes de commercialisation à enlever les produits achetés et à verser les sommes dues aux

agriculteurs. Le commerce frontalier a renforcé la conviction des paysans sur la rentabilité des cultures vivrières qui au demeurant demandent moins de travail que le coton par exemple.

Malgré le revenu sans cesse croissant que le coton procure aux paysans, il ne soulève pas leur enthousiasme¹⁶. Les agriculteurs consacrent plus de superficies emblavées aux cultures vivrières comme en témoigne le tableau ci-dessous.

TAB. 45 - RAPPORT CULTURES VIVRIERES-CULTURES DE RENTE DANS LES SECTEURS BURKINABE ET TOGOLAIS EN 1987

	Superficie emblavée (ha)		Pourcentage %	
	Burkina	Togo	Burkina	Togo
Mil	13 010	29 439		
Sorgho	16 337			
Maïs	471	1 197		
Riz	1 320	996		
Haricot		5 144		
Igname		331		
Soja	69	71		
Voandzou	69			
Sésaue	478			
Total culture vivrières	31 753	37 178	80,89%	81,84%
Arachide	6 800	4 470		
Coton	700	3 780		
Total cultures de rente	7 500	8 250	19,10%	18,84%
Total	39 253	45 428	100,00%	100,00%

Source : C.R.P.A, Koupela, D.R.D.R, Dapaong

Comme on peut le remarquer, les cultures vivrières occupent partout plus de 80 % des superficies totales emblavées. Si l'on ajoute les superficies occupées par l'arachide,

¹⁶ Les revenus moyens rapportés par exploitation au Togo sont passés de 36 000 F en 1985 à 40 000 F en 1987.

considérée par les populations locales comme une culture vivrière, on obtient un pourcentage de 92 % pour le Burkina-Faso et de 91,6 % pour le Togo.

Cette écrasante suprématie des cultures vivrières tient à deux éléments comme nous le mentionnions plus haut. Le caractère précaire des conditions de production oblige les paysans à être prudent et à consacrer le maximum de leur effort aux cultures qui assurent la reproduction de leur famille.

Le commerce frontalier a été jusque là un marché assez rémunérateur et il est plus facile de traiter avec les commerçants qu'avec les offices de commercialisation.

B. Evolution des systèmes productifs

En rapport avec le dynamisme des activités agricoles comme résultat des échanges frontaliers, les systèmes productifs ont connu une évolution notable. Si le système de culture ne semble pas avoir subi de profondes modifications, les autres aspects du système productif : le système de production et le système d'exploitation ont connu d'assez importants changements. Ces mutations ont trait aux innovations techniques et aux rapports sociaux nouveaux que les échanges ont introduit dans ce milieu.

a - Le système de culture

Par système de culture, nous désignons "l'ensemble structuré des productions animales et végétales retenues par les agriculteurs" (Badouin, 1989). Le commerce frontalier ne semble pas avoir de répercussion notable sur le système de culture de la région. Les anciennes spéculations tiennent partout les places qui leur sont traditionnellement réservées au sein de l'exploitation. Les nouvelles cultures, même vivrières, ont du mal à s'imposer : c'est le cas du soja et dans une certaine mesure du maïs. Le système de culture garde presque partout son aspect traditionnel où cohabitent des formes associatives et pluralistes.

Les cultures secondaires, haricot, arachide et autres, se font souvent en association avec les cultures principales, mil, sorgho. Le mil de trois mois est semé en association avec le sorgho ou le mil de six mois. Le haricot cohabite avec le sorgho, le mil ou l'arachide. Ces associations témoignent de la faiblesse des forces productives et permettent aux paysans de limiter la multiplication des heures de travail. Ces associations expliquent également la taille modeste des exploitations qui, en moyenne, ont cinq hectares dans le secteur burkinabé et 5,5 hectares dans celui du Togo. L'exploitation subit les effets de la pression démographique et de la concentration de l'habitat. Elle est discontinue et se partage en trois lots de parcelles. Aux alentours immédiats de la *soukhala* se trouvent les champs de case cultivés de façon plus ou moins intensive en maïs et en condiments divers. Plus loin se trouvent les champs de brousse réservés au mil, sorgho, coton et à l'arachide. Ils sont cultivés, malgré l'utilisation de la charrue, de façon extensive. Entre les deux s'interpose le parcours des animaux qui, le plus souvent dissociés de l'exploitations, sont confiés à la garde d'éleveurs professionnels, les Peuls.

Ce paysage est appelé à se modifier. Le partage des parcelles qui, de plus en plus, ne survivent pas au décès du chef de lignage, entrainera la disparition de la zone de parcours du troupeau actuel et réduira la pratique de la jachère. Tous ces changements renforceront les transformations que subit déjà le système de production sous l'impulsion du commerce frontalier.

b - Le système de production

Il se rapporte aux combinaisons retenues par les agriculteurs entre les diverses ressources productives qu'ils utilisent. Le commerce frontalier a favorisé l'acquisition de deux sortes de ressources productives : les consommations intermédiaires représentées par les engrais et les biens d'équipement : la culture attelée. Les engrais sont de plus en plus utilisés pour fertiliser les parcelles destinées aux cultures vivrières. Ceux initialement destinés à la culture du coton sont parfois détournés à cette fin.

Au fil des années, on note un accroissement sensible des superficies de cultures vivrières engraisées. Dans le secteur togolais en 1985, seulement 12 % des superficies emblavées pour le mil et le sorgho étaient engraisées. En 1987, ce pourcentage est passé à 18,3 %. Cet accroissement est dû en particulier aux possibilités qu'offrent les transactions frontalières. L'engrais N.P.K. coûte 5000 F le sac de 50 kg au Burkina-Faso contre 3250 au Togo et environ 2800 F au Ghana. Le produit fait ainsi l'objet d'abondantes transactions commerciales entre les populations frontalières.

Comme les engrais, la culture attelée a fait une percée assez importante dans le système de production de la région. Le nombre d'attelages est passé de 1649 unités en 1975 à 2216 en 1987 dans le secteur togolais. L'évolution est similaire dans les autres secteurs. Dans le cadre du développement de la culture du riz, le Ghana a introduit une forme spécifique de transaction avec le Burkina-Faso. Les agriculteurs échangent du matériel d'attelage, relativement moins cher chez eux, 25000 F contre 35000 F au Burkina-Faso, contre des boeufs. Ce troc permet d'amorcer une timide intensification à base de biens d'équipement.

Une autre innovation significative dans le système de production est l'essor du salariat agricole. Les périmètres de cultures de riz sont ceux qui ont le plus recours aux ouvriers agricoles, la main d'œuvre familiale n'arrivant pas à croître proportionnellement à la taille de l'exploitation. Ces changements du système de production profitent en premier lieu aux cultures vivrières, les produits de rente comme le coton n'ayant jamais véritablement pu percer. Le commerce frontalier, qui intéresse spécifiquement les produits alimentaires, y est pour beaucoup.

c - Le système d'exploitation

Il est relatif au mode de fonctionnement de l'exploitation agricole. Deux changements majeurs s'opèrent au sein du système d'exploitation en vigueur dans cette région : l'effritement du pouvoir du chef de la cellule et la pluri-activité des membres de la structure famille - exploitation.

La formation économique et sociale traditionnelle reposait sur des rapports organiques entre les membres de la communauté. Les rapports de production suscitaient une structure hiérarchique fondée sur l'antériorité ou l'âge. L'unité d'exploitation qui était à la fois celle de résidence et de consommation correspondait au segment du lignage (patrilinéaire) au sein duquel, le membre le plus ancien (appelé *Diedano* en Gourmantché) disposait de toute l'autorité. Cette cellule était désignée localement, la *soukhala*. Ce dernier était non seulement une unité de peuplement, mais aussi le symbole de la cohésion de la famille élargie. C'est cette structure qui est ébranlée aujourd'hui. En effet, les migrations, le développement de l'économie monétaire réduisent la composition de cette cellule qui de plus en plus se restreint à la composition d'un ménage : femmes, mari, enfants et grands parents. Dans les cas de

présence du chef de lignage, son rôle est purement symbolique. Il ne détient pratiquement plus que le pouvoir religieux. Le pouvoir économique et de décision qui leur appartenait se déplace progressivement dans les mains des chefs de ménage. Cet effritement du pouvoir du *Diedano* est en grande partie dû à la pluri-activité des membres de la structure famille-exploitation. La vente des produits des champs ne constitue plus la seule source de revenus des agriculteurs. Le commerce frontalier leur offre de petits métiers supplémentaires : courtiers, passeurs, colporteurs, artisans, ravitailleurs d'eau dans les marchés le jour d'animation. Ces occupations procurent des revenus qui ne sont jamais soumis à la gestion du *Diedano*.

Cette pluri-activité réduit également le temps traditionnellement consacré aux travaux champêtres. Elle provoque en dernier ressort l'atomisation de la *soukhala*.

II. Echange et structuration de l'espace

La structuration de l'espace constitue l'une des plus importantes transformations que le commerce frontalier apporte à cette région. Cette mutation concerne à la fois la mobilité de l'habitat et la redistribution des rôles entre les grandes localités de la région. De sorte qu'il émerge un espace économique transnational qui tente de se donner une certaine autonomie.

1. L'essor urbain

C'est le résultat d'une migration à la fois volontariste et spontanée.

A. les migrations de population

Deux types de migrations ont affecté la région. Premièrement les déplacements sur de longues distances. Ces migrations lointaines essentiellement dirigées vers les plantations du Ghana, du Nigéria et de la Côte d'Ivoire avaient prévalu jusque dans les années soixante-dix - quatre-vingts. Considérées comme un fléau social, elles se sont considérablement atténuées. Elles affectaient près de 40 % de la population active de la zone. Les causes de ces migrations anciennes résidaient dans les effets de l'onchocercose, dans le désir de satisfaire les besoins courants : paiement des impôts, de la dot, acquisition d'un moyen de déplacement (vélo notamment).

Le second type de migration s'identifie à un mouvement d'immigration organisé par les pouvoirs publics dans le cadre de la colonisation des zones libérées de l'onchocercose. Ce mouvement a drainé en tout vers la région près de 18 % de la population totale actuelle. Ces populations sont issues, pour le côté burkinabé, des régions surpeuplées du plateau Mossi, et de la préfecture de l'Oti pour celles du Togo. Si les colons du Burkina-Faso ont bénéficié au départ d'une assistance qui a permis de les canaliser dans la vallée, ceux du Togo n'ont pas eu la même chance.

Installées sur des sols pauvres du nord-ouest de la préfecture de Tône, les populations ont très tôt été confrontées aux effets de la pression démographique (100 hab./km²) et donc au manque de terre.

Dans ce contexte, ce secteur est devenu le point de départ comme bien d'autres, d'un important mouvement migratoire qui se fait vers les principaux centres urbains de la zone. Les migrants espèrent y trouver un emploi, exercer un petit métier et surtout pouvoir s'intégrer au corps des acteurs du commerce frontalier.

B. le dynamisme urbain

La croissance des localités comme résultat du développement des échanges ne constitue pas un phénomène particulier à la zone et elle ne date pas d'aujourd'hui en Pays Gourma. Déjà au 19^e siècle, le commerce caravanier avait donné naissance à deux caravansérails : Dapaong et Bawku. Ce qui est nouveau, c'est la transformation radicale que les échanges opèrent au niveau de l'habitat, compris au sens de mode d'établissement humain.

L'habitat, pour des raisons historiques, était dispersé à cette latitude. Il était constitué d'îlots d'habitations dispersés dans le paysage et qui constituaient à la fois l'unité de résidence, de production et de consommation. Mais, la pression démographique et le développement des échanges ont eu pour conséquence une concentration de la population autour des marchés. On assiste de nos jours à une cohabitation de deux formes d'habitat. Une bonne partie de la population vit dans de gros villages et conserve dans la brousse le *soukhala* autour duquel se cultive toujours le champ de lignage. Ces *soukhala* relégués au simple statut de ferme agricole sont de plus en plus désertés par les jeunes. Les vieux, chefs d'exploitation et de lignage, y demeurent encore. Il s'agit d'un processus de déstructuration sociale et de désintégration de l'ancien mode d'occupation de l'espace, imputable aux échanges frontaliers. Il en résulte, en dehors des centres traditionnels, l'émergence de nouveaux points de concentration urbaine comme Bittou, Pusiga et surtout l'important marché frontalier de Cinkansé. Cette dernière localité connaît depuis le début des années quatre-vingts un fort taux de croissance. En 1947, elle ne comptait que 718 habitants ; en 1960, elle a régressé et sa population est descendue à 614 habitants ; de 1960 à 1975, l'effectif de la population est passé à 2000 habitants. Mais à partir des années 70, deux faits nouveaux viennent accentuer son essor :

D'abord les rapatriements d'étrangers du Ghana par le gouvernement du Dr Koffi Busia. Beaucoup de rapatriés, notamment les Yoruba, s'installèrent à Cinkansé.

Ensuite, le bitumage de la voie Lomé - Ouagadougou qui désenclava totalement la localité et fit de son marché un carrefour international. Actuellement, la localité compte environ 7000 habitants. Elle se présente comme le centre le plus dynamique de la région. L'acharnement à y acquérir un lopin de terre est tel que les prix des parcelles ont plus que doublé entre 1985 et 1988 passant d'une moyenne de 20000 F en 30 m sur 25 m à plus de 40000 F.

Des infrastructures nouvelles s'installent : motels, centres touristiques. Les maisons de commerce y implantent leurs annexes. A cette action des commerçants s'ajoutent les réalisations gouvernementales : adduction d'eau, construction d'école, travaux d'agrandissement du marché, projet d'électrification et surtout construction des bureaux de la douane : édifice à un étage qui semble illustrer la nouvelle option de la ville, celle de pôle de développement régional.

Progressivement cette bourgade se transforme en véritable centre urbain. Cette émergence de Cinkansé, comme centre de développement régional s'accompagne d'une polarisation certaine de l'espace.

2. La polarisation spatiale

Aux anciens centres d'animation régionale que sont Bawku (Ghana) et Dapaong (Togo) se substitue un nouveau pôle d'encadrement : Cinkansé. Les autres villes semblent peu à peu reléguées au statut de satellite, comme en témoignent les rôles qui leur sont dévolus dans le cadre du commerce frontalier.

A. L'interdépendance des centres urbains

Le développement du commerce frontalier a établi entre les plus grosses localités une sorte de hiérarchie dans l'organisation des circuits de distribution. A certaines revient la fonction de collecte des produits, à d'autres celle de transit et d'autres encore celle de redistribution.

a - Les activités de collecte

Trois localités exercent dans la région la fonction de collecte des produits et sont devenues les fournisseurs des centres de distribution. Il s'agit de Dapaong (Togo), Bawku (Ghana) et Pouytenga (Burkina-Faso). Peuplées respectivement de 35 000, 75 000 et 17 000 habitants, ces localités conservent leur fonction initiale, celle de capitale régionale¹⁷. Le développement du commerce frontalier leur assigne en plus la fonction de collecte de produits de base : produits agricoles et manufacturés pour les deux premières, et bétail pour la troisième. Leur approvisionnement est assuré par un essaim de petits marchés.

Les principaux villages de ravitaillement sont, autour de :

- DAPAONG : Nanergou, Biankouri, Mandouri, Naki-est et ouest, Nassablé, Korbougou, Tami, Timbou et Borgou.

- BAWKU : Magonori, Pusiga, Misiga, Yaliogo, Buguri, Binduri.

- POUYTENGA : Boulsa, Bogandé, Piéla, Bilanga.

C'est dans ces centres de collecte qu'on rencontre les puissantes et redoutables corporations des logeurs-courtiers. Ces villes perpétuent ainsi leur ancien statut de caravansérails. Mais au contraire le point de départ d'un circuit de commercialisation qui couvre toute la région.

b - Les fonctions de transit

C'est Bittou au Burkina-Faso qui assure cette fonction. Avec ses 5500 habitants en 1985, Bittou est une bourgade. Ce qui fait sa célébrité, c'est moins sa morphologie, qui l'apparente à un village, que le rôle économique qu'elle joue dans la région. C'est le plus important centre de transit vers l'hinterland du Burkina-Faso, vers le Niger et le Mali ; tous les produits : hydrocarbures, matériaux de constructions, biens d'équipement transitent par Bittou. Pour pouvoir gérer ce trafic, Bittou a été doté de deux parcs de stationnement. Le premier couvrant une superficie de deux hectares entièrement bitumé et situé en face de l'important bureau des douanes reçoit plus de

¹⁷ Dapaong est la capitale de la région des savanes et de la préfecture de Tône au Togo, Bawku : capitale du district de même nom et de Upper East Region (Ghana, Pouytenga est le chef de l'un des départements de la province du Kouritenga (Burkina-Faso).

deux cent cinquante véhicules poids lourds par jour. Le second, moins important, anime le trafic des passagers en direction de Dapaong, Cinkansé, Bawku, Pouytenga et Ouagadougou.

Plusieurs sociétés de transit, dont :

- L'Union Nationale des Transitaires du Burkina-Faso (UNSTB),
- la Société d'Affrètement et de Transit (SAFTRANS),
- la Société Nationale de Transit du Burkina-Faso (SNTB),
- Transit et communication (TRANSCOM),
- EGICO TRANSIT-DOUANE- TRANSPORT (ETDT), y ont installé des annexes pour les opérations de déclaration en douane. Cette activité donne une intense animation à la localité et stimule l'installation d'infrastructures annexes. Actuellement, la localité compte trois motels totalisant plus de quarante-cinq lits. Elle attire de nombreux migrants venus des départements voisins. Bittou constitue ainsi un relais important entre le Ghana, le Togo et le Burkina-Faso.

c - Les centres de distribution

C'est la fonction qu'exercent les localités de Guelwongo et de Cinkansé. Cette dernière avec son marché apparaît, comme nous l'avons montré plus haut, comme le centre de gravité de toutes les transactions frontalières. Le rayonnement de son marché dépasse le strict cadre des zones frontalières pour s'étendre aux capitales des trois pays comme en témoigne ce bus que la Régie des transports burkinabé affrète pour desservir la ligne Ouagadougou - Cinkansé, les jours d'animation de ce marché. La ville entretient avec les localités voisines des relations régulières. Ces liaisons sont assurées soit au moyen d'animaux de traction ou de vélos pour les plus proches, soit de véhicules motorisés. Le tableau ci-dessous rend compte de l'importance de ces liaisons selon qu'on a affaire à un jour d'animation du marché ou non.

TAB. 46 - NOMBRE DE VEHICULES AU DEPART DE CINKANSE POUR LES LOCALITES VOISINES

Destination	Nombre de véhicules destination	
	4/9/88	5/9/88
Dapaong	9	41
Pouytenga	4	34
Ouagadougou	2	5
Bawku	3	23
Total	18	103

Source : enquêtes de marché

Le 04.09.88 était jour ordinaire,

Le 05.09.88 était jour de tenue de marché.

La fréquence de ces liaisons, favorisée par la position carrefour de Cinkansé érige cette localité en pôle de développement de tout cet espace frontalier. Ce trafic de passagers

est étroitement lié à la redistribution des produits en tout genre, et met en évidence la vocation régionale de ce marché. Cinkansé reçoit principalement :

- du riz ghanéen qu'elle se charge de répandre à l'intérieur du Togo et dans les villages frontaliers du Burkina-Faso,
- des produits maraîchers burkinabé qu'elle draine vers Lomé,
- des hydrocarbures ghanéens qu'elle distribue dans les localités frontalières togolaises et burkinabé,
- des pièces détachées pour cycles et autos venus du Nigéria et qui alimentent un circuit de distribution dont les ramifications s'étendent jusqu'à Pouytenga (Burkina-Faso),
- des tissus, cigarettes et boissons provenant de Lomé et qui sont acheminés de nuit vers le Ghana et le Burkina-Faso.

En ce qui concerne les produits manufacturés en général, Cinkansé semble fonctionner comme un véritable centre de relais, de transit, entre les sources d'approvisionnement situées au Nigéria et Pouytenga au Burkina-Faso. Le circuit part généralement de la ville de Shaki (Nigéria) vers le nord du Bénin et pénètre au Togo par le marché de Ketao avant de remonter, par Cinkansé, vers Pouytenga. C'est ce trafic de produits manufacturés qui est en passe de supplanter les produits agricoles dont les transactions deviennent de moins en moins rentables en raison des excédents dégagés de part et d'autre de la frontière.

Ce réseau de villes avec des rôles de plus en plus complémentaires apparaît comme le fondement d'une intégration régionale à la base.

B. L'émergence d'un espace économique transnational

L'espace que nous venons de présenter ne constitue certainement pas un ensemble économique intégré au sens propre du terme. La persistance de disparités de politiques commerciales, monétaires, l'absence d'un organisme central de coordination des politiques nationales dénie à cette région le statut d'espace économique intégré. Mais cette considération doit être nuancée. Les échanges de biens marchands, un des baromètres du degré d'intégration de plusieurs zones se fait au mépris des obstacles énumérés ci-dessus. Leur ampleur, quoique faible est proportionnelle à la taille de la région. Les populations locales semblent avoir réussi à forger cette intégration en contournant les handicaps de toutes catégories.

Aux contraintes et restrictions des politiques commerciales des Etats, les populations et surtout les commerçants ont opposé avec succès, les subtilités et la rationalité des circuits traditionnels qui tirent leurs forces des solidarités ethniques.

Les disparités monétaires sont résolues par le fonctionnement d'un marché parallèle de change qui mobilise actuellement une cinquantaine de personnes. Il s'agit, en quelque sorte, d'un réseau bancaire informel qui fournit des devises aux commerçants. Cette pratique qui s'accompagne de l'utilisation simultanée des deux monnaies en présence (le cedi et le CFA) confère à cet espace économique une sorte d'autogestion loin des préoccupations des pouvoirs centraux.

Un réseau de commerçants qui opèrent indistinctement de leur pays d'origine. Les circuits qu'ils ont mis en place et leur mode d'intervention ont engendré une structure économique dont l'empreinte sur l'espace se traduit par une répartition hiérarchique des rôles entre les différentes localités.

Au total, toutes ces stratégies ont structuré le pays Gourma en un espace économique transnational. On se trouve finalement en face d'une intégration régionale à la base qui se réalise par les échanges en dehors des circuits officiels.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, on peut mesurer les difficultés que nous avons eues à appréhender les échanges frontaliers. Ces difficultés tiennent à une raison fondamentale : les échanges hors circuits officiels, que certains rangent volontiers dans la catégorie des activités dites non structurées, se prêtent mal à la quantification. La nature même de l'activité, les implications sociales que nécessite son fonctionnement, les variations de direction des flux d'une campagne à l'autre, ne rendent pas le travail d'évaluation aisé. Le commerce frontalier tel qu'il se présente à cette latitude fonctionne comme un sous-système dominé par un autre plus important : le système d'économie marchande. Les aspects sociaux et économiques des mécanismes qui le régissent sont fortement imbriqués. Dans ce contexte, notre démarche méthodologique d'ensemble s'est assigné trois principes :

- s'écarter d'une option dualiste de l'étude de cette forme de transaction commerciale. Cette précaution est essentielle car la dichotomie entre secteur moderne et secteur traditionnel, structuré et non structuré, parallèle et officiel, formel et informel traduit des notions idéologiques qui masquent l'impossibilité de nommer une réalité. Ils ne constituent pas des concepts scientifiques qui permettent de comprendre le phénomène étudié. A notre connaissance, il existe nécessairement un niveau d'articulation, d'intégration qui n'autorise pas cette dichotomie.

- distinguer clairement les différents acteurs en présence. L'étude de leurs stratégies permet de comprendre le rôle et la place de chacun dans le fonctionnement des circuits commerciaux.

- ne pas prétendre à une analyse exhaustive.

L'étude de ces échanges frontaliers a été menée à partir de trois sources de données : les enquêtes de marché, les statistiques douanières et l'analyse du bilan alimentaire de la région. Cette démarche est pertinente car elle permet d'appréhender dans sa globalité ce phénomène apparemment complexe. Mieux, les trois sources se complètent.

En effet, pour être valorisées au mieux, les enquêtes de marché ont besoin d'être conduites toute l'année. Les investigations ponctuelles ne donnent de renseignements sur la quantité et l'origine des produits exposés qu'à un moment précis de l'année. De même, les données recueillies sur les marchés ont toujours besoin d'être complétées par celles émanant d'autres sources d'informations dans la mesure où elles excluent les échanges extramarché, forme de transactions qui continue d'occuper une place non négligeable en milieu rural. Ici, le dépouillement des statistiques douanières constitue un véritable appoint. Même si dans le contexte du Pays Gourma, elles sont limitées par la sous-estimation du volume des produits échangés, elles ont le mérite de fournir des indices précieux pour les opérations d'évaluation de l'ampleur des transactions.

L'évaluation par le bilan alimentaire, malgré les problèmes qui l'entourent - mauvaise connaissance de la structure de la population et de sa répartition géographique (urbaine, rurale), évolution des habitudes alimentaires - permet de localiser les zones d'excédent et de déficit, et corrélativement de connaître la direction des flux.

En dépit de ces difficultés d'ordre méthodologique, le présent travail a abouti à des résultats. On peut affirmer que le Pays Gourma, comme bien d'autres régions frontalières, est le théâtre de nombreuses transactions commerciales. Ces échanges puisent leur dynamisme de facteurs fort variés.

Parmi ces déterminants, on peut retenir le milieu géographique qui, par sa configuration topographique et la nature de son peuplement, offre des facilités de communication, contribuant ainsi à marginaliser les frontières d'Etat.

Sur ces prédispositions du milieu s'est greffé un contexte géopolitique fait de méfiance réciproque qui produit un effet contraire à celui que l'on pouvait attendre d'une telle situation. Les différences de politiques économiques : disparité de niveau de protection, de monnaie, de prix, loin de constituer un handicap aux échanges, les stimulent au contraire. Les populations ont réussi à les contourner et animent un vaste circuit de commercialisation qui porte actuellement sur :

- les céréales, qui à défaut de représenter un volume important (environ 12000 tonnes), contribuent à maintenir un équilibre alimentaire précaire dans la région.
- le bétail, qui perpétue les anciennes relations Sahel-forêt en Afrique de l'Ouest. Avec plus d'une cinquantaine de milliers animaux (gros et petits ruminants confondus), il constitue aujourd'hui l'un des volets les plus importants des échanges.
- l'arachide, que les fluctuations de prix d'achat par les offices de commercialisation conduisent d'un territoire à l'autre.
- des produits de moindre enjeu stratégique, mais ne comportant pas moins une grande valeur marchande, comme la cola, l'oignon et la tomate.
- des produits manufacturés (pièces détachées, cosmétiques, chaussures et autres), et des hydrocarbures, que nous n'avons pas étudiés dans ce travail.

Malgré la faiblesse de leur volume, ces échanges ont réussi à faire du Pays Gourma un espace économique transnational en gestation. La vitalité de cet espace tient actuellement :

- au dynamisme que connaît le secteur agricole marqué par les tendances de spécialisation de certains secteurs pour la culture de certains produits (oignons, tomates, riz),
- à la diversification des activités en milieu rural : colporteurs, courtiers, monnayeurs, passeurs. A cela il faut ajouter une libre circulation des facteurs de production : main-d'oeuvre, matériels agricoles.
- au fonctionnement d'un réseau de commerçants qui sans se spécialiser pour le trafic de tel ou tel produit (exception faite du cas du bétail) crée au niveau de l'espace frontalier une étroite interdépendance entre les trois Etats.

Politiquement désuni, cet espace fonctionne cependant comme un ensemble économique homogène. Il s'agit bien d'une sorte d'intégration dont les fondements s'écartent de la logique des politiques nationales et multinationales. Par les échanges qu'ils abritent les espaces frontaliers apparaissent ainsi comme un reniement des barrières politiques qui divisent artificiellement des peuples de même aire culturelle. On comprend alors pourquoi ils sont devenus la cible des pouvoirs publics qui proclament souvent leur volonté de mettre un terme à ces transformations. Leur hostilité au développement des zones frontalières s'appuie sur deux arguments :

- les périphéries frontalières, par la nature des activités qui s'y développent, constituent des zones qui échappent à leur autorité et peuvent se transformer, d'un moment à l'autre en point de tension et menacer l'intégrité territoriale des Etats-Nations.

- le commerce frontalier qui s'y développe occasionne des manques à gagner aux trésoreries des Etats. Dans le cas présent seul le Burkina-Faso peut se déclarer à certains égards comme perdant.

Mais, au vu de la forte imbrication entre les aspects économiques et sociaux des échanges frontaliers, ces préoccupations des pouvoirs doivent être relativisées. Elles semblent relever de l'ignorance d'une réalité qui est que "dans la plupart des sociétés humaines une frange de la population vit en marge de la légalité mais assure des fonctions souvent nécessaires au niveau de la société globale" (Hugon, 1977). Les activités illicites n'ont rien de spécifique aux régions frontalières et sont souvent plus développées dans les bas quartiers des grandes agglomérations. La véritable question qui doit préoccuper les autorités publiques est de savoir dans quelle mesure ces transactions participent, ou peuvent participer, au développement des économies nationales. Tout laisse en effet croire que, malgré les mesures restrictives : fermetures de frontières, saisie de produits à la douane, le commerce frontalier n'est pas prêt de disparaître. Les transformations qui s'opèrent dans les régions frontalières doivent être considérées comme une nouvelle dimension de développement des Etats.

BIBLIOGRAPHIE

ABBOT (J.C.).- Les politiques de la commercialisation et leurs solutions.-Rome : FAO, 1958 .- 321 p. (collection FAO : La commercialisation Cahier 1)

AGIER (M.).- Commerce et sociabilité, les négociants soudanais du quartier Fongo de Lomé (Togo).- Paris : ORSTOM, 1983.- 318 p. (mémoires, n° 99)

AMSELLE (J.L.).- Histoire de l'organisation sociale d'une communauté marchande Ouest - africaine : les "Kooroko" (Mali), 1972.- 228 p.

AMSELLE (J.L.).- Les négociants de la Savane.-Paris : Ed Anthropos, 1977.- 290 p.

ANCEY (G.) *et al.*- Problèmes posés par le développement à base régional en Côte d'Ivoire.- Paris : ORSTOM, s. d.- 57 p. (mémoires, n°2)

ARDITI (C.).- Les circuits de commercialisation des produits du secteur primaire en Afrique de l'Ouest : analyse bibliographique.- Paris : Ministère de Coopération, mars 1975.- 271 p. (Etudes et documents, n°22)

BADOUIN (R.).- Economie rurale. - Paris : Armand Colin, 1971.- 598 p. (Collection U, Série Sciences économiques et gestion)

BAILHACHE (R.).- Politique céréalière et coopération sous-régionale.- In : *Acte du Colloque de Mindelo*, 1 - 6 décembre.- Paris : Club du Sahel/OCDE, Ouagadougou : CILSS, 1987, pp. 501 à 509.

BELA BELASSA.- Types of economic integration.- London : Allemand Unwin.- 1961.

BENNETH (G.).- Bawku, une ville marché du Ghana du Nord.- In : *Cahier d'Outre-mer*, n° 106, Avril-juin 1974, pp. 168 à 182.

BYE (M.).- L'investissement dans la CEE.- Paris : Revue économique, mars 1958.

DE COUTURES.- Rapport n° 336 du 23 juillet 1929.- Togo : Archives nationales.- 4 p.

COUTY (P.), 1973.- Différences de niveaux technologiques et circuits commerciaux africains.- In : *Cahier ORSTOM*, .- Paris : ORSTOM, pp. 311 à 320. (Série sciences humaine, Vol X n°4)

DALTON (G.), BOHANNAN (P.).- Markets in Africa.-North Western University Press, 1962.- 762 p.

DAVEAU (S.).- Les régions frontalières de la montagne jurassique : Etude de géographie humaine.- Lyon : TER n°14, 1959.- 235 p.

DELGADO (C.).- Questions à propos d'un espace régional protégé pour les céréales au Sahel.- Washington : IFPRI, 1988.

DUBOS (J.).- La formation des prix et l'organisation des marchés agricoles .- Montpellier : INRA, 1965.- 96 p.

EGG (J.).- Note sur les facteurs de l'échange des produits alimentaires entre le Niger et le Nigéria.- Montpellier : INRA/ESR, 1985.- 31p.

EGG (J.), IGUE (J.).- Approche des échanges agro-alimentaires entre pays sahéliens et côtiers.- In : *Actes du colloque de Mindelo*, 1 - 6 décembre 1986.- Paris : Club du Sahel/UCDE, Ouagadougou : CILSS, 1987, pp. 257 à 283.

EGG (J.).- Stratégie alimentaire à long terme pour le Niger, mission d'appui sur le thème : le Nigéria et la stratégie alimentaire du Niger.-Paris : IRAM, 1987.- 41 p.

EGG (J.), MARTINET (D.).- Approche macro-économique et mise en oeuvre d'un système d'information au Burkina-Faso.-Paris : AMIRA, Structure n°54, 1988.- 132 p.

GABAS (J.) *et al.*- Espace régional céréalier protégé, première exploration d'une idée nouvelle.- Paris : OCDE, Club du Sahel, 1987.- 90 p.

GALLAIS (J.).- Pôles d'Etats et frontières en Afrique contemporaine.- In : *Les Cahiers d'Outre-mer*, n° 138, 1972.

GREGOIRE (E.).- Les Alhazai de Maradi (Niger), histoire d'un groupe de riches marchands sahéliens.- Paris : ORSTOM, 1986.- 228 p. (Collection travaux et Documents, n° 187)

GUIJAMO (S.).- Notes sur le concept de marginalité sociale.- Santiago : CEPAL, 1966.- 16 p.

HUGON (P.) *et al.*- La petite production marchande et l'emploi dans le secteur "informel", le cas africain.- Paris : I.E.D.E.S - Université de Paris I, 1977.

IGUE (J.).- Rente pétrolière et commerce de produits agricoles à la périphérie du Nigéria : les cas du Benin et du Niger.- Montpellier : INRA/ESR, Mars 1985.- 103 p.

IGUE (J.).- Le parallèle et le clandestin, commerce et intégration en Afrique de l'Ouest.- In : *Politique africaine*, n°9, Mars 1983, pp. 29 à 51.

IGUE (J.).- La vie des relations à la frontière bénino-nigériane - secteur Klaké - Idigni.- Cotonou : UNB, 1984.- 150 p.

IGUE (J.).- Le développement des périphéries nationales en Afrique.- In : *TROPIQUES* : lieux et liens (Florilège offert à Paul Pélissier et Gilles Sautter) - Paris : ORSTOM, 1989, pp. 594 à 605. (collection Didactiques)

JARDINI (P.).- Essai sur la mobilité intra européenne des travailleurs dans le processus d'intégration économique.- In : *Problèmes d'intégration européenne*.-Nancy : Bialec, 1974.

KAMADINI (O.).- Intégration africaine, le cas de la CEAO.- Paris : Economica, 1982.

LAURET (F.).- Les unités de production et les échanges marchands : structures, fonctionnement, dynamique, disfonctionnement et régulation des systèmes d'échanges agro-alimentaires.-Montpellier : IAM, 1985.- 19 p.

LEBA (I.).- Aménagement des vallées des Volta (AVV) et le développement économique et social de la Haute-Volta.- Montpellier : Mémoire de DEA, Université de Montpellier, 1979.- 69 p.

Annexe I

Liste des cartes et organigrammes

1 - La zone d'étude	12
2 - Le réseau de marchés	40
3 - Les circuits de commercialisation des céréales	57
4 - Les circuits de commercialisation de la cola, du gari, oignons et des tomates	61
5 - Filière du bétail	85
6 - Les circuits de commercialisation du bétail	86

Annexe II

Liste des tableaux

1 - Liste des postes de douanes de la région	14
2 - Disparité des densités de populations	16
3 - Répartition des établissements humains selon l'effectif de la population	17
4 - Mesures de maîtrise des importations au Burkina-Faso	22
5 - Mesures de maîtrise des importations au Ghana	23
6 - Mesures de maîtrise des importations au Togo	24
7 - Evolution du taux de change du Cédi et du CFA par rapport au dollar	25
8 - Evolution de la valeur du Cédi par rapport au CFA	26
9 - Evolution du prix du sorgho collecté par l'OFNACER (Burkina-Faso)	29
10 - Comparaison du prix de revient net (P.R.N.) et des prix officiels (P.O.) du Burkina-Faso	30
11 - Evolution des prix sur les marchés de Bittou (Burkina-Faso) de Bawku (Ghana) et de Cinkansé (Togo)	31
12 - Evolution des prix des principaux produits alimentaires sur les marchés de Cinkansé et de Dapaong (Togo) en 1987	32
13 - Evolution du prix des principaux produits alimentaires en 1988 sur les marchés de Dapaong et Cinkansé	33
14 - Prix moyen des produits au cours de la campagne 1987-88 et écarts entre les extrêmes	34
15 - Les jours de tenue des marchés du secteur togolais	43
16 - Nombre de commerçants présents devant un étalage au marché de Cinkansé le 5 septembre 1988	44
17 - Nombre de détaillants de produits alimentaires au marché de Bawku le 6 septembre 1988	45
18 - Nombre de véhicules présents au marché de Cinkansé les 19.09.87, 9.01.88 et 5.09.88	46
19 - Evolution du volume des produits exposés au marché de Cinkansé	47
20 - Volume des produits exposés aux marchés de Dapaong et de Bawku	48
21 - Situation du marché de bétail de Pouytenga (juillet-août 1988)	50
22 - Moyenne des animaux présentés et vendus par jour de marché à Pouytenga en juillet et août 1988	51
23 - Evolution du trafic du bétail à partir du marché de Pouytenga vers le Nigéria, le Togo, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Ghana	52
24 - Contenu d'un entrepôt au marché de Cinkansé	53
25 - Evolution de la production de riz des zones burkinabé et togolaise	56
26 - Nature des produits enregistrés par les services des douanes	63
27 - Exportations burkinabé vers le Togo et le Ghana	64
28 - Importations burkinabé à partir du Togo et du Ghana	64
29 - Situation des échanges officiels du Togo avec le Burkina-Faso et le Ghana en 1987	65
30 - Estimation des quantités de produits échangés officiellement	66
31 - Evolution de la production	67
32 - Evolution des disponibilités céréalieres du secteur burkinabé	67
33 - Evolution des besoins céréaliers des populations du secteur burkinabé	68
34 - Solde alimentaire du secteur burkinabé	68
35 - Evolution de la production	69

36 - Evolution des disponibilités réelles	69
37 - Evolution des besoins des populations du secteur togolais	69
38 - Evolution du solde alimentaire de la région des savanes	70
39 - Evolution de la production du secteur togolais	70
40 - Evolution des disponibilités	70
41 - Evolution du solde alimentaire	71
42 - Estimation du volume des produits échangés : origine et destination (en tonnes)	72
43 - Trafic du bétail selon les statistiques douanières du Togo en 1987	74
44 - Estimation des manques à gagner des trésoreries togolaise et burkinabé	91
45 - Rapport cultures vivrières - cultures de rente dans les secteurs burkinabé et togolais en 1987	94
46 - Nombre de véhicules au départ de Cinkansé pour les localités voisines	100

CIHEAM

Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier

Série «Thèse et Masters»

Numéros parus

- 1/ **Fernandez Canadas (Priscilla)**, 1987.- *Les importations de céréales pour l'alimentation animale en Espagne : l'impact de l'entrée dans la CEE.*- 135 p.
- 2/ **Koutsou (Stavriani)**, 1988.- *Impact de l'émigration sur les systèmes agraires et le marché foncier (Etude comparative de deux villages de la Thrace du Nord-Est de la Grèce).*- 102 p. + ann.
- 3/ **Bokias (Efthimios)**, 1988.- *Le marché des oléagineux en Grèce : enjeux et perspectives*.- 89 p. + ann.
- 4/ **Brum (Argemiro Luis)**, 1988.- *L'évolution et les tendances du marché du soja. Le rôle de la CEE.*- 189 p. + ann.
- 5/ **Deybe (Daniel)**, 1989.- *Politiques agricoles et érosion des sols en Argentine : une méthodologie pour leur analyse.*- 95 p.
- 6/ **Vicien (Carmen)**, 1989.- *Les modèles de simulation comme outil pour la construction de fonctions de production : une application à la mesure de l'efficacité de la production agricole*.- 133 p.
- 7/ **Brunschwig (Gilles)**, 1990.- *Systèmes d'élevage extensif d'altitude dans les Andes Centrales du Pérou.*- 368 p. (200 FF)
- 8/ **Bravo (Gonzalo)**, 1990.- *Méthodes d'appréhension de la diversité d'exploitations agricoles (propositions pour un renouvellement de la démarche suivie à l'INTA, Argentine).*- 96 p.
- 9/ **Dorado (Guillermo)**, 1990.- *Fonctionnement technico-économique et gestion de l'exploitation agricole dans une perspective de développement (propositions théoriques et méthodologiques pour la région pampéenne de l'Argentine).*- 82 p. + ann.
- 10/ **Segre (Andrea)**, 1990.- *Dynamique de la consommation et du système agro-alimentaire italien.*- 207 p.
- 11/ **Malorgio (Giulio)**, 1990.- *Etude comparée des résultats technico-économiques de la production spécialisée de viande bovine dans deux zones difficiles française et italienne.*- 112 p.
- 12/ **Ait-Alhayane (Khadija)**, 1990.- *Les représentations du désert et de la désertification en Afrique du Nord.*- 87 p.
- 13/ **Soulé (Bio Goura)**, 1992.- *Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo).*- 113 p.

Ces numéros peuvent être commandés au :
Bureau des Publications - CIHEAM - IAMM
 3191, route de Mende - B.P 5056
 34033 Montpellier Cédex 1 (France)
 Tél. : 67 04 60 00
 Fax : 67 54 25 27

Echanges frontaliers de produits agro-pastoraux et dynamisme du monde rural en pays Gourma (Burkina-Faso - Ghana - Togo)

SOULE Bio Goura

Résumé :

L'analyse des échanges frontaliers entre le Burkina-Faso, le Ghana et le Togo montre que le pays Gourma (qui s'étend sur les trois Etats) constitue un espace commercial fortement intégré, en dépit de la faiblesse des échanges enregistrés par les statistiques douanières.

Cette forme d'intégration régionale très dynamique dans les espaces frontaliers se développe en marge des politiques des Etats. Elle prend appui sur l'unité de peuplement de part et d'autre des frontières et sur une longue tradition commerçante. Elle est un facteur de développement car l'activité commerciale est génératrice de revenus et de diversification de l'emploi en milieu rural et que les échanges frontaliers entraînent une relative spécialisation des productions agricoles.

Mots clefs :

Echanges, frontières, produits agro-pastoraux, monde rural, politiques économiques, systèmes de production, Afrique, Burkina-Faso, Ghana, Togo.

ISBN 2-85352-112-5
Prix : 75 F



Centre International de Hautes Etudes
Agronomiques Méditerranéennes